



# Brookfield Renewable Partners L.P.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE  
DU TROISIÈME TRIMESTRE

## NOS ACTIVITÉS

Nous investissons directement dans des actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables, mais aussi par l'intermédiaire de partenaires institutionnels, de coentrepreneurs ou d'autres ententes. À l'échelle de la Société, nous comptons sur notre vaste expérience en matière d'exploitation pour maintenir et accroître la valeur de nos actifs, faire croître les flux de trésorerie annuellement et cultiver des relations positives avec les parties prenantes locales.

Composé d'actifs d'énergie renouvelable à 97 %, notre portefeuille diversifié à l'échelle mondiale regroupe une puissance d'exploitation d'environ 48 700 mégawatts (« MW ») et une production moyenne à long terme (« MLT ») annualisée d'environ 127 000 GWh, auquel s'ajoute un portefeuille de projets en développement de plus de 200 GW.

Le tableau suivant présente notre portefeuille de centrales d'énergie renouvelable en exploitation que nous détenons et exploitons ou dans lesquelles nous détenons une participation financière sur une base **consolidée** au 30 septembre 2025 :

|                                                                       | Réseaux<br>hydro-<br>graphiques | Centrales | Puissance <sup>1</sup><br>(MW) | MLT <sup>2</sup><br>(GWh) | Capacité<br>de stockage<br>(GWh) |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------|--------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Hydroélectricité                                                      |                                 |           |                                |                           |                                  |
| Amérique du Nord <sup>3</sup>                                         |                                 |           |                                |                           |                                  |
| États-Unis.....                                                       | 29                              | 139       | 2 905                          | 11 882                    | 2 559                            |
| Canada .....                                                          | 19                              | 33        | 1 368                          | 5 193                     | 1 261                            |
|                                                                       | 48                              | 172       | 4 273                          | 17 075                    | 3 820                            |
| Colombie <sup>4</sup> .....                                           | 11                              | 27        | 3 153                          | 16 348                    | 3 703                            |
| Brésil .....                                                          | 24                              | 36        | 850                            | 4 309                     | —                                |
|                                                                       | 83                              | 235       | 8 276                          | 37 732                    | 7 523                            |
| Énergie éolienne <sup>5</sup>                                         |                                 |           |                                |                           |                                  |
| Amérique du Nord .....                                                | —                               | 59        | 7 158                          | 22 614                    | —                                |
| Europe.....                                                           | —                               | 78        | 5 384                          | 17 931                    | —                                |
| Brésil .....                                                          | —                               | 37        | 890                            | 3 909                     | —                                |
| Asie-Pacifique .....                                                  | —                               | 89        | 3 917                          | 10 944                    | —                                |
|                                                                       | —                               | 263       | 17 349                         | 55 398                    | —                                |
| Énergie solaire destinée aux<br>réseaux publics <sup>6, 7</sup> ..... | —                               | 323       | 14 713                         | 27 406                    | —                                |
| Production décentralisée et stockage <sup>8</sup> .....               | 1                               | 7 552     | 6 007                          | 4 723                     | 1 434                            |
| Total des énergies renouvelables .....                                | 84                              | 8 373     | 46 345                         | 125 259                   | 8 957                            |

<sup>1)</sup> Comprend les actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 4, « Actifs détenus en vue de la vente », pour de plus amples renseignements.

<sup>2)</sup> La MLT est calculée en fonction de notre portefeuille au 30 septembre 2025, en tenant compte de toutes nos installations sur une base consolidée et annualisée depuis le début de l'exercice, mais sans tenir compte de la date de l'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales. Pour une explication sur la méthode de calcul de la MLT et les raisons pour lesquelles nous ne tenons pas compte de la MLT pour nos centrales de stockage par pompage et certaines de nos autres installations, se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

<sup>3)</sup> Comprend trois centrales de stockage par batteries (36 MW) en Amérique du Nord.

<sup>4)</sup> Comprend deux centrales éoliennes (32 MW) et sept centrales solaires (199 MW) en Colombie.

<sup>5)</sup> Ne tient pas compte d'une capacité d'énergie éolienne de 356 MW ayant une MLT de 911 GWh dans notre secteur des solutions durables.

<sup>6)</sup> Ne tient pas compte d'une capacité d'énergie solaire de 273 MW ayant une MLT de 579 GWh dans notre secteur des solutions durables.

<sup>7)</sup> Comprend une centrale de stockage par batteries (60 MW) en Amérique du Nord et une centrale de stockage par batteries (3 MW) en Amérique du Sud.

<sup>8)</sup> Comprend neuf centrales à piles à combustible en Amérique du Nord (10 MW) et des centrales de stockage par pompage en Amérique du Nord (666 MW).

Nous avons également effectué des investissements au sein de notre portefeuille de solutions durables comprenant des actifs et des entreprises qui favorisent la transition vers la carboneutralité au moyen de technologies émergentes bien établies qui nécessitent des capitaux pour croître, ainsi que dans des entreprises où, à notre avis, nous pourrions mettre à profit notre accès aux capitaux et aux partenariats pour accélérer notre croissance. Ce portefeuille comprend notre participation dans une entreprise de premier plan spécialisée dans les services nucléaires à l'échelle mondiale et un portefeuille de placements, notamment dans le captage et le stockage de carbone, la production de gaz naturel renouvelable de source agricole, le recyclage de matériaux et la fabrication d'électrocarburants.

Le tableau suivant présente la production moyenne à long terme totale annualisée des centrales d'énergie renouvelable en exploitation que nous détenons et exploitons ou dans lesquelles nous détenons une participation financière sur une base **consolidée** et trimestrielle au 30 septembre 2025 :

| <b>PRODUCTION (GWh)<sup>1</sup></b>             | <b>T1</b> | <b>T2</b> | <b>T3</b> | <b>T4</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| Hydroélectricité                                |           |           |           |           |              |
| Amérique du Nord                                |           |           |           |           |              |
| États-Unis .....                                | 3 370     | 3 435     | 2 166     | 2 911     | 11 882       |
| Canada .....                                    | 1 239     | 1 493     | 1 240     | 1 221     | 5 193        |
|                                                 | 4 609     | 4 928     | 3 406     | 4 132     | 17 075       |
| Colombie <sup>2</sup> .....                     | 3 757     | 4 090     | 3 992     | 4 509     | 16 348       |
| Brésil .....                                    | 1 059     | 1 073     | 1 087     | 1 090     | 4 309        |
|                                                 | 9 425     | 10 091    | 8 485     | 9 731     | 37 732       |
| Énergie éolienne .....                          | 14 784    | 13 414    | 11 822    | 15 378    | 55 398       |
| Énergie solaire destinée aux réseaux publics... | 5 828     | 7 749     | 8 137     | 5 692     | 27 406       |
| Production décentralisée et stockage .....      | 1 032     | 1 420     | 1 347     | 924       | 4 723        |
| Total <sup>3</sup> .....                        | 31 069    | 32 674    | 29 791    | 31 725    | 125 259      |

<sup>1)</sup> La MLT est calculée en fonction de notre portefeuille au 30 septembre 2025, en tenant compte de toutes les centrales d'énergie renouvelable que nous détenons et exploitons ou dans lesquelles nous détenons une participation financière sur une base consolidée et annualisée depuis le début de l'exercice, mais sans tenir compte de la date de l'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales. Pour une explication sur la méthode de calcul de la MLT et les raisons pour lesquelles nous ne tenons pas compte de la MLT pour nos centrales de stockage par pompage et certaines de nos autres installations, se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

<sup>2)</sup> Comprend deux centrales éoliennes (174 GWh) et sept centrales solaires (453 GWh) en Colombie.

<sup>3)</sup> Compte non tenu de la production MLT générée par des actifs d'énergie solaire d'une puissance de 579 GWh et des actifs d'énergie éolienne d'une puissance de 911 GWh liés à nos investissements dans les solutions durables visant à simplifier la décarbonation d'un producteur indépendant d'énergie destinée aux réseaux publics qui exerce ses activités dans les Caraïbes et en Amérique latine.

Le tableau suivant présente la production moyenne à long terme annualisée des centrales d'énergie renouvelable en exploitation que nous détenons et exploitons ou dans lesquelles nous détenons une participation financière au **prorata** et pour chaque trimestre au 30 septembre 2025 :

| <b>PRODUCTION (GWh)<sup>1</sup></b>                | <b>T1</b> | <b>T2</b> | <b>T3</b> | <b>T4</b> | <b>Total</b> |
|----------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| Hydroélectricité                                   |           |           |           |           |              |
| Amérique du Nord                                   |           |           |           |           |              |
| États-Unis .....                                   | 2 217     | 2 352     | 1 465     | 1 948     | 7 982        |
| Canada .....                                       | 1 014     | 1 214     | 984       | 962       | 4 174        |
|                                                    | 3 231     | 3 566     | 2 449     | 2 910     | 12 156       |
| Colombie <sup>2</sup> .....                        | 851       | 926       | 904       | 1 020     | 3 701        |
| Brésil .....                                       | 956       | 968       | 981       | 983       | 3 888        |
|                                                    | 5 038     | 5 460     | 4 334     | 4 913     | 19 745       |
| Énergie éolienne .....                             | 2 537     | 2 404     | 2 012     | 2 648     | 9 601        |
| Énergie solaire destinée aux réseaux publics ..... | 1 161     | 1 663     | 1 774     | 1 142     | 5 740        |
| Production décentralisée .....                     | 287       | 412       | 394       | 259       | 1 352        |
| Total <sup>3</sup> .....                           | 9 023     | 9 939     | 8 514     | 8 962     | 36 438       |

<sup>1)</sup> La MLT est calculée en fonction de notre portefeuille au 30 septembre 2025, en tenant compte de toutes les centrales d'énergie renouvelable que nous détenons et exploitons ou dans lesquelles nous détenons une participation financière au prorata sur une base annualisée depuis le début de l'exercice, mais sans tenir compte de la date de l'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales. Pour une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata et sur la méthode de calcul de la MLT et les raisons pour lesquelles nous ne tenons pas compte de la MLT pour nos centrales de stockage par pompage et certaines de nos autres installations, se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

<sup>2)</sup> Comprend deux centrales éoliennes (39 GWh) et sept centrales solaires (102 GWh) en Colombie.

<sup>3)</sup> Compte non tenu de la production MLT générée par des actifs d'énergie solaire d'une puissance de 24 GWh et des actifs d'énergie éolienne d'une puissance de 39 GWh liés à nos investissements dans les solutions durables visant à simplifier la décarbonation d'un producteur indépendant d'énergie destinée aux réseaux publics qui exerce ses activités dans les Caraïbes et en Amérique latine.

#### **Énoncé concernant les énoncés prospectifs et les mesures non conformes aux IFRS**

Le présent rapport intermédiaire renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Nous pouvons formuler de tels énoncés dans le présent rapport intermédiaire et dans d'autres documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada. Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Nous utilisons des mesures non conformes aux IFRS dans le présent rapport intermédiaire. Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Le présent rapport intermédiaire, notre formulaire 20-F et de l'information supplémentaire déposés auprès de la SEC et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web, à l'adresse <https://bep.brookfield.com>, ainsi que sur le site Web de la SEC, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov), et sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## NOS FORCES CONCURRENTIELLES

Brookfield Renewable Partners L.P. (collectivement avec ses entités contrôlées, « Énergie Brookfield ») est une société d'envergure mondiale qui détient et exploite des actifs de production d'énergie propre et de solutions durables diversifiés employant de multiples technologies.

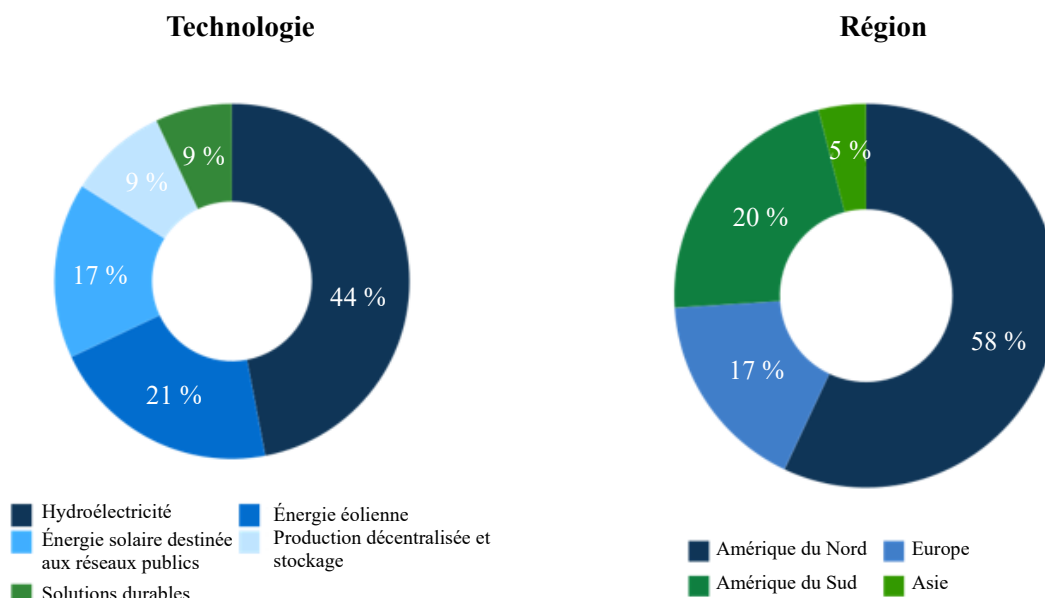
Notre stratégie consiste à mettre à profit notre présence mondiale, notre accès à des capitaux d'envergure et notre expérience pour acquérir et mettre en valeur des actifs de production d'énergie propre et de solutions durables de grande qualité en deçà de leur valeur intrinsèque, et à les financer à long terme grâce à du financement de première qualité à faible risque selon une stratégie de financement prudente, pour ensuite optimiser les flux de trésorerie en exerçant notre expertise en matière d'exploitation pour en accroître la valeur ou pour mettre ces actifs en service et générer des flux de trésorerie additionnels pour notre Société.

***Une des plus importantes sociétés ouvertes du monde axées sur la décarbonation avec des capacités éprouvées en matière de création de valeur.*** Énergie Brookfield affiche de bons résultats depuis 24 ans à titre d'exploitant, de promoteur et d'investisseur coté en Bourse dans le secteur des énergies renouvelables et d'actifs liés aux solutions durables. Nous détenons aujourd'hui un vaste portefeuille diversifié à l'échelle mondiale reposant sur de multiples technologies. Ces actifs sont soutenus par plus de 5 000 employés chevronnés (y compris les employés des sociétés de notre portefeuille consolidé). Énergie Brookfield investit directement dans des actifs, mais aussi par l'intermédiaire de partenaires institutionnels, de coentrepreneurs ou d'autres ententes. Nous avons également effectué des investissements au sein de solutions durables se composant d'actifs et d'entreprises, qui favorisent la transition vers la carboneutralité et qui nous permettent de tirer parti de notre accès aux capitaux et de nos partenariats afin d'accélérer la croissance de nos activités, et de catégories d'actifs de transition émergents, qui nous permettront d'être en bonne posture pour effectuer ultérieurement, grâce à nos investissements initiaux, des investissements d'envergure en matière de décarbonation à l'avenir. D'autres possibilités de transformation de l'énergie proviennent aussi de notre portefeuille de solutions durables, qui comprend des investissements dans des sociétés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce au déploiement d'énergies renouvelables traditionnelles.

Notre portefeuille d'actifs diversifiés à l'échelle mondiale nous permet de réduire la variabilité des ressources et d'améliorer la constance de nos flux de trésorerie. Notre croissance interne et nos acquisitions sont habituellement réalisées par l'intermédiaire du fonds privé de Brookfield et, par conséquent, les activités au prorata d'Énergie Brookfield continueront à se diversifier, mais demeureront principalement axées sur nos centrales d'hydroélectricité de grande qualité.

Notre portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable est composé de centrales d'hydroélectricité, d'énergie éolienne, d'énergie solaire destinée aux réseaux publics, de production décentralisée et d'autres actifs de stockage d'énergie en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe et en Asie-Pacifique, et notre portefeuille total d'actifs d'énergie renouvelable est composé d'une puissance installée d'environ 48 700 mégawatts. Nous détenons également un vaste portefeuille de projets en développement à l'échelle mondiale de plus de 200 GW. Nous avons également effectué des investissements au sein de notre portefeuille de solutions durables comprenant des actifs et des entreprises qui favorisent la transition vers la carboneutralité au moyen de technologies émergentes bien établies qui nécessitent des capitaux pour croître, ainsi que dans des entreprises où, à notre avis, nous pourrions mettre à profit notre accès aux capitaux et aux partenariats pour accélérer notre croissance. Ce portefeuille comprend notre participation dans une entreprise de premier plan spécialisée dans les services nucléaires à l'échelle mondiale et un portefeuille de placements, notamment dans le captage et le stockage de carbone, la production de gaz naturel renouvelable de source agricole, le recyclage de matériaux et la fabrication d'électrocarburants.

Les graphiques ci-après présentent les fonds provenant des activités normalisés au prorata<sup>1</sup> :



1) Les chiffres sont fondés sur les fonds provenant des activités ajustés selon la moyenne à long terme des 12 derniers mois.

**Actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables diversifiés et de grande qualité.** Énergie Brookfield détient un portefeuille complémentaire regroupant des centrales hydroélectriques, d'énergie éolienne, d'énergie solaire destinée aux réseaux publics, de stockage d'énergie et de production décentralisée et d'autres actifs de solutions durables :

- **Hydroélectricité.** À ce jour, l'hydroélectricité représente le plus important secteur de notre portefeuille et demeure une technologie de premier plan qui se démarque en raison de la durée de vie la plus longue, des plus faibles coûts et de la production d'énergie la plus écologique de ses actifs. Les centrales hydroélectriques s'appuient sur des marges de trésorerie élevées et une capacité de stockage qui permet de produire de l'électricité sur demande à toute heure du jour.
- **Énergie éolienne et énergie solaire.** Nos centrales d'énergie éolienne et d'énergie solaire destinée aux réseaux publics offrent une exposition à des secteurs d'énergie renouvelable qui connaissent la plus forte croissance, disposent de marges de trésorerie élevées, n'ont aucun coût de combustible et présentent des fonctionnalités diversifiées et adaptables. L'énergie éolienne et l'énergie solaire sont désormais parmi les formes de production d'électricité les moins coûteuses du monde.
- **Stockage d'énergie et production décentralisée.** Nos centrales de stockage d'énergie fournissent à leur marché local des services essentiels au réseau, notamment la production sur commande, et nos actifs de production décentralisée offrent des solutions énergétiques en aval du compteur indépendantes et sécuritaires.
- **Solutions durables.** Nos actifs de solutions durables, notamment ceux de captage du carbone, notre capacité en gaz naturel renouvelable, notre entreprise spécialisée dans les services nucléaires et notre capacité d'électrocarburants aident les entreprises et certains pays à atteindre leurs objectifs de carboneutralité.

En raison de notre envergure, de la diversité et de la qualité de nos actifs, ainsi que de nos capacités en exploitation et en développement, nous sommes concurrentiels par rapport aux autres entreprises d'énergie renouvelable et de transition. Notre vaste portefeuille d'actifs en développement et nos capacités distinctives procurent une importante valeur de rareté et de croissance à nos investisseurs.

**La meilleure expertise en matière d'exploitation et de développement qui soit.** Énergie Brookfield emploie plus de 5 000 exploitants chevronnés (y compris les employés des sociétés de notre portefeuille consolidé) autour du globe pour aider à optimiser la performance et maximiser le rendement de tous nos actifs. Notre expérience en matière d'exploitation, de développement et de gestion de centrales de production d'électricité s'étend sur plus de 120 ans. Nous continuons à faire avancer nos activités de développement à mesure que nous mettons en œuvre notre portefeuille de projets d'énergie renouvelable de plus de 200 GW et améliorons les services de décarbonation que nous offrons à nos clients par la mise en œuvre de solutions durables, notamment des possibilités d'investissement dans le recyclage de matériaux, dans le captage et le stockage de carbone, la production de gaz naturel renouvelable de source agricole, les électrocarburants, entre autres. Nos capacités d'exploitation et de développement combinées à notre portefeuille de croissance nous distinguent de plus en plus à titre de partenaire de choix pour les acheteurs d'énergie propre et les sociétés à la recherche de solutions de décarbonation, ce qui stimule la croissance de nos activités.

**Positionnée pour répondre à la demande croissante d'énergie, accélérer la décarbonation et améliorer la stabilité des réseaux électriques.** La demande d'électricité atteint de nouveaux sommets en raison de la croissance de la transformation numérique et de l'électrification. En outre, les énergies renouvelables, qui sont la forme de production d'électricité en vrac la plus abordable dans la plupart des régions et la plus facilement déployable pour répondre à la demande à très court terme et permettre d'atteindre les objectifs de carboneutralité, représentent la solution la plus prometteuse. Notre vaste portefeuille diversifié de projets en développement d'envergure mondiale et nos occasions distinctives nous mettent en bonne position pour répondre à cette demande. Outre la demande grandissante en électricité, les énergies renouvelables aident à atténuer les risques que posent les changements climatiques et la sécurité énergétique, qui sont considérés comme deux des enjeux les plus importants et les plus urgents auxquels fait face l'économie mondiale. Les changements climatiques et l'insécurité énergétique entraînent d'immenses risques pour la sécurité des collectivités et pour notre prospérité économique commune. Par conséquent, les gouvernements et les entreprises ont adopté des plans ambitieux visant à appuyer la transition vers une économie décarbonée. Nous croyons que l'envergure de nos activités et notre capacité mondiale en matière d'exploitation, de développement et d'investissement nous placent en bonne position pour travailler de concert avec les gouvernements et les entreprises afin de les aider à atteindre leurs objectifs de décarbonation.

**Profil financier solide et stratégie de financement prudente.** Énergie Brookfield affiche un bilan robuste, ainsi qu'une note de crédit de première qualité solide et maintient l'accès à des marchés financiers à l'échelle mondiale pour veiller à la résilience des flux de trésorerie tout au long du cycle et à la souplesse nécessaire au déploiement de capitaux au moment opportun. Notre approche de financement consiste à avoir accès, par l'intermédiaire de nos filiales, à du financement de première qualité pour financer la quasi-totalité de notre dette au moyen d'emprunts sans recours sur des actifs précis, sans clauses financières restrictives. Environ 90 % de notre dette est cotée comme étant de première qualité ou considérée selon des mesures de première qualité. Notre ratio d'endettement d'entreprise est d'environ 14 %, et environ 90 % de nos emprunts sont sans recours. Les emprunts de la société mère et les emprunts sans recours au prorata ont chacun une durée moyenne pondérée d'environ respectivement 13 ans et 11 ans, et ne comportent aucune échéance importante dans les cinq prochaines années. Environ 90 % de notre financement est effectivement à un taux fixe, et seulement 9 % de notre dette contractée à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Europe est exposée à la variation des taux d'intérêt. Au 30 septembre 2025, les liquidités disponibles se composaient de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 4,7 milliards \$, des placements dans des titres négociables et d'une tranche disponible des facilités de crédit.

**Bien positionnée pour la croissance des flux de trésorerie et un profil de distribution à long terme attrayant.** Nous détenons des leviers de croissance de flux de trésorerie diversifiés, fiables et à faible risque qui nous permettent de maintenir un objectif de croissance des distributions se situant entre 5 % et 9 % par année. Nos activités sont financées par nos flux de trésorerie générés en interne, le recyclage d'actifs et les financements additionnels qui appuient la croissance interne, ainsi que les acquisitions qui contribuent à la croissance des flux de trésorerie. Nos flux de trésorerie d'exploitation ont également des leviers de croissance intégrés, notamment les clauses d'indexation en fonction de l'inflation prévues dans la grande majorité de nos contrats, l'accroissement potentiel des marges grâce à l'augmentation des produits et des initiatives de réduction des coûts.

***Stratégie d'investissement rigoureuse et à contre-courant.*** Notre échelle mondiale et nos capacités reposant sur de multiples technologies nous permettent de faire la rotation des capitaux là où il y a pénurie afin de réaliser des rendements solides ajustés au risque. Nous adoptons une approche rigoureuse quand nous investissons des capitaux dans des projets de développement et des acquisitions en privilégiant une protection contre le risque de perte de valeur et la préservation des capitaux, nous appuyant sur l'équipe d'investissement de Brookfield qui regroupe plus de 150 professionnels à l'échelle mondiale se consacrant à la recherche d'acquisitions relatives et à leur réalisation au moment opportun. Notre capacité d'acquérir et de développer des actifs est renforcée par nos équipes aguerries d'exploitation et de développement de projets autour du globe, notre relation stratégique avec Brookfield et notre profil de liquidité et de structure du capital.

***Approche distincte en matière de développement et de gestion d'actifs.*** Nous adoptons une approche prudente et distinctive en matière de développement et de gestion d'actifs dans le but d'éliminer ce que nous appelons le « risque de corrélation » avant d'engager des capitaux importants. Pour ce faire, nous cherchons à obtenir du financement et à conclure des ententes avec les clients ainsi que des contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction simultanément afin d'avoir une bonne visibilité des flux de trésorerie et de pouvoir fixer nos rendements cibles. Dans la mesure du possible, nous cherchons à obtenir du financement à taux fixe, à conclure des ententes avec les clients indexées sur l'inflation et des contrats de construction complets afin de réduire l'incertitude au minimum et d'avoir une bonne visibilité en matière de flux de trésorerie.

# Rapport de gestion

## pour le trimestre et la période de neuf mois

### clos le 30 septembre 2025

Le présent rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 a été préparé en date du 5 novembre 2025. Sauf indication contraire, les termes « Énergie Brookfield », « nous », « notre » et « nos » et « notre Société » désignent Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées. La société mère ultime d'Énergie Brookfield est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans le présent rapport de gestion. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions et leurs parties liées. L'expression « fonds privé géré par BAM » désigne un fonds privé géré par Brookfield Asset Management et ses filiales.

Les participations consolidées d'Énergie Brookfield comprennent les parts de société en commandite sans droit de vote cotées en Bourse (les « parts de société en commandite ») détenues par le public et par Brookfield, les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A de BEPC (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation (« BEPC ») détenues par le public et Brookfield Wealth Solutions, les actions échangeables sans droit de vote de catégorie A.2 (les « actions échangeables de catégorie A.2 ») de Brookfield Renewable Holdings Corporation (« BRHC ») (auparavant Brookfield Renewable Corporation) détenues par Brookfield, les parts de société en commandite rachetables/échangeables (les « parts de société en commandite rachetables/échangeables ») de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenues par Brookfield, et la participation de commandité dans BRELP détenue par Brookfield (la « participation de commandité »). Les porteurs des parts de société en commandite, des parts de société en commandite rachetables/échangeables, de la participation de commandité, des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 sont désignés collectivement les « porteurs de parts », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 sont désignées collectivement les « parts » ou par l'expression « par part », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les parts de société en commandite rachetables/échangeables comportent les mêmes caractéristiques économiques à tous égards. Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

Les états financiers d'Énergie Brookfield ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ », « £ », « COP » et « \$ AU » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal, à la livre sterling, au peso colombien et au dollar australien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 9 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et l'information supplémentaire déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (<https://bep.brookfield.com>), ainsi que sur le site Web de la SEC ([www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml)), et celui de SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)).

## Présentation du rapport de gestion

|                                                                              |    |                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>PARTIE 1 – Faits saillants du troisième trimestre de 2025</b>             | 10 | <b>PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement (suite)</b>        |    |
| <b>PARTIE 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées</b> | 14 | Emprunts                                                                           | 36 |
| <b>PARTIE 3 – Informations financières consolidées supplémentaires</b>       | 17 | Dépenses d'investissement                                                          | 37 |
| Résumé des états consolidés de la situation financière                       | 17 | Tableaux consolidés des flux de trésorerie                                         | 38 |
| Transactions entre parties liées                                             | 18 | Actions, parts et billets en circulation                                           | 40 |
| Capitaux propres                                                             | 23 | Dividendes et distributions                                                        | 41 |
| <b>PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata</b>  | 25 | Obligations contractuelles                                                         | 41 |
| Résultats au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre               | 25 | Informations financières supplémentaires                                           | 41 |
| Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS                             | 30 | Accords hors état de la situation financière                                       | 42 |
| Profil des contrats                                                          | 33 | <b>PARTIE 6 – Principales informations trimestrielles</b>                          | 43 |
| <b>PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement</b>          | 34 | Sommaire des résultats trimestriels historiques                                    | 43 |
| Structure du capital                                                         | 34 | <b>PARTIE 7 – Estimations critiques, méthodes comptables et contrôles internes</b> | 48 |
| Liquidités disponibles                                                       | 35 | <b>PARTIE 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement</b>        | 50 |
|                                                                              |    | <b>PARTIE 9 – Mise en garde</b>                                                    | 56 |

# PARTIE 1 – FAITS SAILLANTS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2025

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Trimestres clos les 30 septembre |          | Période de neuf mois close les 30 septembre |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------|---------------------------------------------|----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2025                             | 2024     | 2025                                        | 2024     |
| <b><u>Informations financières choisies</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                  |          |                                             |          |
| Produits .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1 596 \$                         | 1 470 \$ | 4 868 \$                                    | 4 444 \$ |
| Perte nette attribuable aux porteurs de parts <sup>1</sup> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | (120)                            | (181)    | (429)                                       | (455)    |
| Perte de base et diluée par part de société en commandite <sup>2</sup> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | (0,23)                           | (0,32)   | (0,81)                                      | (0,83)   |
| BAIIA ajusté au prorata <sup>3</sup> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 629                              | 586      | 1 954                                       | 1 790    |
| Fonds provenant des activités <sup>3</sup> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 302                              | 278      | 988                                         | 913      |
| Fonds provenant des activités par part <sup>3, 4</sup> .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 0,46                             | 0,42     | 1,49                                        | 1,38     |
| Distribution par part de société en commandite .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0,37                             | 0,36     | 1,12                                        | 1,07     |
| <b><u>Information sur l'exploitation</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                  |          |                                             |          |
| Puissance (MW) .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 48 673                           | 35 225   | 48 673                                      | 35 225   |
| Production totale (GWh)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                  |          |                                             |          |
| Production moyenne à long terme .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 29 779                           | 22 151   | 91 705                                      | 69 560   |
| Production réelle .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 27 554                           | 19 684   | 87 212                                      | 60 586   |
| Production au prorata (GWh)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                  |          |                                             |          |
| Production réelle .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 7 186                            | 7 320    | 25 398                                      | 24 079   |
| <sup>1)</sup> Pour le trimestre et la période de neuf mois considérés, comprend une perte de 66 millions \$ et de 230 millions \$ attribuable aux capitaux propres des commanditaires, une perte de 43 millions \$ et de 146 millions \$ attribuable aux actions échangeables de BEPC et aux actions échangeables de catégorie A.2, une perte de 46 millions \$ et de 158 millions \$ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield, et un résultat de 35 millions \$ et de 105 millions \$ attribuable à la participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield. |                                  |          |                                             |          |
| <sup>2)</sup> Le nombre moyen de parts de société en commandite pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 s'est établi à respectivement 283,8 millions et 284,2 millions (respectivement 285,1 millions et 285,7 millions en 2024).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                  |          |                                             |          |
| <sup>3)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 9 – Mise en garde ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                  |          |                                             |          |
| <sup>4)</sup> Le nombre moyen de parts en circulation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 s'est établi à respectivement 661,9 millions et 662,2 millions (respectivement 663,2 millions et 663,8 millions en 2024) comprenant les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité.                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                  |          |                                             |          |

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                                                             | 30 septembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Situation de trésorerie et sources de financement</b>                    |                      |                     |
| Liquidités disponibles .....                                                | 4 655 \$             | 4 320 \$            |
| Ratio d'endettement – société mère .....                                    | 14 %                 | 15 %                |
| Ratio d'endettement – consolidé .....                                       | 41 %                 | 40 %                |
| Emprunts sans recours en pourcentage du total des emprunts – consolidé..... | 90 %                 | 91 %                |
| Exposition aux dettes à taux d'intérêt fixe au prorata <sup>1</sup> .....   | 98 %                 | 95 %                |
| Emprunts de la société mère                                                 |                      |                     |
| Durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de la dette .....                 | 13 ans               | 12 ans              |
| Taux d'intérêt moyen pondéré .....                                          | 4,6 %                | 4,5 %               |
| Emprunts sans recours au prorata                                            |                      |                     |
| Durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance de la dette .....                 | 11 ans               | 11 ans              |
| Taux d'intérêt moyen pondéré .....                                          | 5,6 %                | 5,4 %               |

<sup>1)</sup> Le total des dettes à taux d'intérêt variables en pourcentage du total des emprunts est de 11 % (13 % en 2024) dont 9 % (8 % en 2024) se rapportent aux dettes à taux d'intérêt variables contractées dans certaines régions à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Europe en raison des coûts connexes élevés qu'entraîne la couverture dans ces régions.

## Exploitation

Les fonds provenant des activités se sont établis à 302 millions \$, ou 0,46 \$ par part, soit une augmentation par rapport à ceux de l'exercice précédent soutenue par :

- un meilleur rendement de notre portefeuille hydroélectrique a entraîné une hausse des revenus tirés des initiatives commerciales et opérationnelles;
- l'apport provenant de nos activités de croissance, notamment de récentes acquisitions relatives ainsi que la prestation de nouveaux projets d'une puissance supérieure à 8 200 MW ayant commencé leurs activités commerciales au cours des douze derniers mois;
- notre croissance intégrée découlant des flux de trésorerie contractuels liés à l'inflation;

Compte tenu de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie, des profits et des pertes de change et sur les dérivés et d'autres éléments, la perte nette attribuable aux porteurs de parts s'est élevé à 120 millions \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2025.

Nous sommes toujours un partenaire mondial de choix pour l'approvisionnement en énergie propre, car :

- nous avons obtenu des contrats visant une production d'environ 4 000 gigawattheures supplémentaire par année auprès de clients du secteur des services publics et de clients institutionnels affichant une note de crédit de première qualité;
- nous avons conclu un nouveau contrat de 20 ans à tarification avantageuse visant l'une de nos centrales hydroélectriques dans la région Pennsylvanie-New Jersey-Maryland (« région PJM ») aux termes de notre accord-cadre avec Microsoft en matière d'énergie renouvelable. Ce contrat démontre la vigueur soutenue de la demande des acteurs de la scène technologique pour une énergie renouvelable.

## Situation de trésorerie et sources de financement

Notre accès à des capitaux importants et notre solide bilan de qualité supérieure assorti d'une note de crédit BBB+ continuent de nous distinguer sur le marché et d'appuyer nos initiatives de croissance.

- Notre situation financière demeure robuste grâce aux liquidités disponibles de 4,7 milliards \$ à la fin du trimestre.
- Nous avons obtenu des financements additionnels pour deux de nos centrales hydroélectriques dans la région PJM découlant des contrats passés avec Google au dernier trimestre, ainsi qu'une troisième centrale hydroélectrique qui fournit de l'électricité à la région PJM. Ces financements ont suscité une forte demande de la part des investisseurs selon les plus faibles écarts observés dans ce type de financement au cours des cinq dernières années. En tout, nous avons récolté plus de 1,1 milliard \$ (montant net d'environ 400 millions \$ pour Énergie Brookfield) à l'échelle de trois actifs hydroélectriques.
- Nous avons réalisé des financements totalisant approximativement 7,7 milliards \$ au cours du trimestre, ce qui nous a permis d'optimiser davantage la structure du capital et de porter à 27 milliards \$ les financements à l'échelle de la société depuis le début de l'exercice.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme de recyclage d'actifs, en concluant et en approuvant la vente d'actifs ce qui devrait générer un produit d'environ 2,8 milliards \$ (montant net d'environ 900 millions \$ à Énergie Brookfield), dont les éléments suivants :

- Au cours du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de la vente d'une participation de 100 % dans un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation d'une puissance de 1,5 GW et d'une participation de 47 % dans une plateforme en développement de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 2,3 GW, ce qui a dégagé un produit de base d'environ 1,1 milliard \$ (montant net d'environ 449 millions \$ pour Énergie Brookfield). Cette transaction est sous réserve des modalités de clôture habituelles.
- Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 833 MW de courant continu (613 MW de courant alternatif), pour un produit prévu d'environ 412 millions \$ (montant net d'environ 115 millions \$ pour Énergie Brookfield). Cette transaction est sous réserve des modalités de clôture habituelles.

## Croissance et développement

Après la clôture du trimestre, Brookfield et Cameco, notre partenaire dans Westinghouse, a conclu une convention de partenariat stratégique avec le gouvernement américain en vue d'accélérer le déploiement à grande échelle des technologies de réacteur nucléaire de Westinghouse aux États-Unis et à l'échelle mondiale. Aux termes de la convention, une fois que le gouvernement américain aura pris une décision finale à l'égard de cet investissement et passé les contrats définitifs visant l'achèvement, avant janvier 2029, des nouveaux réacteurs nucléaires de Westinghouse aux États-Unis d'une valeur globale d'au moins 80 milliards \$, sa participation éventuelle dans Westinghouse sera acquise par le gouvernement américain, ce qui lui permettra de toucher 20 % de toute distribution en trésorerie de plus de 17,5 milliards \$ réalisée par Westinghouse. Nous détenons, avec nos partenaires institutionnels, une participation de 51 % dans Westinghouse (pourcentage net de 11 % pour Énergie Brookfield).

Nous avons investi, ou convenu d'investir, avec nos partenaires institutionnels, un montant d'environ 2,1 milliards \$ (montant net d'environ 1,2 milliard \$ pour Énergie Brookfield) dans de multiples placements, ce qui ajouterait des plateformes et des actifs de premier plan aux États-Unis et à l'échelle mondiale.

- Nous avons conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 15 % dans Isagen, notre plateforme hydroélectrique colombienne, en contrepartie de 1 milliard \$, ce qui augmentera notre exposition à des actifs d'infrastructure d'envergure, pratiquement sans risque et d'importance capitale.

Nous continuons à faire avancer nos activités de développement :

- Nous avons dégagé une nouvelle capacité d'environ 1 800 mégawatts à même nos activités d'énergie solaire destinée aux réseaux publics, d'énergie éolienne et d'énergie décentralisée et stockage à l'échelle mondiale et nous prévoyons réaliser de nouveaux projets d'une puissance d'environ 8 000 mégawatts en 2025.

## PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | Trimestres clos les<br>30 septembre |          | Périodes de neuf mois<br>closes les 30 septembre |          |
|------------------------------------------|-------------------------------------|----------|--------------------------------------------------|----------|
|                                          | 2025                                | 2024     | 2025                                             | 2024     |
| Produits .....                           | 1 596 \$                            | 1 470 \$ | 4 868 \$                                         | 4 444 \$ |
| Autres produits .....                    | 319                                 | 155      | 551                                              | 251      |
| Coûts d'exploitation directs .....       | (721)                               | (623)    | (2 095)                                          | (1 875)  |
| Coûts de service de gestion.....         | (57)                                | (59)     | (162)                                            | (157)    |
| Charge d'intérêts.....                   | (586)                               | (514)    | (1 819)                                          | (1 479)  |
| Charge d'amortissement .....             | (611)                               | (514)    | (1 803)                                          | (1 533)  |
| Divers .....                             | (20)                                | (137)    | (342)                                            | (176)    |
| Recouvrement (charge) d'impôt .....      | 66                                  | 9        | 349                                              | (24)     |
| Résultat net .....                       | 42 \$                               | (39) \$  | 34 \$                                            | (197) \$ |

|             | Taux de change moyen pour 1 \$ US |       |       |       |
|-------------|-----------------------------------|-------|-------|-------|
| \$ CA ..... | 1,38                              | 1,36  | 1,4   | 1,36  |
| € .....     | 0,86                              | 0,91  | 0,9   | 0,92  |
| R\$ .....   | 5,45                              | 5,55  | 5,65  | 5,24  |
| COP.....    | 4 003                             | 4 095 | 4 131 | 3 979 |

### Analyse des écarts pour le trimestre clos le 30 septembre 2025

Les produits totalisant 1 596 millions \$ représentent une augmentation de 126 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, la croissance de nos activités, l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et l'avantage tiré des excellentes ressources hydrologiques de nos centrales hydroélectriques au Canada et en Colombie ayant été contrebalancés en partie par les conditions hydrologiques défavorables dans nos activités aux États-Unis et au Brésil et les ventes d'actifs réalisées dernièrement. Les produits tirés des centrales récemment acquises et mises en service et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 286 millions \$ et 3 612 GWh, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution des produits de 145 millions \$ et une réduction de la production de 931 GWh.

Comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, la dépréciation du dollar américain par rapport à la plupart des devises a entraîné une augmentation des produits de 14 millions \$, qui a été en partie contrebalancée par l'effet de change défavorable de 5 millions \$ sur nos coûts d'exploitation directs et les charges d'intérêts.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 721 millions \$ représentent une augmentation de 98 millions \$ en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison surtout des coûts supplémentaires entraînés par de récentes acquisitions et mises en service de centrales, lesquelles ont été contrebalancées en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement.

Les autres produits comprenaient un profit de 217 millions \$ découlant du retrait du périmètre de consolidation des actifs nets d'une plateforme d'actifs d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde et de la comptabilisation de la juste valeur de notre participation comme un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les coûts de service de gestion totalisant 57 millions \$ représentent une diminution de 2 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la variation du cours des parts de société en commandite et des actions échangeables de BEPC au cours de la période.

La charge d'intérêts de 586 millions \$ représente une augmentation de 72 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison d'acquisitions récentes, y compris le coût du financement relais provisoire associé à l'acquisition de Neoen et d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis attribuable à nos partenaires institutionnels ainsi que d'initiatives de financement des activités de développement, contrebalancée en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 611 millions \$, ce qui représente une hausse de 97 millions \$ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable à la croissance de nos activités.

Le recouvrement d'impôt différé totalisant 66 millions \$ représente une augmentation de 95 millions \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le résultat net s'est élevé à 42 millions \$, soit une augmentation de 81 millions \$ par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des éléments susmentionnés.

### **Analyse des écarts pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025**

Les produits totalisant 4 868 millions \$ représentent une augmentation de 424 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, la croissance de nos activités, l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et l'avantage tiré des excellentes ressources hydrologiques de nos centrales hydroélectriques au Canada et en Colombie ayant été contrebalancés par les conditions hydrologiques défavorables dans nos activités aux États-Unis et au Brésil et par les ventes d'actifs réalisées dernièrement. Les produits tirés des centrales récemment acquises et mises en service et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 795 millions \$ et 11 059 GWh, le tout en partie contrebalancé par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution des produits de 310 millions \$ et une réduction de la production de 2 696 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 9 millions \$ puisque l'augmentation des ressources dans nos centrales hydroélectriques au Canada et en Colombie ainsi que l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat de nos actifs au Canada, au Brésil et en Colombie ont été contrebalancées en partie par des apports hydrologiques défavorables dans nos activités aux États-Unis et au Brésil et la baisse des prix au comptant de notre production non visée par contrat en Colombie attribuable à des apports hydrologiques accrus à l'échelle du système.

Comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, le raffermissement du dollar américain par rapport à la plupart des autres devises a entraîné une baisse des revenus de 70 millions \$, ce qui a été en partie contrebalancé par l'effet de change favorable de 45 millions \$ sur les coûts d'exploitation directs et la charge d'intérêts pour l'exercice.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 2 095 millions \$ représentent une augmentation de 220 millions \$ en regard de la période correspondante de l'exercice précédent en raison surtout des coûts supplémentaires entraînés par de récentes acquisitions et mises en service de centrales, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement et le raffermissement du dollar américain susmentionné.

Les autres produits comprenaient un profit de 217 millions \$ découlant du retrait du périmètre de consolidation des actifs nets d'une plateforme d'actifs d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde et de la comptabilisation de la juste valeur de notre participation comme un placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Les coûts de service de gestion totalisant 162 millions \$ représentent une augmentation de 5 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts de 1 819 millions \$ représente une augmentation de 340 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison d'acquisitions récentes, y compris le coût du financement relais provisoire associé à l'acquisition de Neoen et d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis attribuable à nos partenaires institutionnels ainsi que d'initiatives de

financement des activités de développement, contrebalancées en partie par les fluctuations des taux de change déjà mentionnées.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 1 803 millions \$, ce qui représente une hausse de 270 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, et est attribuable à la croissance de nos activités.

Le recouvrement d'impôt différé totalisant 292 millions \$ représente une augmentation de 310 millions \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la simplification de la structure organisationnelle de Neoen qui a entraîné un recouvrement d'impôt différé de 161 millions \$.

Au cours du trimestre, le poste Divers comprend des droits de timbre perçus dans certains territoires où Neoen exerce ses activités à l'atteinte des seuils de propriété établis ayant été pris en compte dans notre souscription.

Le résultat net s'est élevé à 34 millions \$, soit une augmentation de 231 millions \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison surtout des éléments susmentionnés.

## PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

### RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière intermédiaires non audités :

| (EN MILLIONS)                                                                 | 30 septembre 2025                       | 31 décembre 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------|
| Actifs courants .....                                                         | 11 999 \$                               | 8 835 \$         |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence..... | 4 264                                   | 2 740            |
| Immobilisations corporelles .....                                             | 71 551                                  | 73 475           |
| Actifs détenus en vue de la vente .....                                       | 6 269                                   | 2 049            |
| <b>Total de l'actif .....</b>                                                 | <b>98 303</b>                           | <b>94 809</b>    |
| Emprunts de la société mère .....                                             | 4 070                                   | 3 802            |
| Emprunts sans recours .....                                                   | 31 855                                  | 30 588           |
| Passifs d'impôt différé .....                                                 | 8 803                                   | 8 439            |
| Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente .....   | 3 778                                   | 1 036            |
| <b>Total du passif et des capitaux propres .....</b>                          | <b>98 303</b>                           | <b>94 809</b>    |
|                                                                               | Taux de change au comptant pour 1 \$ US |                  |
| \$ CA .....                                                                   | 1,39                                    | 1,44             |
| € .....                                                                       | 0,85                                    | 0,97             |
| RS .....                                                                      | 5,32                                    | 6,19             |
| COP.....                                                                      | 3 901                                   | 4 409            |

#### Immobilisations corporelles et participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 71,6 milliards \$ au 30 septembre 2025, contre 73,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 1,9 milliard \$. Notre acquisition d'un exploitant et promoteur d'actifs d'énergie renouvelable entièrement intégré aux États-Unis a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles de 0,5 milliard \$. Nos investissements soutenus dans le développement d'actifs de production d'électricité ont entraîné une augmentation des immobilisations corporelles de 5,1 milliards \$ et le raffermissement de la plupart des devises par rapport au dollar américain a fait augmenter les immobilisations corporelles de 3,4 milliards \$. Ces augmentations ont été contrebalancées par des cessions et des actifs classés comme actifs détenus en vue de la vente, y compris le retrait du périmètre de consolidation d'une plateforme d'actifs d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde, d'un portefeuille d'actifs solaires destinés aux réseaux publics aux États-Unis d'une puissance d'environ 833 MW, d'une participation majoritaire dans une entreprise d'actifs de production décentralisée de premier plan située en Amérique du Nord, d'une participation partielle dans un portefeuille d'actifs éoliens aux États-Unis d'une puissance de 845 MW et le retrait du périmètre de consolidation d'une plateforme d'actifs en exploitation et en développement en Inde, ce qui a entraîné une diminution de 9,1 milliards \$ des immobilisations corporelles et une charge d'amortissement qui a entraîné une diminution de 1,8 milliard \$ des immobilisations corporelles.

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 4,3 milliards \$ au 30 septembre 2025, contre 2,7 milliards \$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 2,0 milliards \$ attribuable à l'intégration d'une société se spécialisant dans le développement et l'exploitation acquise récemment aux États-Unis, au changement de référentiel comptable d'une plateforme d'actifs d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde et d'un portefeuille de centrales éoliennes aux États-Unis d'une puissance de 845 MW qui sont devenus des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, et de la dépréciation du dollar américain, le tout en partie contrebalancé par les distributions, les placements reclassés comme détenus en vue de la vente et la dissolution d'une coentreprise.

### **Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente**

Les actifs détenus en vue de la vente et les passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente totalisaient respectivement 6,3 milliards \$ et 3,8 milliards \$ au 30 septembre 2025 et étaient composés d'un portefeuille d'actifs solaires en construction en Inde d'une puissance de 633 MW, ainsi que d'une participation de 50 % dans une entreprise multinationale de développement d'actifs de production décentralisée dotée d'un portefeuille d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 200 MW, d'un portefeuille d'actifs éoliens en Australie d'une puissance de 315 MW, d'un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 47 MW, d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 1,5 GW, d'une plateforme de développement d'actifs de production décentralisée détenant un portefeuille aux États-Unis d'une puissance de 2,3 GW et d'un portefeuille d'actifs solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 833 MW.

### **TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield se font dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield se font principalement avec Brookfield et ses parties liées.

Énergie Brookfield vend de l'électricité à Brookfield aux termes d'une unique convention d'achat d'électricité (CAÉ) à long terme visant ses centrales hydroélectriques de New York. Brookfield maintiendra le prix qu'Énergie Brookfield reçoit pour l'énergie produite par certaines centrales aux États-Unis.

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec Brookfield aux termes desquelles Énergie Brookfield a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines activités de production d'énergie renouvelable. Énergie Brookfield a également conclu une convention de vote avec les membres du consortium dans le cadre de ses activités en Colombie et dans Neoen. Ces conventions de vote confèrent à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces mêmes entités. Énergie Brookfield inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

Énergie Brookfield participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Infrastructure Debt Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »). Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit soutenues par Brookfield.

De temps à autre, afin de permettre que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, Énergie Brookfield financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), Énergie Brookfield et des coinvestisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2029, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), majoré d'une marge. Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield Corporation.

Brookfield Corporation peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès d'Énergie Brookfield qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Au 30 septembre 2025, aucun fonds n'avait été déposé auprès d'Énergie Brookfield (néant au 31 décembre 2024). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et le dépôt de Brookfield Corporation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont établis à néant (néant en 2024).

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent convenir, de pair avec des tiers indépendants, de fournir des financements à but commercial à Énergie Brookfield ou de participer à des mobilisations de capitaux entreprises par Énergie Brookfield de manière indépendante. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a souscrit des financements par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux de respectivement 100 millions \$ et 200 millions \$ au moyen d'une structure d'actions privilégiées auprès de Brookfield Wealth Solutions. Au 30 septembre 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, devait les soldes suivants à Brookfield Wealth Solutions : une créance de 67 millions \$ au titre d'emprunts sans recours (65 millions \$ au 31 décembre 2024); une créance de 7 millions \$ au titre d'emprunts de la société mère (7 millions \$ au 31 décembre 2024); un financement donnant droit à des avantages fiscaux classé comme des passifs liés à des instruments financiers de 20 millions \$ (1 million \$ au 31 décembre 2024); des capitaux propres des commanditaires privilégiés d'un montant de 11 millions \$ (10 millions \$ au 31 décembre 2024); et des emprunts de 347 millions \$ (348 millions \$ au 31 décembre 2024) classés comme des montants à payer aux parties liées. Au cours du troisième trimestre de 2025, un passif financier de 32 millions \$ a été transféré dans les passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des conventions avec Brookfield et ses filiales afin de transférer des crédits d'impôt obtenus dans le cadre de projets d'énergie renouvelable. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, Énergie Brookfield a transféré des crédits d'impôt de respectivement néant et 19 millions \$ (respectivement néant et néant en 2024) à Brookfield et ses filiales.

Au cours du premier trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un actif solaire destiné aux réseaux publics en Jamaïque détenu par Neoen d'une puissance de 52 MW à une entreprise associée d'Énergie Brookfield pour un produit d'environ 19 millions \$ (montant net d'environ 2 millions \$ pour Énergie Brookfield). L'actif faisait déjà l'objet d'une convention d'achat et de vente négociée dans des conditions normales de concurrence qui avait été conclue avant qu'Énergie Brookfield n'acquière Neoen et, par conséquent, aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé à la suite de la transaction.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation supplémentaire de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. pour une contrepartie de 1 milliard \$ auprès de partenaires institutionnels dans un fonds privé géré par BAM, à une valeur équivalente au prix d'acquisition convenu avec un tiers indépendant. Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de la participation supplémentaire de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. en contrepartie de 1 milliard \$. Énergie Brookfield continuera de consolider cette entreprise. Dans le cadre de la clôture de cette transaction, Énergie Brookfield a souscrit un financement à but commercial de 400 millions \$ auprès de Brookfield Wealth Solutions.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW pour un produit prévu d'environ 490 millions \$ (montant net de 237 millions \$ pour Énergie Brookfield), dont une tranche de 25 % a été vendue à un fonds privé géré par BAM à une valeur équivalente à celle convenue avec la tierce partie indépendante qui a acquis la participation restante de 25 % dans le portefeuille dans le cadre de la transaction. Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles. Après s'être entendus sur cette vente, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a exercé son droit de vendre une participation de 100 % dans un groupe sous-jacent de centrales hydroélectriques faisant partie du portefeuille à un tiers indépendant selon une évaluation plus élevée.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation minoritaire de 6 % dans une plateforme d'actifs d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde, pour un produit de 45 millions \$ (montant net de 9 millions \$ pour Énergie Brookfield) auprès d'une entreprise associée faisant partie du groupe fondateur du PAPE proposé visant à faciliter la vente des actions par la plateforme. La cession a été comptabilisée à titre de transaction de capitaux propres selon IFRS 10, *États financiers consolidés*, par conséquent, aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé à la suite de la transaction. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a consenti un financement d'un montant d'environ 70 millions \$ (montant net de 14 millions \$ pour Énergie Brookfield) à l'entreprise associée afin de faciliter la vente. Dans le cadre du PAPE, la tranche restante du produit a été affectée à l'acquisition d'actions additionnelles auprès de tiers indépendants, à une valeur équivalente.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 100 % dans un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 1,5 GW. Une tranche de 47 % a été vendue à une tierce partie et la tranche restante de 53 % a été vendue à un fonds privé géré par BAM, à une valeur équivalente à celle convenue avec le tiers indépendant. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 47 % dans une plateforme d'actifs de production décentralisée en développement aux États-Unis d'une puissance de 2,3 GW, ce qui devrait générer un produit de base d'environ 925 millions \$ (montant net de 395 millions \$ pour Énergie Brookfield). Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles.

De plus, notre Société a conclu de nouvelles conventions avec Brookfield et en a modifié ou résilié d'autres qui sont décrites à la note 29, « Transactions entre parties liées », dans les états financiers consolidés audités au 31 décembre 2024 d'Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires non audités pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                                                | Trimestres clos les<br>30 septembre |                | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |                 |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------|-----------------|
|                                                                              | 2025                                | 2024           | 2025                                             | 2024            |
| <b>Produits</b>                                                              |                                     |                |                                                  |                 |
| Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits..... | (15) \$                             | 4 \$           | 9 \$                                             | 12 \$           |
| Services de développement.....                                               | 9                                   | —              | 23                                               | —               |
|                                                                              | (6) \$                              | 4 \$           | 32 \$                                            | 12 \$           |
| <b>Autres produits</b>                                                       |                                     |                |                                                  |                 |
| Produits de distribution.....                                                | 15 \$                               | — \$           | 44 \$                                            | 3 \$            |
| Intérêts et autre revenu de placement.....                                   | 14                                  | —              | 19                                               | —               |
|                                                                              | 29 \$                               | — \$           | 63 \$                                            | 3 \$            |
| <b>Coûts d'exploitation directs</b>                                          |                                     |                |                                                  |                 |
| Autres services entre parties liées .....                                    | (12) \$                             | (4) \$         | (19) \$                                          | (9) \$          |
| <b>Charge d'intérêts</b>                                                     |                                     |                |                                                  |                 |
| Emprunts .....                                                               | (48) \$                             | (22) \$        | (160) \$                                         | (49) \$         |
| Désactualisation des soldes des contrats.....                                | (5)                                 | (4)            | (24)                                             | (21)            |
|                                                                              | (53) \$                             | (26) \$        | (184) \$                                         | (70) \$         |
| <b>Divers</b>                                                                |                                     |                |                                                  |                 |
| Autres charges liées aux services entre parties liées ..                     | (5) \$                              | (3) \$         | (7) \$                                           | (1) \$          |
| Profit sur les instruments financiers.....                                   | 2                                   | 1              | 8                                                | 3               |
|                                                                              | (3) \$                              | (2) \$         | 1 \$                                             | 2 \$            |
| <b>Coûts de service de gestion.....</b>                                      | <b>(57) \$</b>                      | <b>(59) \$</b> | <b>(162) \$</b>                                  | <b>(157) \$</b> |
| <b>Impôt exigible</b>                                                        |                                     |                |                                                  |                 |
| Crédits d'impôt à l'investissement.....                                      | — \$                                | — \$           | 19 \$                                            | — \$            |

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                                                                                             | Partie liée                                                                                           | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Actifs courants</b>                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                       |                   |                  |
| Créances clients et autres actifs courants                                                                                                                                                                                                |                                                                                                       |                   |                  |
| Actif sur contrat                                                                                                                                                                                                                         | Brookfield.....                                                                                       | 72 \$             | 65 \$            |
| Montants à recevoir de parties liées                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                       |                   |                  |
| Montants à recevoir                                                                                                                                                                                                                       | Brookfield <sup>1</sup> .....                                                                         | 386 \$            | 573 \$           |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres <sup>2</sup> ..... | 663               | 300              |
|                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                       | 1 049 \$          | 873 \$           |
| Actifs détenus en vue de la vente                                                                                                                                                                                                         | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres .....              | 14 \$             | 125 \$           |
| Actifs liés à des instruments financiers                                                                                                                                                                                                  | Brookfield .....                                                                                      | — \$              | 38 \$            |
| <b>Actifs non courants</b>                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                       |                   |                  |
| Actifs liés à des instruments financiers                                                                                                                                                                                                  | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres .....              | 71 \$             | — \$             |
| Autres actifs non courants                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                       |                   |                  |
| Actif sur contrat                                                                                                                                                                                                                         | Brookfield.....                                                                                       | 220 \$            | 250 \$           |
| Montants à recevoir de parties liées                                                                                                                                                                                                      | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres .....              | 12                | 8                |
| <b>Passifs courants</b>                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                       |                   |                  |
| Passif sur contrat                                                                                                                                                                                                                        | Brookfield.....                                                                                       | 60 \$             | 47 \$            |
| Passifs liés à des instruments financiers                                                                                                                                                                                                 | Brookfield Wealth Solutions.....                                                                      | 3                 | —                |
| Montants à payer à des parties liées                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                       |                   |                  |
| Montants à payer                                                                                                                                                                                                                          | Brookfield <sup>3</sup> .....                                                                         | 4 896 \$          | 4 005 \$         |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres .....              | 1 770             | 684              |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Brookfield Wealth Solutions.....                                                                      | 123               | 123              |
| Distributions à verser sur les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité | Brookfield.....                                                                                       | 45                | 43               |
|                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                       | 6 834 \$          | 4 855 \$         |
| Passifs détenus en vue de la vente                                                                                                                                                                                                        | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres .....              | 32 \$             | 31 \$            |
| <b>Passifs non courants</b>                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                       |                   |                  |
| Passifs liés à des instruments financiers                                                                                                                                                                                                 | Brookfield.....                                                                                       | 9 \$              | 13 \$            |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 20                | 1                |
| Montants à payer à des parties liées                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                       |                   |                  |
| Montants à payer                                                                                                                                                                                                                          | Brookfield <sup>3</sup> .....                                                                         | 779 \$            | 309 \$           |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 224               | 225              |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....               | 50                | 58               |
|                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                       | 1 053 \$          | 592 \$           |
| Emprunts de la société mère                                                                                                                                                                                                               | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 7 \$              | 7 \$             |
| Emprunts sans recours                                                                                                                                                                                                                     | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 67 \$             | 65 \$            |
| <b>Autres passifs non courants</b>                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                       |                   |                  |
| Passif sur contrat                                                                                                                                                                                                                        | Brookfield.....                                                                                       | 678 \$            | 686 \$           |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                       |                   |                  |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées                                                                                                                                                                       | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 11 \$             | 10 \$            |

- <sup>1)</sup> Comprennent des montants à recevoir de 268 millions \$ (376 millions \$ en 2024) aux termes de la facilité de crédit de Brookfield Global Transition Fund.
- <sup>2)</sup> Comprennent un montant de 507 millions \$ pris en charge au moment de l'acquisition d'un exploitant et promoteur d'actifs d'énergie renouvelable entièrement intégré aux États-Unis. Au 30 septembre 2025, une tranche de 443 millions \$ (néant en 2024) était toujours à rembourser.
- <sup>3)</sup> Comprennent des montants à payer de respectivement 289 millions \$ (32 millions \$ en 2024), 1 343 millions \$ (87 millions \$ en 2024) et 2 693 millions \$ (3 493 millions \$ en 2024) aux termes des facilités de crédit de Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Global Transition Fund I et Brookfield Global Transition Fund II.

## CAPITAUX PROPRES

### Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield

Brookfield, à titre de détenteur de la participation de commandité de 1 % dans BRELP, a le droit de recevoir des distributions, en plus d'une distribution incitative fondée sur le montant par lequel les distributions trimestrielles sur les parts de société en commandite dépassent les niveaux cibles. Dans la mesure où les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,20 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative au 30 septembre 2025 est alors de 15 % des distributions au-delà de ce seuil. Si les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,2253 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative équivaut alors à 25 % de toutes les distributions au-delà de ce seuil. Des distributions incitatives de 36 millions \$ et de 108 millions \$ ont été déclarées au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (respectivement 31 millions \$ et 96 millions \$ en 2024).

### Actions privilégiées

Les actions privilégiées de catégorie A d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 30 septembre 2025, aucune des actions privilégiées de catégorie A émises n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

Au cours de l'exercice, Énergie Brookfield a déclaré que les distributions trimestrielles fixes sur les actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB, seront versées à un taux annuel de 5,203 % au cours des cinq prochains exercices à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025. Au cours de l'exercice, Énergie Brookfield a déclaré que les distributions trimestrielles variables sur les actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB seront versées à un taux annualisé de 5,27 % au cours des trois mois commençant le 1<sup>er</sup> mai 2025.

Au cours de l'exercice, 1 619 actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB.

Au cours de l'exercice, 1 524 396 actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB.

En décembre 2024, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2025 ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Actions privilégiées ERB est autorisée à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A. Aucune action privilégiée de catégorie A n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

### Billets subordonnés perpétuels

Les billets subordonnés perpétuels sont classés comme une catégorie distincte de participations ne donnant pas le contrôle dans l'état consolidé de la situation financière d'Énergie Brookfield. Énergie Brookfield a engagé des intérêts de 10 millions \$ et de 30 millions \$ sur les billets subordonnés perpétuels au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (respectivement 10 millions \$ et 27 millions \$ en 2024). Les intérêts engagés sur les billets subordonnés perpétuels sont présentés à titre de distributions dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

## **Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées**

Les parts de société en commandite privilégiées de catégorie A (les « parts de société en commandite privilégiées ») d'Énergie Brookfield ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs.

En décembre 2024, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Énergie Brookfield lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2025, ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield peut racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries de parts de société en commandite privilégiées de catégorie A. Aucune part n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

## **Capitaux propres des commanditaires, parts de société en commandite rachetables/échangeables et actions échangeables de BEPC**

Au 30 septembre 2025, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 48 % d'Énergie Brookfield sur une base entièrement échangeable. Les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte, soit 313 640 823 parts de société en commandite, parts de société en commandite rachetables/échangeables, actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée. La participation restante est détenue par des investisseurs publics.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, un total de respectivement 71 536 et 210 756 parts de société en commandite (respectivement 58 696 et 216 208 parts de société en commandite en 2024) ont été émises dans le cadre du programme de réinvestissement des distributions, pour une valeur totale de respectivement 2 millions \$ et 5 millions \$ (respectivement 2 millions \$ et 6 millions \$ en 2024).

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé respectivement 497 et 36 058 actions échangeables de BEPC (respectivement 193 et 10 335 actions échangeables de BEPC en 2024), contre un nombre équivalent de parts de société en commandite d'une valeur de moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2024).

En décembre 2024, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 255 578 parts de société en commandite et 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, un total de respectivement néant et 1 522 975 parts de société en commandite (respectivement néant et 2 279 654 parts de société en commandite en 2024) ont été rachetées et annulées pour un coût total de respectivement néant et 34 millions \$ (respectivement néant et 52 millions \$ en 2024). Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

## PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

### INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, « le principal décideur opérationnel ») d'Énergie Brookfield pour gérer l'entreprise, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples informations sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata, du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités, lesquelles sont des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

### RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre :

|                                                           | (GWh)             |              |                |              | (EN MILLIONS) |               |                           |               |                                            |               |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|--------------|----------------|--------------|---------------|---------------|---------------------------|---------------|--------------------------------------------|---------------|
|                                                           | Production réelle |              | Production MLT |              | Produits      |               | BAIIA ajusté <sup>1</sup> |               | Fonds provenant des activités <sup>1</sup> |               |
|                                                           | 2025              | 2024         | 2025           | 2024         | 2025          | 2024          | 2025                      | 2024          | 2025                                       | 2024          |
| <b>Hydroélectricité</b>                                   |                   |              |                |              |               |               |                           |               |                                            |               |
| Amérique du Nord .....                                    | 1 907             | 2 333        | 2 449          | 2 449        | 224 \$        | 208 \$        | 127 \$                    | 116 \$        | 60 \$                                      | 44 \$         |
| Brésil.....                                               | 767               | 862          | 981            | 1 032        | 48            | 48            | 32                        | 33            | 29                                         | 28            |
| Colombie .....                                            | 903               | 810          | 911            | 886          | 73            | 87            | 46                        | 50            | 30                                         | 24            |
|                                                           | 3 577             | 4 005        | 4 341          | 4 367        | 345           | 343           | 205                       | 199           | 119                                        | 96            |
| <b>Énergie éolienne .....</b>                             | <b>1 668</b>      | <b>1 751</b> | <b>1 970</b>   | <b>2 072</b> | <b>116</b>    | <b>133</b>    | <b>89</b>                 | <b>109</b>    | <b>47</b>                                  | <b>80</b>     |
| <b>Énergie solaire destinée aux réseaux publics .....</b> | <b>1 522</b>      | <b>1 152</b> | <b>1 832</b>   | <b>1 363</b> | <b>174</b>    | <b>145</b>    | <b>172</b>                | <b>158</b>    | <b>130</b>                                 | <b>127</b>    |
| <b>Énergie décentralisée et stockage.....</b>             | <b>419</b>        | <b>412</b>   | <b>386</b>     | <b>330</b>   | <b>68</b>     | <b>64</b>     | <b>101</b>                | <b>95</b>     | <b>89</b>                                  | <b>85</b>     |
| <b>Solutions durables .....</b>                           | <b>—</b>          | <b>—</b>     | <b>—</b>       | <b>—</b>     | <b>123</b>    | <b>119</b>    | <b>47</b>                 | <b>32</b>     | <b>38</b>                                  | <b>30</b>     |
| <b>Siège social .....</b>                                 | <b>—</b>          | <b>—</b>     | <b>—</b>       | <b>—</b>     | <b>—</b>      | <b>—</b>      | <b>15</b>                 | <b>(7)</b>    | <b>(121)</b>                               | <b>(140)</b>  |
| <b>Total.....</b>                                         | <b>7 186</b>      | <b>7 320</b> | <b>8 529</b>   | <b>8 132</b> | <b>826 \$</b> | <b>804 \$</b> | <b>629 \$</b>             | <b>586 \$</b> | <b>302 \$</b>                              | <b>278 \$</b> |

<sup>1)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

## ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)         | 2025   | 2024   |
|--------------------------------------------------|--------|--------|
| Produits.....                                    | 345 \$ | 343 \$ |
| Autres produits .....                            | 21     | 7      |
| Coûts d'exploitation directs .....               | (161)  | (151)  |
| BAIIA ajusté <sup>1</sup> .....                  | 205    | 199    |
| Charge d'intérêts.....                           | (85)   | (93)   |
| Impôt exigible.....                              | (1)    | (10)   |
| Fonds provenant des activités .....              | 119 \$ | 96 \$  |
| <i>Production (GWh) – MLT</i> .....              | 4 341  | 4 367  |
| <i>Production (GWh) – réelle</i> .....           | 3 577  | 4 005  |
| <i>Produits moyens par MWh<sup>2</sup></i> ..... | 75     | 74     |

<sup>1)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

<sup>2)</sup> Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

Le tableau suivant présente les résultats au prorata, par secteur géographique des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | Production réelle<br>(GWh) |       | Produits moyens<br>par MWh <sup>1</sup> |       | BAIIA ajusté <sup>2</sup> |        | Fonds provenant<br>des activités |       |
|------------------------------------------|----------------------------|-------|-----------------------------------------|-------|---------------------------|--------|----------------------------------|-------|
|                                          | 2025                       | 2024  | 2025                                    | 2024  | 2025                      | 2024   | 2025                             | 2024  |
| <b>Amérique du Nord</b>                  |                            |       |                                         |       |                           |        |                                  |       |
| États-Unis.....                          | 1 029                      | 1 498 | 88 \$                                   | 87 \$ | 75 \$                     | 71 \$  | 38 \$                            | 28 \$ |
| Canada.....                              | 878                        | 835   | 70                                      | 61    | 52                        | 45     | 22                               | 16    |
|                                          | 1 907                      | 2 333 | 80                                      | 78    | 127                       | 116    | 60                               | 44    |
| Brésil.....                              | 767                        | 862   | 63                                      | 57    | 32                        | 33     | 29                               | 28    |
| Colombie.....                            | 903                        | 810   | 73                                      | 83    | 46                        | 50     | 30                               | 24    |
| Total .....                              | 3 577                      | 4 005 | 75 \$                                   | 74 \$ | 205 \$                    | 199 \$ | 119 \$                           | 96 \$ |

<sup>1)</sup> Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

<sup>2)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

### Amérique du Nord

Les fonds provenant des activités en Amérique du Nord se sont établis à 60 millions \$, en regard de 44 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, la société ayant bénéficié d'une hausse des prix moyens de notre production visée par contrats attribuable à l'indexation sur l'inflation, d'une hausse des prix de la production non visée par contrat et de l'augmentation des résultats découlant des activités commerciales et opérationnelles, le tout ayant été contrebalancé en partie par une baisse des ressources aux États-Unis et la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

## Brésil

Les fonds provenant des activités au Brésil se sont établis à 29 millions \$, par rapport à 28 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré de la hausse des produits moyens par MWh découlant de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat ayant été contrebalancé en partie par la baisse des apports.

## Colombie

Les fonds provenant des activités en Colombie se sont établis à 30 millions \$, comparativement à 24 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, nos activités ayant tiré parti des apports hydrologiques accrus, de l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et de la baisse de l'impôt payé en trésorerie, le tout en partie contrebalancé par la baisse des prix au comptant de notre production non visée par contrat en raison de la hausse des ressources hydrologiques à l'échelle du réseau.

## ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les trimestres clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)     | 2025         | 2024         |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|
| Produits.....                                | 116 \$       | 133 \$       |
| Autres produits .....                        | 29           | 31           |
| Coûts d'exploitation directs .....           | (56)         | (55)         |
| BAIIA ajusté <sup>1</sup> .....              | 89           | 109          |
| Charge d'intérêts .....                      | (39)         | (34)         |
| (Charge) recouvrement d'impôt exigible ..... | (3)          | 5            |
| Fonds provenant des activités .....          | 47 \$        | 80 \$        |
| <i>Production (GWh) – MLT .....</i>          | <i>1 970</i> | <i>2 072</i> |
| <i>Production (GWh) – réelle .....</i>       | <i>1 668</i> | <i>1 751</i> |

<sup>1)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie éolienne se sont fixés à 47 millions \$ par rapport à 80 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré des centrales récemment acquises et mises en service, y compris notre participation dans Neoen et dans un portefeuille d'éoliennes en mer au Royaume-Uni, ayant été contrebalancé par des recouvrements d'impôts et les profits sur la vente d'actifs en développement qui ont favorisé l'exercice précédent et l'incidence générée par la vente récente d'actifs éoliens aux États-Unis, au Portugal et en Espagne, ce qui a entraîné une baisse des résultats par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

## ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE DESTINÉE AUX RÉSEAUX PUBLICS

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire destinée aux réseaux publics pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                    | 2025   | 2024   |
|------------------------------------|--------|--------|
| Produits.....                      | 174 \$ | 145 \$ |
| Autres produits.....               | 35     | 41     |
| Coûts d'exploitation directs.....  | (37)   | (28)   |
| BAIIA ajusté <sup>1</sup> .....    | 172    | 158    |
| Charge d'intérêts.....             | (38)   | (30)   |
| Impôt exigible.....                | (4)    | (1)    |
| Fonds provenant des activités..... | 130 \$ | 127 \$ |

*Production (GWh) – MLT*..... 1 832 1 363

*Production (GWh) – réelle*..... 1 522 1 152

<sup>1)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie solaire destinée aux réseaux publics se sont fixés à 130 millions \$, contre 127 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de l'avantage tiré des centrales nouvellement acquises et mises en service, y compris Neoen ainsi qu'un promoteur et exploitant entièrement intégré d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis.

## ACTIVITÉS DU SECTEUR ÉNERGIE DÉCENTRALISÉE ET STOCKAGE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur énergie décentralisée et stockage pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                    | 2025  | 2024  |
|------------------------------------|-------|-------|
| Produits.....                      | 68 \$ | 64 \$ |
| Autres produits.....               | 57    | 54    |
| Coûts d'exploitation directs.....  | (24)  | (23)  |
| BAIIA ajusté <sup>1</sup> .....    | 101   | 95    |
| Charge d'intérêts.....             | (11)  | (10)  |
| Impôt exigible.....                | (1)   | —     |
| Fonds provenant des activités..... | 89 \$ | 85 \$ |

*Production (GWh) – MLT*..... 386 330

*Production (GWh) – réelle*..... 419 412

<sup>1)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités de nos activités de distribution d'énergie et de stockage se sont établis à 89 millions \$, contre 85 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des avantages tirés des centrales récemment acquises et mises en service, y compris notre participation dans Neoen, et des apports de nos activités de stockage par pompage, le tout contrebalancé par la hausse des financements soutenant la croissance et par la vente de notre société de stockage par pompage au Royaume-Uni, ce qui a entraîné une baisse des résultats donnant lieu à des résultats semblables à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

## ACTIVITÉS DU SECTEUR SOLUTIONS DURABLES

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur solutions durables pour les trimestres clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)    | 2025   | 2024   |
|---------------------------------------------|--------|--------|
| Produits .....                              | 123 \$ | 119 \$ |
| Autres produits .....                       | 21     | 8      |
| Coûts d'exploitation directs.....           | (97)   | (95)   |
| BAIIA ajusté <sup>1</sup> .....             | 47     | 32     |
| Charge d'intérêts .....                     | (8)    | (5)    |
| (Charge) recouvrement d'impôt exigible..... | (1)    | 3      |
| Fonds provenant des activités.....          | 38 \$  | 30 \$  |

<sup>1)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités liées aux solutions durables se sont établis à 38 millions \$ en 2025 par rapport à 30 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des avantages tirés de la croissance et de l'apport de nos services nucléaires à l'échelle mondiale, qui ont été contrebalancés en partie par des recouvrements d'impôts qui ont profité au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

## SIÈGE SOCIAL

Le tableau suivant présente les résultats du siège social pour les trimestres clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2025     | 2024     |
|------------------------------------------|----------|----------|
| Autres produits .....                    | 24 \$    | 2 \$     |
| Coûts d'exploitation directs.....        | (9)      | (9)      |
| BAIIA ajusté <sup>1</sup> .....          | 15       | (7)      |
| Coûts de service de gestion .....        | (57)     | (59)     |
| Charge d'intérêts .....                  | (52)     | (48)     |
| Distributions <sup>2</sup> .....         | (27)     | (26)     |
| Fonds provenant des activités.....       | (121) \$ | (140) \$ |

<sup>1)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

<sup>2)</sup> Distributions sur les parts privilégiées, les actions privilégiées de catégorie A et les billets subordonnés perpétuels.

Les fonds provenant des activités se sont établis à 121 millions \$ en raison de la mise en œuvre d'initiatives de financement supplémentaires à l'échelle de la société soutenant la croissance au cours des douze derniers mois.

## RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                        | Hydroélectricité |              |              | Énergie éolienne | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social | Total         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|--------------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|---------------|
|                                                                                                                                                                      | Amérique du Nord | Brésil       | Colombie     |                  |                                              |                                   |                    |              |               |
| <b>Résultat net</b> .....                                                                                                                                            | (4) \$           | 1 \$         | 57 \$        | (124) \$         | 76 \$                                        | 109 \$                            | 43 \$              | (116) \$     | 42 \$         |
| Ajouter ou déduire les éléments suivants :                                                                                                                           |                  |              |              |                  |                                              |                                   |                    |              |               |
| Charge d'amortissement.....                                                                                                                                          | 96               | 19           | 49           | 218              | 143                                          | 75                                | 11                 | —            | 611           |
| (Recouvrement) charge d'impôt différé.....                                                                                                                           | (6)              | (1)          | (10)         | 75               | (88)                                         | (28)                              | —                  | (8)          | (66)          |
| (Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....                                                                                                      | (5)              | —            | 33           | (15)             | 25                                           | (71)                              | (49)               | 16           | (66)          |
| Divers <sup>1</sup> .....                                                                                                                                            | 2                | (1)          | 1            | (51)             | (66)                                         | 46                                | 17                 | 2            | (50)          |
| Coûts de service de gestion.....                                                                                                                                     | —                | —            | —            | —                | —                                            | —                                 | —                  | 57           | 57            |
| Charge d'intérêts.....                                                                                                                                               | 84               | 15           | 81           | 136              | 144                                          | 61                                | 1                  | 64           | 586           |
| Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....                                                                                                                          | 2                | 1            | (7)          | 1                | 11                                           | (9)                               | 1                  | —            | —             |
| Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup> ..... | (42)             | (2)          | (158)        | (151)            | (73)                                         | (82)                              | 23                 | —            | (485)         |
| <b>BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts</b> .....                                                                                                          | <b>127 \$</b>    | <b>32 \$</b> | <b>46 \$</b> | <b>89 \$</b>     | <b>172 \$</b>                                | <b>101 \$</b>                     | <b>47 \$</b>       | <b>15 \$</b> | <b>629 \$</b> |

<sup>1)</sup> Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

<sup>2)</sup> Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                        | Hydroélectricité |              |              | Énergie éolienne | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social  | Total         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|--------------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|---------------|---------------|
|                                                                                                                                                                      | Amérique du Nord | Brésil       | Colombie     |                  |                                              |                                   |                    |               |               |
| <b>Résultat net</b> .....                                                                                                                                            | (5) \$           | (4) \$       | 60 \$        | (71) \$          | 63 \$                                        | 48 \$                             | 2 \$               | (132) \$      | (39) \$       |
| Ajouter ou déduire les éléments suivants :                                                                                                                           |                  |              |              |                  |                                              |                                   |                    |               |               |
| Charge d'amortissement.....                                                                                                                                          | 105              | 16           | 37           | 215              | 103                                          | 34                                | 4                  | —             | 514           |
| Charge (recouvrement) d'impôt différé.....                                                                                                                           | 9                | (1)          | 1            | (15)             | 15                                           | 33                                | —                  | (13)          | 29            |
| (Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....                                                                                                      | (39)             | 12           | 6            | 32               | (60)                                         | (127)                             | (23)               | 13            | (186)         |
| Divers <sup>1</sup> .....                                                                                                                                            | (3)              | 6            | 1            | (11)             | 38                                           | 75                                | 27                 | 9             | 142           |
| Coûts de service de gestion.....                                                                                                                                     | —                | —            | —            | —                | —                                            | —                                 | —                  | 59            | 59            |
| Charge d'intérêts.....                                                                                                                                               | 88               | 9            | 89           | 126              | 94                                           | 49                                | 1                  | 58            | 514           |
| Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....                                                                                                                          | 1                | 2            | 29           | (9)              | (37)                                         | (23)                              | —                  | (1)           | (38)          |
| Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup> ..... | (40)             | (7)          | (173)        | (158)            | (58)                                         | 6                                 | 21                 | —             | (409)         |
| <b>BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts</b> .....                                                                                                          | <b>116 \$</b>    | <b>33 \$</b> | <b>50 \$</b> | <b>109 \$</b>    | <b>158 \$</b>                                | <b>95 \$</b>                      | <b>32 \$</b>       | <b>(7) \$</b> | <b>586 \$</b> |

<sup>1)</sup> Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

<sup>2)</sup> Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement avec les fonds provenant des activités pour les trimestres clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                        | 2025   | 2024    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|
| Résultat net .....                                                                                                                                                   | 42 \$  | (39) \$ |
| Ajouter ou déduire les éléments suivants :                                                                                                                           |        |         |
| Charge d'amortissement .....                                                                                                                                         | 611    | 514     |
| (Recouvrement) charge d'impôt différé .....                                                                                                                          | (66)   | 29      |
| Profit de change et sur les instruments financiers .....                                                                                                             | (66)   | (186)   |
| Divers <sup>1</sup> .....                                                                                                                                            | (50)   | 142     |
| Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup> ..... | (169)  | (182)   |
| Fonds provenant des activités .....                                                                                                                                  | 302 \$ | 278 \$  |

<sup>1)</sup> Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

<sup>2)</sup> Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement par part des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat de base par part de société en commandite fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités par part pour les trimestres clos les 30 septembre :

|                                                                    | 2025      | 2024      |
|--------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Perte de base par part de société en commandite <sup>1</sup> ..... | (0,23) \$ | (0,32) \$ |
| Ajusté en fonction de la quote-part des éléments suivants :        |           |           |
| Charge d'amortissement .....                                       | 0,43      | 0,39      |
| Recouvrement d'impôt différé .....                                 | (0,16)    | —         |
| Profit de change et sur les instruments financiers .....           | (0,04)    | (0,06)    |
| Divers <sup>2</sup> .....                                          | 0,46      | 0,41      |
| Fonds provenant des activités par part <sup>3</sup> .....          | 0,46 \$   | 0,42 \$   |

<sup>1)</sup> Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2025, le nombre moyen de parts de société en commandite en circulation s'est élevé à 283,8 millions (285,1 millions en 2024).

<sup>2)</sup> Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation des attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités, ainsi que les montants attribuables aux porteurs de parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

<sup>3)</sup> Pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, le nombre moyen de parts en circulation s'est établi à 661,9 millions (663,2 millions en 2024), ce qui comprend la participation de commandité, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

## PROFIL DES CONTRATS

En règle générale, nous exploitons nos activités d'énergie en concluant des contrats pour disposer d'un fort degré de prévisibilité des fonds provenant des activités. Nous conservons une vision à long terme, à savoir que le prix de l'électricité et la demande d'électricité augmenteront en raison de l'électrification de l'économie mondiale, notamment dans les secteurs industriels et du transport, et du recours accru au numérique. Nous estimons par ailleurs que la demande d'énergie propre s'accroîtra, en raison du fait que la production à partir de sources renouvelables qui est la forme la moins chère de production d'électricité, d'une plus grande prise de conscience en matière de changements climatiques et d'exigences imposées par la législation de certaines régions afin de moins dépendre de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles.

Au Brésil et en Colombie, nous prévoyons aussi que les prix de l'électricité continueront d'être favorisés par le besoin de construire de nouvelles sources d'approvisionnement à moyen ou long terme pour répondre à la demande croissante. Par conséquent, nous nous attendons à obtenir des prix plus élevés lorsque nous renégocierons à moyen terme.

Le tableau suivant présente les contrats d'énergie que nous avons conclus pour les cinq prochains exercices relativement à la production en Amérique du Nord, au Brésil, en Europe et dans certains autres pays, selon une moyenne à long terme et au prorata. Le tableau ne tient pas compte de nos portefeuilles d'actifs hydroélectriques au Brésil et en Colombie, où nous prévoyons que les contrats d'électricité venant à échéance seront renégociés dans le cours normal des activités étant donné la logique de ces marchés de l'électricité. Pour le reste de l'exercice 2025 dans ces pays, le profil des contrats s'élève à respectivement 80 % et 85 % de la moyenne à long terme. Dans l'ensemble, la durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée de notre portefeuille d'énergie s'élève à 13 ans (au prorata).

| (En GWh, sauf indication contraire)                                         | Solde en<br>2025 | 2026    | 2027    | 2028    | 2029    |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|---------|---------|---------|
| Hydroélectricité                                                            |                  |         |         |         |         |
| Amérique du Nord                                                            |                  |         |         |         |         |
| États-Unis <sup>1</sup> .....                                               | 1 636            | 6 782   | 6 764   | 6 489   | 6 475   |
| Canada.....                                                                 | 830              | 4 021   | 4 058   | 4 058   | 4 008   |
|                                                                             | 2 466            | 10 803  | 10 822  | 10 547  | 10 483  |
| Énergie éolienne.....                                                       | 2 217            | 8 554   | 8 068   | 7 995   | 7 643   |
| Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....                           | 1 121            | 5 123   | 5 159   | 5 116   | 5 059   |
| Énergie décentralisée et stockage.....                                      | 274              | 1 377   | 1 357   | 1 342   | 1 321   |
| Solutions durables.....                                                     | 11               | 53      | 53      | 51      | 41      |
| Production visée par contrat au prorata.....                                | 6 089            | 25 910  | 25 459  | 25 051  | 24 547  |
| Production non visée par contrat au prorata.....                            | 884              | 3 005   | 3 456   | 3 864   | 4 368   |
| Production moyenne à long terme au prorata.....                             | 6 973            | 28 915  | 28 915  | 28 915  | 28 915  |
| Participations ne donnant pas le contrôle.....                              | 19 460           | 77 192  | 77 192  | 77 192  | 77 192  |
| Production moyenne à long terme totale.....                                 | 26 433           | 106 107 | 106 107 | 106 107 | 106 107 |
| Production visée par contrat – en % de la production totale au prorata..... | 87 %             | 90 %    | 88 %    | 87 %    | 85 %    |
| Prix par MWh – production totale au prorata                                 | 75 \$            | 76 \$   | 78 \$   | 79 \$   | 81 \$   |

<sup>1)</sup> Comprend la production de 247 GWh pour 2025, 1 465 GWh pour 2026 et 501 GWh pour 2027, garantie par des contrats financiers.

La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée au prorata s'élève à 14 ans en Amérique du Nord, à 18 ans en Europe, à 9 ans au Brésil, à 5 ans en Colombie et à 16 ans dans l'ensemble de nos autres territoires.

Au cours des cinq prochains exercices, un certain nombre de contrats viendront à échéance relativement à nos centrales hydroélectriques en Amérique du Nord. Selon les prix de marché actuels de l'énergie et des produits accessoires, nous prévoyons une incidence positive nette sur les flux de trésorerie.

En ce qui concerne le portefeuille en Colombie, nous continuons de nous concentrer sur l'obtention de contrats à long terme tout en maintenant un certain pourcentage de production non contractuelle de manière à atténuer le risque hydrologique.

La majorité des contrats d'achat d'électricité à long terme d'Énergie Brookfield relatifs à nos entreprises en Amérique du Nord et en Europe sont conclus avec des contreparties solvables ou de première qualité. L'exposition économique au prorata de la production visée par contrat s'établit comme suit : organismes de réglementation de l'électricité (31 %), sociétés de distribution (23 %), utilisateurs commerciaux et industriels (34 %) et Brookfield (12 %).

# PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

## STRUCTURE DU CAPITAL

Un élément important de notre stratégie de financement est l'accès par nos filiales à du financement de première qualité pour financer la quasi-totalité de notre dette au moyen d'emprunts sans recours sur des actifs précis, sans clauses financières restrictives portant sur le maintien. La grande majorité de notre dette est cotée de première qualité ou atteint les seuils de première qualité et environ 90 % de notre dette est associée à des projets.

Le tableau suivant présente la structure du capital :

|                                                                           | Siège social         |                     | Données consolidées  |                     |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
|                                                                           | 30 septembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 | 30 septembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                  |                      |                     |                      |                     |
| Facilité de crédit de la société mère <sup>1</sup> .....                  | — \$                 | 240 \$              | — \$                 | 240 \$              |
| Papier commercial <sup>1</sup> .....                                      | 627                  | 431                 | 627                  | 431                 |
| Dette                                                                     |                      |                     |                      |                     |
| Billets à moyen terme <sup>2</sup> .....                                  | 3 142                | 3 008               | 3 142                | 3 008               |
| Billets hybrides <sup>2</sup> .....                                       | 324                  | 139                 | 324                  | 139                 |
| Emprunts sans recours <sup>3</sup> .....                                  | —                    | —                   | 32 227               | 30 904              |
|                                                                           | 3 466                | 3 147               | 35 693               | 34 051              |
| Passifs d'impôt différé, montant net <sup>4</sup> .....                   | —                    | —                   | 8 321                | 8 109               |
| Capitaux propres                                                          |                      |                     |                      |                     |
| Participation ne donnant pas le contrôle .....                            | —                    | —                   | 23 616               | 26 168              |
| Actions privilégiées .....                                                | 555                  | 537                 | 555                  | 537                 |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                      | 737                  | 737                 | 737                  | 737                 |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées ..... | 634                  | 634                 | 634                  | 634                 |
| Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts .....                 | 7 302                | 8 380               | 7 302                | 8 380               |
| Total de la structure du capital .....                                    | 12 694 \$            | 13 435 \$           | 76 858 \$            | 78 616 \$           |
| Ratio d'endettement .....                                                 | 27 %                 | 23 %                | 46 %                 | 43 %                |
| Ratio d'endettement (valeur de marché) <sup>5</sup> .....                 | 14 %                 | 15 %                | 41 %                 | 40 %                |

<sup>1)</sup> Les ratios d'endettement ne tiennent pas compte des emprunts aux termes des facilités de crédit de la société mère et des émissions de papier commercial, car ils ne sont pas des sources de capital permanentes.

<sup>2)</sup> Les billets à moyen terme et les billets hybrides ne sont pas assortis d'une sûreté, mais sont garantis par Énergie Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 23 millions \$ (16 millions \$ en 2024), déduction faite des primes non amorties.

<sup>3)</sup> Les emprunts consolidés sans recours comprennent un montant de 1 479 millions \$ (1 494 millions \$ en 2024) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais contractée auprès d'un fonds privé soutenu par Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 182 millions \$ (171 millions \$ en 2024) et des primes non amorties de 190 millions \$ (145 millions \$ en 2024).

<sup>4)</sup> Passifs d'impôt différé moins les actifs d'impôt différé.

<sup>5)</sup> Repose sur la valeur de marché des actions privilégiées, des billets subordonnés perpétuels, des capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts.

## LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Le tableau qui suit résume les liquidités disponibles :

| (EN MILLIONS)                                                                  | 30 septembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables à Énergie Brookfield..... | 713 \$               | 770 \$              |
| Placements dans des titres négociables.....                                    | 161                  | 201                 |
| Facilités de crédit de la société mère                                         |                      |                     |
| Facilités de crédit autorisées.....                                            | 2 450                | 2 450               |
| Emprunts effectués sur les facilités de crédit.....                            | —                    | (240)               |
| Facilité de lettres de crédit autorisée.....                                   | 500                  | 500                 |
| Lettres de crédit émises.....                                                  | (348)                | (335)               |
| Tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère.....           | 2 602                | 2 375               |
| Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales au prorata.....      | 1 179                | 974                 |
| Liquidités disponibles.....                                                    | 4 655 \$             | 4 320 \$            |

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement, nos distributions et les autres dépenses ainsi que de résister aux changements néfastes soudains de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme sur le plan de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à un financement à plusieurs niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, le financement additionnel au moyen d'emprunts sans recours et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

## EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata :

|                                                                                            | 30 septembre 2025               |                   |                    | 31 décembre 2024                |                   |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|
|                                                                                            | Moyenne pondérée                |                   |                    | Moyenne pondérée                |                   |                    |
|                                                                                            | Taux d'intérêt (%) <sup>1</sup> | Durée (en années) | Total <sup>3</sup> | Taux d'intérêt (%) <sup>1</sup> | Durée (en années) | Total <sup>3</sup> |
| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                   |                                 |                   |                    |                                 |                   |                    |
| Emprunts de la société mère                                                                |                                 |                   |                    |                                 |                   |                    |
| Facilités de crédit .....                                                                  | s. o.                           | 5                 | — \$               | 5,6                             | 5                 | 240 \$             |
| Papier commercial .....                                                                    | 4,6                             | <1                | 627                | 5,0                             | <1                | 431                |
| Billets à moyen terme .....                                                                | 4,5                             | 12                | 3 142              | 4,4                             | 12                | 3 008              |
| Billets hybrides .....                                                                     | 5,4                             | 30                | 324                | 5,5                             | 30                | 139                |
| Emprunts sans recours au prorata <sup>2</sup>                                              |                                 |                   |                    |                                 |                   |                    |
| Hydroélectricité .....                                                                     | 6,3                             | 10                | 5 491              | 6,0                             | 11                | 4 887              |
| Énergie éolienne .....                                                                     | 4,9                             | 10                | 2 552              | 4,7                             | 10                | 2 144              |
| Énergie solaire destinée aux réseaux publics .....                                         | 5,2                             | 12                | 2 705              | 5,2                             | 12                | 2 431              |
| Énergie décentralisée et stockage .....                                                    | 5,2                             | 8                 | 865                | 4,3                             | 7                 | 870                |
| Solutions durables.....                                                                    | 6,3                             | 6                 | 406                | 6,3                             | 6                 | 399                |
|                                                                                            | 5,6                             | 11                | 12 019             | 5,4                             | 11                | 10 731             |
|                                                                                            |                                 |                   | 16 112 \$          |                                 |                   | 14 549 \$          |
| Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes non amorties ..... |                                 |                   |                    |                                 |                   |                    |
|                                                                                            |                                 |                   | (122)              |                                 |                   | (114)              |
|                                                                                            |                                 |                   | 15 990             |                                 |                   | 14 435             |
| Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence .....                    |                                 |                   |                    |                                 |                   |                    |
|                                                                                            |                                 |                   | (1 769)            |                                 |                   | (1 438)            |
| Participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>3</sup> .....                     |                                 |                   |                    |                                 |                   |                    |
|                                                                                            |                                 |                   | 21 704             |                                 |                   | 21 393             |
| Selon les états financiers IFRS .....                                                      |                                 |                   |                    |                                 |                   |                    |
|                                                                                            |                                 |                   | 35 925 \$          |                                 |                   | 34 390 \$          |

<sup>1)</sup> Comprend le rendement en trésorerie lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.

<sup>2)</sup> Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » pour de plus amples renseignements sur la dette au prorata.

<sup>3)</sup> Comprennent les financements donnant droit à des avantages fiscaux.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés et de l'amortissement prévu au prorata au 30 septembre 2025 :

| (EN MILLIONS)                                                   | Solde en<br>2025 | 2026     | 2027     | 2028     | 2029     | Par<br>la suite | Total     |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|----------|----------|----------|----------|-----------------|-----------|
| <b>Remboursements de capital des emprunts<sup>1</sup></b>       |                  |          |          |          |          |                 |           |
| Billets à moyen terme <sup>2</sup> .....                        | — \$             | — \$     | 359 \$   | — \$     | 341 \$   | 2 442 \$        | 3 142 \$  |
| Billets hybrides <sup>2</sup> .....                             | —                | —        | —        | —        | —        | 324             | 324       |
| Emprunts sans recours                                           |                  |          |          |          |          |                 |           |
| Hydroélectricité .....                                          | 396              | 494      | 149      | 166      | 651      | 1 728           | 3 584     |
| Énergie éolienne .....                                          | 2                | 57       | 31       | 187      | 175      | 261             | 713       |
| Énergie solaire destinée aux<br>réseaux publics .....           | 3                | 48       | 30       | 155      | 100      | 282             | 618       |
| Énergie décentralisée et stockage ...                           | 4                | 8        | 46       | 115      | 53       | 136             | 362       |
| Solutions durables .....                                        | —                | —        | —        | —        | —        | 337             | 337       |
|                                                                 | 405              | 607      | 256      | 623      | 979      | 2 744           | 5 614     |
| <b>Amortissement des remboursements de capital des emprunts</b> |                  |          |          |          |          |                 |           |
| Emprunts sans recours                                           |                  |          |          |          |          |                 |           |
| Hydroélectricité .....                                          | 35               | 163      | 154      | 189      | 142      | 1 224           | 1 907     |
| Énergie éolienne .....                                          | 62               | 162      | 158      | 159      | 164      | 1 134           | 1 839     |
| Énergie solaire destinée aux<br>réseaux publics .....           | 91               | 164      | 161      | 173      | 161      | 1 337           | 2 087     |
| Énergie décentralisée et stockage ...                           | 14               | 35       | 33       | 35       | 107      | 279             | 503       |
| Solutions durables .....                                        | 3                | 9        | 8        | 20       | 7        | 22              | 69        |
|                                                                 | 205              | 533      | 514      | 576      | 581      | 3 996           | 6 405     |
| Total .....                                                     | 610 \$           | 1 140 \$ | 1 129 \$ | 1 199 \$ | 1 901 \$ | 9 506 \$        | 15 485 \$ |

<sup>1)</sup> Le calendrier de remboursement de la dette ne tient pas compte des emprunts aux termes des facilités de crédit de la société mère et des émissions de papier commercial, car ils ne sont pas des sources de capital permanentes.

<sup>2)</sup> Les billets à moyen terme et les billets hybrides ne sont pas assortis d'une sûreté, mais sont garantis par Énergie Brookfield et ne tiennent pas compte des coûts de financement différés de 23 millions \$ (16 millions \$ en 2024), déduction faite des primes et des escomptes non amortis.

Nous continuons de nous concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à très court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. Nous n'anticipons pas d'enjeux importants au refinancement, à des conditions acceptables, de nos emprunts jusqu'en 2029 et négocierons en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités, combinés à la dette sans recours de manière à respecter des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à notre Société. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres de créance et d'actions privilégiées. En outre, nous disposons de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,5 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux et ont toujours plutôt servi et devraient continuer à servir de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme.

## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires non audités :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                                          | Trimestres clos les<br>30 septembre |         | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------|--------------------------------------------------|----------|
|                                                                                                                                                                                        | 2025                                | 2024    | 2025                                             | 2024     |
| Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :                                                                                                                                        |                                     |         |                                                  |          |
| Activités d'exploitation, compte non tenu de la variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement ..... | 410 \$                              | 379 \$  | 1 191 \$                                         | 1 149 \$ |
| Variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées.....                                                                                                 | 40                                  | 14      | 226                                              | 98       |
| Variation nette des soldes du fonds de roulement .....                                                                                                                                 | (64)                                | 105     | (265)                                            | (194)    |
| Activités d'exploitation .....                                                                                                                                                         | 386 \$                              | 498 \$  | 1 152 \$                                         | 1 053 \$ |
| Activités de financement .....                                                                                                                                                         | 907                                 | 572     | 5 655                                            | 1 901    |
| Activités d'investissement .....                                                                                                                                                       | (1 182)                             | (1 010) | (8 039)                                          | (2 739)  |
| Profit (perte) de change sur la trésorerie .....                                                                                                                                       | —                                   | 16      | 121                                              | (28)     |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....                                                                                                      | 111 \$                              | 76 \$   | (1 111) \$                                       | 187 \$   |

### Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, compte non tenu de la variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement, se sont établis à respectivement 410 millions \$ et 1 191 millions \$, comparativement à respectivement 379 millions \$ et 1 149 millions \$ en 2024, ce qui traduit le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours des deux périodes.

### Activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont totalisé, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, respectivement 907 millions \$ et 5 655 millions \$. Notre solide situation financière et l'accès judicieux à diverses sources de capital ont dégagé, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, un produit net de respectivement 1 415 millions \$ et 7 572 millions \$, tiré de financements de la société mère et de financements sans recours, d'entrées de trésorerie nettes provenant de parties liées et d'apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net, notamment l'émission de billets à moyen terme totalisant 450 millions \$ CA (307 millions \$) et de billets hybrides totalisant 250 millions \$ CA (182 millions \$) et du remboursement de billets à moyen terme totalisant 400 millions \$ CA (291 millions \$) avant l'échéance, d'achats effectués sur le marché libre et de l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire visant les obligations convertibles de Neoen.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les distributions versées aux porteurs de parts, y compris les distributions incitatives versées aux commandités, se sont établies à respectivement 287 millions \$ et 851 millions \$ (respectivement 267 millions \$ et 798 millions \$ en 2024). Nous avons porté nos distributions à 1,492 \$ par part de société en commandite en 2025 sur une base annualisée (1,420 \$ par part de société en commandite en 2024), soit une hausse de plus de 5 % par part de société en commandite à partir du premier trimestre de 2025. Celles versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux commanditaires détenant des parts privilégiées, aux porteurs de billets subordonnés perpétuels et aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont élevées à respectivement 221 millions \$ et 1 032 millions \$ (respectivement 169 millions \$ et 570 millions \$ en 2024).

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont totalisé, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement 572 millions \$ et 1 901 millions \$. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, notre solide situation financière et l'accès judicieux à diverses sources de capital nous avaient permis de financer notre croissance et de dégager un produit net de respectivement 1 008 millions \$ et 3 452 millions \$, provenant de financements de la société mère et de financements sans recours conclus au cours du trimestre, y compris l'émission de billets à moyen terme d'une valeur en capital de 800 millions \$ CA (586 millions \$) et l'émission de billets subordonnés perpétuels verts d'une valeur de 150 millions \$ au cours du premier trimestre de 2024, d'entrées de trésorerie nettes provenant de parties liées et d'apports en capital net des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net.

### **Activités d'investissement**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à respectivement 1 182 millions \$ et 8 039 millions \$, l'acquisition de la participation restante de 47 % dans Neoen ayant nécessité l'injection de capitaux supplémentaires obtenus au moyen d'achats effectués sur le marché libre et d'une offre publique d'achat en trésorerie. Au cours de l'exercice, nous avons conclu l'acquisition de Neoen au moyen de la réalisation d'achats effectués sur le marché libre, de l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire en vue d'une participation supplémentaire de 47 % dans Neoen, de l'injection de capitaux supplémentaires dans nos investissements structurés et dans nos participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et de l'acquisition d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis, pour un total de 160 millions \$.

Notre investissement continu comprenant la construction et le développement de projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire, de production décentralisée et de systèmes de stockage d'énergie par batteries dans nos principaux marchés s'est élevé à respectivement 1 755 millions \$ et 4 779 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, nous avons généré un produit de respectivement 784 millions \$ et 1 660 millions \$ tiré des ventes d'actifs réalisées dernièrement, notamment la vente d'actifs éoliens et solaires en Inde d'une puissance de 1 004 MW, de notre participation de 25 % dans une centrale de stockage par pompage en Europe d'une puissance de 2,2 GW, de notre participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs éoliens aux États-Unis d'une puissance de 845 MW, de la vente d'un portefeuille de projets éoliens, solaires et de stockage par batteries en exploitation et en construction en Australie d'une puissance de 650 MW et de la vente de certains titres financiers.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à respectivement 1 010 millions \$ et 2 739 millions \$. Au cours de la période, nous avons investi dans notre croissance à hauteur de 109 millions \$, notamment dans des placements visant à accroître notre participation dans une plateforme d'énergie renouvelable commerciale et industrielle de premier plan. Notre investissement continu dans nos immobilisations corporelles, comprenant la construction et le développement de projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire, de production décentralisée et de systèmes de stockage d'énergie par batteries dans nos principaux marchés s'est élevé à respectivement 1 008 millions \$ et 2 999 millions \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, nous avons dégagé des produits de 154 millions \$ et 437 millions \$ de la vente d'un actif hydroélectrique de 30 MW et d'un actif de stockage par batteries de 60 MW aux États-Unis, d'un portefeuille de centrales alimentées à la biomasse au Brésil de 85 MW et de certains titres financiers.

## ACTIONS, PARTS ET BILLETS EN CIRCULATION

Les actions, les parts et les billets en circulation étaient comme suit :

|                                                                                                | 30 septembre 2025  | 31 décembre 2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| <b>Actions privilégiées de catégorie A<sup>1</sup></b> .....                                   | <b>31 035 967</b>  | 31 035 967       |
| <b>Billets subordonnés perpétuels</b>                                                          |                    |                  |
| Solde au début de l'exercice.....                                                              | <b>30 400 000</b>  | 24 400 000       |
| Émissions .....                                                                                | —                  | 6 000 000        |
| Solde à la fin de la période .....                                                             | <b>30 400 000</b>  | 30 400 000       |
| <b>Parts privilégiées<sup>2</sup></b>                                                          |                    |                  |
| Solde au début de l'exercice.....                                                              | <b>31 000 000</b>  | 38 000 000       |
| Rachat de parts de société en commandite privilégiées.....                                     | —                  | (7 000 000)      |
| Solde à la fin de la période .....                                                             | <b>31 000 000</b>  | 31 000 000       |
| <b>Participation de commandité</b> .....                                                       | <b>3 977 260</b>   | 3 977 260        |
| <b>Parts de société en commandite rachetables/échangeables</b> .....                           | <b>194 487 939</b> | 194 487 939      |
| <b>Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2<sup>3</sup></b> ..... |                    |                  |
| Solde au début de l'exercice.....                                                              | <b>179 640 851</b> | 179 651 526      |
| Échangées contre des parts de société en commandite de BEP .....                               | <b>(36 058)</b>    | (10 675)         |
| Solde à la fin de la période .....                                                             | <b>179 604 793</b> | 179 640 851      |
| <b>Parts de société en commandite</b>                                                          |                    |                  |
| Solde au début de l'exercice.....                                                              | <b>285 180 371</b> | 287 164 340      |
| Rachat de parts de société en commandite pour annulation .....                                 | <b>(1 522 975)</b> | (2 279 654)      |
| Régime de réinvestissement des distributions .....                                             | <b>210 756</b>     | 285 010          |
| Émises contre des actions échangeables de BEPC .....                                           | <b>36 058</b>      | 10 675           |
| Solde à la fin de la période .....                                                             | <b>283 904 210</b> | 285 180 371      |
| Total des parts de société en commandite, compte tenu d'un échange intégral <sup>4</sup> ..... | <b>657 996 942</b> | 659 309 161      |

<sup>1)</sup> Les actions privilégiées de catégorie A sont divisées en série comme suit : 8 372 310 actions privilégiées de catégorie A, série 1 sont en circulation (6 849 533 actions en 2024); 1 587 754 actions privilégiées de catégorie A, série 2 sont en circulation (3 110 531 actions en 2024); 9 961 399 actions privilégiées de catégorie A, série 3 sont en circulation (9 961 399 actions en 2024); 4 114 504 actions privilégiées de catégorie A, série 5 sont en circulation (4 111 504 actions en 2024); et 7 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 6 sont en circulation (7 000 000 d'actions en 2024).

<sup>2)</sup> Les parts privilégiées sont divisées en séries et certaines de ces séries permettent la conversion de leurs parts, à raison de une pour une, au gré du porteur comme suit : 7 000 000 de parts privilégiées de série 7 sont en circulation (convertibles en parts privilégiées de série 8 à partir du 31 janvier 2026); 10 000 000 de parts privilégiées de série 13 sont en circulation (convertibles en parts privilégiées de série 14 à partir du 30 avril 2028); 8 000 000 de parts privilégiées de série 17 sont en circulation et 6 000 000 de parts privilégiées de série 18 sont en circulation.

<sup>3)</sup> Comprennent 144 885 110 actions échangeables de BEPC (144 921 168 en 2024) et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 (34 719 683 en 2024).

<sup>4)</sup> Les montants échangés intégralement supposent l'échange de toutes les parts de société en commandite rachetables/échangeables, des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 contre des parts de société en commandite.

## DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Le tableau suivant présente les dividendes et distributions déclarés et versés pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                                                                                 | Trimestres clos les 30 septembre |      |        |      | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre |       |        |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------|--------|------|-----------------------------------------------|-------|--------|-------|
|                                                                                                               | Déclarés                         |      | Versés |      | Déclarés                                      |       | Versés |       |
|                                                                                                               | 2025                             | 2024 | 2025   | 2024 | 2025                                          | 2024  | 2025   | 2024  |
| Actions privilégiées de catégorie A .....                                                                     | 8 \$                             | 7 \$ | 6 \$   | 7 \$ | 22 \$                                         | 20 \$ | 20 \$  | 20 \$ |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                          | 10                               | 10   | 10     | 10   | 30                                            | 27    | 30     | 27    |
| Parts de société en commandite privilégiées de catégorie A .....                                              | 9                                | 9    | 7      | 9    | 26                                            | 29    | 24     | 29    |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation ..... | 198                              | 143  | 198    | 143  | 958                                           | 494   | 958    | 494   |
| Participation de commandité et distributions incitatives .....                                                | 37                               | 33   | 38     | 34   | 113                                           | 100   | 113    | 97    |
| Parts de société en commandite rachetables/échangeables .....                                                 | 73                               | 69   | 73     | 69   | 220                                           | 208   | 220    | 207   |
| Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 .....                                   | 67                               | 64   | 67     | 64   | 202                                           | 193   | 202    | 195   |
| Parts de société en commandite .....                                                                          | 106                              | 101  | 109    | 100  | 320                                           | 305   | 316    | 299   |

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 19, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- *Engagements* – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement
- *Éventualités* – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit
- *Garanties* – Nature de toutes les promesses d'indemnisation faites à l'égard de tiers dans le cadre de certaines transactions ou de toutes les garanties données à cet égard

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

En avril 2021, en décembre 2021 et en mars 2024, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., filiale entièrement détenue par Énergie Brookfield, a émis des billets subordonnés perpétuels d'une valeur respective de 350 millions \$, 260 millions \$ et 150 millions \$ aux taux fixes de respectivement 4,625 %, 4,875 % et 7,250 %.

Ces billets sont garantis entièrement et inconditionnellement sur une base subordonnée par Brookfield Renewable Partners L.P., BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Brookfield Renewable Investments Limited et BEP Subco Inc. (collectivement, les « filiales garantes »). Les autres filiales d'Énergie Brookfield ne garantissent pas ces titres et sont désignées ci-dessus comme les « filiales non garantes ».

Conformément à la Rule 13-01 de la Regulation S-X de la SEC, les tableaux ci-après présentent les informations financières résumées combinées de Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. et des filiales garantes :

| (EN MILLIONS)                                                 | Trimestres clos les 30 septembre |      | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre |      |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------|-----------------------------------------------|------|
|                                                               | 2025                             | 2024 | 2025                                          | 2024 |
| Produits <sup>1</sup> .....                                   | — \$                             | — \$ | — \$                                          | — \$ |
| Profit brut .....                                             | —                                | —    | —                                             | —    |
| Produits des dividendes reçus des filiales non garantes ..... | 240                              | 237  | 721                                           | 283  |
| Résultat net.....                                             | 136                              | 180  | 436                                           | 158  |

<sup>1)</sup> Le total des produits d'Énergie Brookfield pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 s'est établi à respectivement 1 596 millions \$ et 4 868 millions \$ (respectivement 1 470 millions \$ et 4 444 millions \$ en 2024).

| (EN MILLIONS)                          | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|----------------------------------------|-------------------|------------------|
| Actifs courants <sup>1</sup> .....     | 1 354 \$          | 392 \$           |
| Total de l'actif <sup>2, 3</sup> ..... | 1 532             | 507              |
| Passifs courants <sup>4</sup> .....    | 9 106             | 7 259            |
| Total du passif <sup>5</sup> .....     | 9 154             | 7 698            |

<sup>1)</sup> Le montant à payer par les filiales non garantes s'est élevé à 1 347 millions \$ (383 millions \$ en 2024).

<sup>2)</sup> Aux 30 septembre 2025 et 31 décembre 2024, le total de l'actif d'Énergie Brookfield s'élevait à respectivement 98 303 millions \$ et 94 809 millions \$.

<sup>3)</sup> Le montant à payer par les filiales non garantes s'est élevé à 1 408 millions \$ (408 millions \$ en 2024).

<sup>4)</sup> Le montant à payer à des filiales non garantes s'est élevé à 8 236 millions \$ (6 629 millions \$ en 2024).

<sup>5)</sup> Le montant à payer par les filiales non garantes s'est élevé à 8 236 millions \$ (6 715 millions \$ en 2024).

## ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Énergie Brookfield n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Pour répondre aux fins générales de la Société, Énergie Brookfield émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 30 septembre 2025, les lettres de crédit émises totalisaient 3 753 millions \$ (2 792 millions \$ en 2024).

## PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS HISTORIQUES

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non auditée des huit derniers trimestres :

|                                                                 | 2025            |                 |                 | 2024            |                 |                 |                 | 2023            |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                                                                 | T3              | T2              | T1              | T4              | T3              | T2              | T1              | T4              |
| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                        |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Production totale (GWh) – MLT.....                              | 29 779          | 31 450          | 30 476          | 24 779          | 22 151          | 24 895          | 22 514          | 22 641          |
| Production totale (GWh) – réelle.....                           | 27 554          | 30 650          | 29 008          | 21 121          | 19 684          | 21 467          | 20 300          | 17 006          |
| Production d'énergie renouvelable au prorata (GWh) – MLT .....  | 8 529           | 9 819           | 8 999           | 8 616           | 8 132           | 9 522           | 8 654           | 8 492           |
| Production d'énergie renouvelable réelle au prorata (GWh) ..... | 7 186           | 9 542           | 8 670           | 6 868           | 7 320           | 8 298           | 8 461           | 7 045           |
| <b>Produits .....</b>                                           | <b>1 596 \$</b> | <b>1 692 \$</b> | <b>1 580 \$</b> | <b>1 432 \$</b> | <b>1 470 \$</b> | <b>1 482 \$</b> | <b>1 492 \$</b> | <b>1 323 \$</b> |
| <b>Résultat net attribuable aux porteurs de parts .....</b>     | <b>(120)</b>    | <b>(112)</b>    | <b>(197)</b>    | <b>(9)</b>      | <b>(181)</b>    | <b>(154)</b>    | <b>(120)</b>    | <b>35</b>       |
| <b>Résultat de base par part de société en commandite .....</b> | <b>(0,23)</b>   | <b>(0,22)</b>   | <b>(0,35)</b>   | <b>(0,06)</b>   | <b>(0,32)</b>   | <b>(0,28)</b>   | <b>(0,23)</b>   | <b>0,01</b>     |
| Fonds provenant des activités.....                              | 302             | 371             | 315             | 304             | 278             | 339             | 296             | 255             |
| Fonds provenant des activités par part.....                     | 0,46            | 0,56            | 0,48            | 0,46            | 0,42            | 0,51            | 0,45            | 0,38            |
| Distribution par part de société en commandite.....             | 0,37            | 0,37            | 0,37            | 0,36            | 0,36            | 0,36            | 0,36            | 0,34            |

## RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

|                                                    | (GWh)             |               |                |               | (EN MILLIONS)   |                 |                           |                 |                                            |               |
|----------------------------------------------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------------------|-----------------|--------------------------------------------|---------------|
|                                                    | Production réelle |               | Production MLT |               | Produits        |                 | BAIIA ajusté <sup>1</sup> |                 | Fonds provenant des activités <sup>1</sup> |               |
|                                                    | 2025              | 2024          | 2025           | 2024          | 2025            | 2024            | 2025                      | 2024            | 2025                                       | 2024          |
| <b>Hydroélectricité</b>                            |                   |               |                |               |                 |                 |                           |                 |                                            |               |
| Amérique du Nord.....                              | 8 736             | 8 941         | 9 245          | 9 245         | 856 \$          | 767 \$          | 526 \$                    | 487 \$          | 321 \$                                     | 278 \$        |
| Brésil .....                                       | 2 717             | 2 905         | 2 905          | 3 060         | 148             | 160             | 105                       | 110             | 92                                         | 94            |
| Colombie.....                                      | 2 807             | 2 174         | 2 680          | 2 637         | 211             | 238             | 136                       | 126             | 74                                         | 53            |
|                                                    | <b>14 260</b>     | <b>14 020</b> | <b>14 830</b>  | <b>14 942</b> | <b>1 215</b>    | <b>1 165</b>    | <b>767</b>                | <b>723</b>      | <b>487</b>                                 | <b>425</b>    |
| Énergie éolienne .....                             | 6 182             | 5 987         | 6 945          | 7 016         | 427             | 457             | 344                       | 366             | 217                                        | 270           |
| Énergie solaire destinée aux réseaux publics ..... | 3 817             | 2 981         | 4 540          | 3 469         | 396             | 358             | 402                       | 365             | 293                                        | 279           |
| Énergie décentralisée et stockage.....             | 1 139             | 1 091         | 1 032          | 881           | 188             | 177             | 280                       | 192             | 247                                        | 163           |
| Solutions durables .....                           | —                 | —             | —              | —             | 431             | 352             | 154                       | 118             | 124                                        | 105           |
| Siège social .....                                 | —                 | —             | —              | —             | —               | —               | 7                         | 26              | (380)                                      | (329)         |
| <b>Total.....</b>                                  | <b>25 398</b>     | <b>24 079</b> | <b>27 347</b>  | <b>26 308</b> | <b>2 657 \$</b> | <b>2 509 \$</b> | <b>1 954 \$</b>           | <b>1 790 \$</b> | <b>988 \$</b>                              | <b>913 \$</b> |

<sup>1)</sup> Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

## RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                        | Hydroélectricité |               |               | Énergie éolienne | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social | Total           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|---------------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                      | Amérique du Nord | Brésil        | Colombie      |                  |                                              |                                   |                    |              |                 |
| <b>Résultat net</b> .....                                                                                                                                            | 70 \$            | 3 \$          | 119 \$        | 72 \$            | (192) \$                                     | 204 \$                            | 114 \$             | (356) \$     | 34 \$           |
| Ajouter ou déduire les éléments suivants :                                                                                                                           |                  |               |               |                  |                                              |                                   |                    |              |                 |
| Charge d'amortissement.....                                                                                                                                          | 296              | 54            | 143           | 663              | 420                                          | 193                               | 34                 | —            | 1 803           |
| (Recouvrement) charge d'impôt différé.....                                                                                                                           | (6)              | (1)           | (9)           | (160)            | (120)                                        | 33                                | —                  | (29)         | (292)           |
| (Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....                                                                                                      | (21)             | 8             | 64            | (349)            | (87)                                         | (101)                             | (113)              | 29           | (570)           |
| Divers <sup>1</sup> .....                                                                                                                                            | 38               | 1             | 6             | 105              | 192                                          | 71                                | 39                 | 26           | 478             |
| Coûts de service de gestion.....                                                                                                                                     | —                | —             | —             | —                | —                                            | —                                 | —                  | 162          | 162             |
| Charge d'intérêts.....                                                                                                                                               | 270              | 43            | 251           | 526              | 390                                          | 163                               | 3                  | 173          | 1 819           |
| Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....                                                                                                                          | 4                | 6             | 24            | —                | 50                                           | (144)                             | 1                  | 2            | (57)            |
| Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup> ..... | (125)            | (9)           | (462)         | (513)            | (251)                                        | (139)                             | 76                 | —            | (1 423)         |
| <b>BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts</b> .....                                                                                                          | <b>526 \$</b>    | <b>105 \$</b> | <b>136 \$</b> | <b>344 \$</b>    | <b>402 \$</b>                                | <b>280 \$</b>                     | <b>154 \$</b>      | <b>7 \$</b>  | <b>1 954 \$</b> |

- <sup>1)</sup> Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.
- <sup>2)</sup> Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net attribuable aux porteurs de parts pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                        | Hydroélectricité |               |               | Énergie éolienne | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social | Total           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|---------------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                      | Amérique du Nord | Brésil        | Colombie      |                  |                                              |                                   |                    |              |                 |
| <b>Résultat net</b> .....                                                                                                                                            | 114 \$           | (42) \$       | 107 \$        | (54) \$          | (16) \$                                      | 37 \$                             | 5 \$               | (348) \$     | (197) \$        |
| Ajouter ou déduire les éléments suivants :                                                                                                                           |                  |               |               |                  |                                              |                                   |                    |              |                 |
| Charge d'amortissement .....                                                                                                                                         | 312              | 55            | 111           | 621              | 327                                          | 99                                | 8                  | —            | 1 533           |
| Charge (recouvrement) d'impôt différé .....                                                                                                                          | 11               | (3)           | 9             | (22)             | 17                                           | 33                                | (1)                | (26)         | 18              |
| (Profit) perte de change et sur les instruments financiers .....                                                                                                     | (79)             | 20            | (3)           | (115)            | (55)                                         | (134)                             | (63)               | 7            | (422)           |
| Divers <sup>1</sup> .....                                                                                                                                            | (43)             | 54            | (4)           | 3                | 54                                           | 63                                | 19                 | 86           | 232             |
| Coûts de service de gestion .....                                                                                                                                    | —                | —             | —             | —                | —                                            | —                                 | —                  | 157          | 157             |
| Charge d'intérêts .....                                                                                                                                              | 263              | 39            | 281           | 355              | 258                                          | 121                               | 10                 | 152          | 1 479           |
| Charge (recouvrement) d'impôt exigible .....                                                                                                                         | 3                | 6             | 45            | 10               | (35)                                         | (21)                              | —                  | (2)          | 6               |
| Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup> ..... | (94)             | (19)          | (420)         | (432)            | (185)                                        | (6)                               | 140                | —            | (1 016)         |
| <b>BAIIA ajusté attribuable aux porteurs de parts</b> .....                                                                                                          | <b>487 \$</b>    | <b>110 \$</b> | <b>126 \$</b> | <b>366 \$</b>    | <b>365 \$</b>                                | <b>192 \$</b>                     | <b>118 \$</b>      | <b>26 \$</b> | <b>1 790 \$</b> |

<sup>1)</sup> Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

<sup>2)</sup> Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                        | 2025   | 2024     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------|
| Résultat net.....                                                                                                                                                    | 34 \$  | (197) \$ |
| Ajouter ou déduire les éléments suivants :                                                                                                                           |        |          |
| Charge d'amortissement .....                                                                                                                                         | 1 803  | 1 533    |
| (Recouvrement) charge d'impôt différé .....                                                                                                                          | (292)  | 18       |
| Profit de change et sur les instruments financiers .....                                                                                                             | (570)  | (422)    |
| Divers <sup>1</sup> .....                                                                                                                                            | 478    | 232      |
| Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup> ..... | (465)  | (251)    |
| Fonds provenant des activités .....                                                                                                                                  | 988 \$ | 913 \$   |

<sup>1)</sup> Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

<sup>2)</sup> Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées, compte non tenu des montants attribuables aux porteurs de parts. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, Énergie Brookfield est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à Énergie Brookfield.

Le tableau suivant présente le rapprochement par part des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. La perte de base par part de société en commandite fait l'objet d'un rapprochement avec les fonds provenant des activités par part pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

|                                                                    | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |           |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------|
|                                                                    | 2025                                             | 2024      |
| Perte de base par part de société en commandite <sup>1</sup> ..... | (0,81) \$                                        | (0,83) \$ |
| Ajusté en fonction de la quote-part des éléments suivants :        |                                                  |           |
| Charge d'amortissement.....                                        | 1,28                                             | 1,16      |
| Recouvrement d'impôt différé .....                                 | (0,16)                                           | (0,05)    |
| Profit de change et sur les instruments financiers.....            | (0,04)                                           | (0,17)    |
| Divers <sup>2</sup> .....                                          | 1,22                                             | 1,27      |
| Fonds provenant des activités par part <sup>3</sup> .....          | 1,49 \$                                          | 1,38 \$   |

<sup>1)</sup> Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le nombre moyen de parts de société en commandite en circulation s'est élevé à 284,2 millions (285,7 millions en 2024).

<sup>2)</sup> Le poste Divers comprend des montants ponctuels qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation des attributs fiscaux de certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités, ainsi que les montants attribuables aux porteurs de parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

<sup>3)</sup> Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le nombre moyen de parts en circulation s'est établi à 662,2 millions (663,8 millions en 2024), ce qui comprend la participation de commandité, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

## **PARTIE 7 – ESTIMATIONS CRITIQUES, MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES INTERNES**

### **ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités sont préparés conformément aux IFRS, selon lesquelles il faut procéder à des estimations et faire preuve de jugement relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables », de nos états financiers audités n'est considérée comme une estimation comptable critique aux termes du Règlement canadien 51-102 sur les obligations d'information continue, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers, des passifs d'impôt différé, des passifs relatifs au démantèlement et de la dépréciation du goodwill. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, du montant et du moment des frais d'exploitation et du coût en capital, et des taux d'imposition des charges d'impôt futures. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les provisions, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de la période correspondante de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connue qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans ce rapport. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs, parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre dernier rapport annuel sur formulaire 20-F. L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers d'Énergie Brookfield de façon significative. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

### **IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)**

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation et les informations à fournir.

### **Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers**

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

### **Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles**

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société en commandite. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux normes IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur Énergie Brookfield.

## CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. en contrepartie de 1 milliard \$. Énergie Brookfield a accru sa participation dans l'entreprise, pour la faire passer à environ 37,3 % et continuera de consolider cette entreprise.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 833 MW de courant continu (613 MW de courant alternatif), pour un produit d'environ 412 millions \$ (montant net de 115 millions \$ pour Énergie Brookfield). Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles.

# **PARTIE 8 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT**

## **PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR**

### **Capitaux propres**

Les capitaux propres consolidés d'Énergie Brookfield comprennent i) les parts de société en commandite sans droit de vote, émises dans le public et détenues par des porteurs de parts publics et par Brookfield, ii) les actions échangeables de BEPC, détenues par des actionnaires publics et par les détenteurs de Brookfield, iii) les actions échangeables de catégorie A.2, détenues par Brookfield, iv) les parts de société en commandite rachetables/échangeables de BRELP, filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenues par Brookfield, et v) la participation de commandité dans BRELP, détenue par Brookfield.

Les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les parts de société en commandite rachetables/échangeables ont les mêmes attributs économiques à tous les égards, sauf que les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 donnent au porteur d'actions, et les parts de société en commandite rachetables/échangeables à Brookfield, le droit de demander que la totalité ou une tranche de ces actions ou parts soient rachetées pour une contrepartie en trésorerie. Cependant, Énergie Brookfield a le droit, à son gré, de régler toute demande de rachat liée aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux actions échangeables de BEPC au moyen de parts de société en commandite, plutôt qu'en trésorerie, à raison de une pour une. Par ailleurs, Énergie Brookfield peut, à son gré, satisfaire à une telle demande de rachat liée aux actions échangeables de catégorie A.2 au moyen d'actions échangeables de BEPC ou de parts de société en commandite, au gré de Brookfield, plutôt qu'en trésorerie, à raison de une pour une. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC émises dans le public et les détenteurs de Brookfield, en tant que porteur d'actions échangeables de BEPC, d'actions échangeables de catégorie A.2 et de parts de société en commandite rachetables/échangeables, ont droit au résultat net et aux distributions par part équivalant à la participation par part des parts de la société en commandite. Étant donné qu'Énergie Brookfield, à son gré, a le droit de régler toute demande de rachat liée aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite rachetables/échangeables au moyen de parts de société en commandite et toute demande de rachat liée aux actions échangeables de catégorie A.2 au moyen d'actions échangeables de BEPC ou de parts de société en commandite, au gré de Brookfield, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les parts de société en commandite rachetables/échangeables sont classées dans les capitaux propres, et non comme un passif.

Étant donné la caractéristique d'échange mentionnée ci-dessus, nous présentons les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité comme des composantes distinctes des capitaux propres consolidés. Cette présentation n'a aucune incidence sur le total du résultat, sur l'information par part ou par action ni sur le total des capitaux propres consolidés.

### **Production réelle et moyenne à long terme**

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques et les centrales de cogénération. Le secteur énergie décentralisée et solutions durables comprend la production des centrales de production décentralisée, les actifs de stockage par pompage, la cogénération en Amérique du Nord et les centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

La moyenne à long terme des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord correspond au niveau de production moyen prévu calculé à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données de production historiques réalisée sur une période qui couvre d'habitude 30 ans. La moyenne à long terme des actifs hydroélectriques en Colombie correspond au niveau de production moyen prévu calculé à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données de production historiques réalisée sur une période qui couvre d'habitude 20 ans. Pour la quasi-totalité de nos actifs hydroélectriques situés au Brésil, la moyenne à long terme est fondée sur le volume de référence d'électricité attribué à nos centrales et est encadrée de façon à répartir le risque lié à la production entre les producteurs. La moyenne à long terme des actifs éoliens correspond à la production moyenne prévue calculée à partir des résultats d'une simulation fondée sur des données historiques sur la vitesse des vents réalisée sur une période qui couvre habituellement 10 ans. La moyenne à long terme des actifs solaires destinés aux réseaux publics correspond à la production moyenne prévue calculée à partir des résultats d'une simulation fondée sur les niveaux de rayonnement solaire des 14 à 20 dernières années enregistrés à l'emplacement de nos projets, combinés aux données de production réelle au cours de la période d'exploitation.

Nous comparons la production réelle à la production moyenne à long terme afin de mettre en évidence l'incidence d'un facteur important qui influe sur la variabilité de nos résultats d'activité. À court terme, nous sommes conscients que les conditions hydrologiques, le régime des vents et le rayonnement solaire varient d'une période à l'autre, mais, au fil du temps, nous nous attendons à ce que nos centrales continuent de produire conformément à leurs moyennes à long terme, lesquelles se sont avérées des indicateurs de rendement fiables.

Le risque d'une production insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation dans le MRE administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

La production des centrales de stockage par pompage et de cogénération en Amérique du Nord dépend grandement des prix du marché plutôt que de la capacité de production de ces centrales. Notre centrale de stockage par pompage en Europe produit de l'électricité sur commande aux termes de nos contrats de services auxiliaires. La production de nos centrales alimentées à la biomasse au Brésil est tributaire de la quantité de canne à sucre récoltée au cours d'une année donnée. Pour ces raisons, nous ne tenons pas compte d'une moyenne à long terme pour ces centrales.

### **Conventions de vote avec des sociétés affiliées**

Énergie Brookfield a conclu des conventions de vote avec Brookfield aux termes desquelles elle a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines participations de production d'énergie renouvelable et de solutions durables, ou elle exerce une influence notable sur celles-ci. Énergie Brookfield a également conclu une convention de vote avec les membres du consortium dans le cadre de ses activités en Colombie et dans Neoen. Ces conventions de vote confèrent à Énergie Brookfield le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces mêmes entités. Énergie Brookfield inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Corporation, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, étant donné que Brookfield Corporation contrôle in fine toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Énergie Brookfield comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun, de manière semblable à une fusion d'intérêts communs, méthode selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les transactions avaient toujours existé. Se reporter à la note 1 s) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun » de nos états financiers consolidés annuels audités au 31 décembre 2024 pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun.

## MESURE DU RENDEMENT

### Informations sectorielles

Nos activités sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et stockage (production décentralisée, stockage par pompage et système de stockage d'énergie par batteries), 5) solutions durables (gaz naturel renouvelable, captage et stockage de carbone, recyclage, cogénération, biomasse, services nucléaires, électrocarburants et transformation énergétique), et 6) siège social. L'hydroélectricité est de surcroît sectorisée par région (Amérique du Nord, Colombie et Brésil). Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de notre Société.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 6, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés intermédiaires non audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le résultat avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »); et iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 6 – Principales informations trimestrielles – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

### Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part d'Énergie Brookfield dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent une perspective des porteurs de parts que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux porteurs de parts.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Charge d'impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) tiennent compte de la quote-part d'Énergie Brookfield des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la Société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment, et puis que 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons monétisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui pourrait autrement ne pas être reflété dans notre compte consolidé de résultats.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de la participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs du droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, notre information financière au prorata ne doit pas être considérée distinctement de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Énergie Brookfield n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas qu'Énergie Brookfield dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis d'Énergie Brookfield sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts (« MW ») attribuable aux centrales d'Énergie Brookfield, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont Énergie Brookfield détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

## Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre Société donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

## BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Énergie Brookfield se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux porteurs de parts de société en commandite privilégiées et aux porteurs de billets subordonnés perpétuels ainsi que d'autres éléments généralement ponctuels. Énergie Brookfield fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, inhabituels ou ne pas faire partie des facteurs utilisés par la direction pour évaluer le rendement d'exploitation. Énergie Brookfield tient compte des autres produits dans le calcul du BAIIA ajusté afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement réalisé cumulatif des placements, y compris tout ajustement latent de juste valeur qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le BAIIA ajusté de la période considérée.

Énergie Brookfield estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable.

## Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le résultat d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement d'Énergie Brookfield.

Énergie Brookfield utilise les fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex., les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes. Énergie Brookfield tient compte des autres produits afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement latent de juste valeur qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété pour la période considérée. Pour ses états financiers consolidés intermédiaires non audités, Énergie Brookfield utilise le modèle de la réévaluation conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, selon lequel l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec nos pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de la réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. La direction ajoute l'impôt différé, car, à son avis, cet élément ne reflète pas la valeur actualisée des obligations fiscales réelles qu'elle prévoit qu'Énergie Brookfield engagera sur un horizon à long terme.

Énergie Brookfield estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement d'Énergie Brookfield. Les fonds provenant des activités par part ne sauraient se substituer au résultat par action comme mesure de rendement et ne sont pas représentatifs des montants disponibles aux fins de distribution.

Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celle des fonds provenant des activités utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »). En outre, cette mesure n'est pas utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités d'Énergie Brookfield.

## Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations d'Énergie Brookfield dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à Brookfield de son capital investi dans un placement donné. Analysée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont Énergie Brookfield a financé les actifs de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS d'Énergie Brookfield, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités d'Énergie Brookfield et de la gestion du capital. En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- Les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille d'Énergie Brookfield et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille d'Énergie Brookfield.
- Les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata d'Énergie Brookfield ne doit pas être considérée distinctement des états financiers d'Énergie Brookfield préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

## PARTIE 9 – MISE EN GARDE

### MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

*Le présent rapport renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation d'Énergie Brookfield. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport portent notamment, sans s'y limiter, sur la qualité des actifs d'Énergie Brookfield et la résilience des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, le caractère contractuel de notre portefeuille, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution, notre accès aux capitaux ainsi que les distributions et les dividendes futurs versés aux porteurs de parts de société en commandite et d'actions échangeables de BEPC. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « planifie », « cherche à », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « croit », « a tendance à », « continue », « essaie », « susceptible », « principalement », « approximativement », « environ », « vise », « s'efforce », « cible » ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Ces énoncés prospectifs et cette information ne portent pas sur des faits historiques; ils reflètent plutôt nos attentes actuelles au sujet de résultats ou d'événements futurs et sont fondés sur l'information dont nous disposons actuellement et sur des hypothèses que nous jugeons raisonnables. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les énoncés prospectifs et les informations figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance induite à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des hypothèses, des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre. Ces croyances, ces hypothèses et ces attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs éventuels, dont certains nous sont inconnus ou sont indépendants de notre volonté. Si un changement survenait, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation ainsi que nos plans et stratégies pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans notre information prospective et dans les déclarations prospectives du présent rapport.*

*Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit : des conditions économiques générales et des risques économiques, y compris des variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, de l'inflation et de la volatilité dans les marchés financiers; la variation de la disponibilité des ressources en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales d'énergie renouvelable; l'offre, la demande, la volatilité et la commercialisation au sein des marchés de l'énergie; les changements dans les politiques et incitatifs gouvernementaux relatifs aux secteurs de l'énergie renouvelable et des solutions durables; notre incapacité à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les contrats qui viennent à échéance (y compris les CAÉ, les conventions de garantie ou les contrats à long terme semblables entre un vendeur et un acheteur de production d'énergie électrique); l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille d'énergie renouvelable ou une modification du profil des contrats de projets d'énergie renouvelable futurs; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transport; la capacité de respecter, de remplacer ou de renouveler les concessions, les permis et d'autres approbations gouvernementales nécessaires pour continuer d'exploiter ou de développer nos projets; le fait que nos droits réels immobiliers pourraient être menacés par les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail qui sont supérieurs à ceux qui nous sont accordés; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales actuelles et de nos nouveaux projets en développement; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les pannes d'équipement et les défis d'approvisionnement; les incidences négatives des pressions inflationnistes; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; notre dépendance aux systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait exposer notre groupe à des cyberattaques; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; les risques liés à la commercialisation de l'énergie et notre capacité à gérer le risque financier et le risque sur marchandises; la fin du programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien ou tout changement à ce programme; le fait d'être partie à des litiges et autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect des obligations par les contreparties à nos contrats; le temps et l'argent consacrés à faire respecter les contrats par les contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; le resserrement de la réglementation relativement à nos activités; les nouvelles initiatives réglementaires liées au développement durable et aux facteurs ESG; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition future de projets dans de nouveaux marchés; les cas de force majeure; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectivités locales; le fait que les technologies*

récemment mises au point ou les nouveaux secteurs d'activité dans lesquels nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; la gestion inefficace des ressources humaines; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; l'incidence sur les droits humains de nos activités d'affaires; le resserrement de la réglementation et l'opposition de tiers relativement aux clients et aux activités de notre entreprise de services d'énergie nucléaire; l'incapacité du secteur de l'énergie nucléaire à prendre de l'expansion; l'indemnisation insuffisante de nos activités de services nucléaires; l'incertitude entourant la décision finale d'investissement du gouvernement américain à l'égard la passation de contrats définitifs avec notre secteur de services nucléaires visant la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et la réalisation des produits prévus en découlant; notre incapacité à financer nos activités et à financer la croissance en raison de la conjoncture des marchés des capitaux ou notre incapacité à réaliser des mesures de recyclage des capitaux; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les conventions de prêt, de crédit et de sûreté; la révision de nos cotes de crédit; la création d'une dette à multiples paliers au sein de notre structure organisationnelle; les restrictions à l'égard de notre capacité à exercer certaines activités ou à faire des distributions en raison de nos dettes; l'évolution défavorable des taux de change et l'incapacité de notre groupe à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères au moyen de notre stratégie de couverture ou d'une tout autre façon; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les transactions; l'instabilité politique ou les changements de politique gouvernementale qui nuiraient à nos activités ou à nos actifs; l'évolution de nos activités actuelles, y compris au moyen de placements futurs dans les solutions durables; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de nos transactions ou de nos acquisitions; notre incapacité à développer des projets figurant dans notre portefeuille de développement; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos installations de production et les risques liés aux arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coentreprises; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements, y compris sur certains investissements que nous avons faits par l'intermédiaire de nos coentreprises, partenariats, consortiums ou conventions structurées; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient nous faire courir des risques accrus; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; les cas de fraude, de subordination ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défectueux et les restrictions des investissements étrangers directs; notre dépendance envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur nous; la décision de Brookfield de ne pas nous trouver des occasions d'acquisition, et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield, y compris en raison de conflits d'intérêts; le départ de certains ou de tous les principaux professionnels de Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans notre intérêt ou de celui de nos actionnaires ou porteurs de parts; notre incapacité à résilier la convention-cadre de services et la responsabilité limitée du fournisseur de services en vertu de nos ententes avec ce dernier; la relation de Brookfield avec des entreprises autonomes (dont Oaktree); les changements dans la façon dont Brookfield choisit de détenir ses participations de propriété dans Énergie Brookfield; les changements dans le montant en espèces que nous pouvons distribuer à nos porteurs de parts; les ventes et émissions futures de nos titres occasionneront une dilution pour les porteurs de titres actuels et même la perception de la réalisation de ces ventes ou émissions pourrait faire chuter le cours des parts de BEP ou des actions échangeables de BEPC; les variations du cours des parts de BEP et des actions échangeables de BEPC; l'incapacité de nos porteurs de parts à participer à la gestion de BEP; la capacité limitée des porteurs de parts à obtenir une instance judiciaire favorable pour les litiges liés à BEP ou à exécuter des jugements contre nous; notre dépendance à l'égard des filiales pour fournir les fonds nécessaires au paiement des distributions; les risques de change associés aux distributions de BEP; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; le fait d'être considérés comme une société de placement en vertu de la loi Investment Company Act; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; les changements dans le droit fiscal ou la pratique fiscale ainsi que les autres facteurs décrits dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F, y compris ceux énoncés à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque ».

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle du présent rapport. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et tout autre risque et facteur décrit dans ce formulaire.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

*Le présent rapport comprend des références au BAIIA ajusté, aux fonds provenant des activités et aux fonds provenant des activités par part qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus et normalisés selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente de la définition utilisée par d'autres sociétés ainsi que de la définition utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »), entre autres parce que la définition de la NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et non sur les IFRS. Nous croyons que le BAIIA ajusté, les fonds provenant des activités ou les fonds provenant des activités par part constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons nos activités et, à notre avis, permettent aux investisseurs et autres lecteurs de mieux les comprendre.*

*Notre rapport de gestion présente des rapprochements du BAIIA ajusté, des fonds provenant des activités et des fonds provenant des activités par part avec le résultat net. Nous présentons également, à la note 6, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés intermédiaires non audités, un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.*

# BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

NON AUDITÉ  
(EN MILLIONS)

|                                                                                                                                                                               | Note | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                                                                                                                                                  |      |                   |                  |
| Actifs courants                                                                                                                                                               |      |                   |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie.....                                                                                                                                  | 15   | 1 935 \$          | 3 135 \$         |
| Liquidités soumises à restrictions .....                                                                                                                                      | 16   | 156               | 286              |
| Créances clients et autres actifs courants .....                                                                                                                              | 17   | 2 346             | 2 124            |
| Actifs liés à des instruments financiers .....                                                                                                                                | 5    | 244               | 368              |
| Montants à recevoir de parties liées .....                                                                                                                                    | 20   | 1 049             | 873              |
| Actifs détenus en vue de la vente .....                                                                                                                                       | 4    | 6 269             | 2 049            |
|                                                                                                                                                                               |      | <b>11 999</b>     | <b>8 835</b>     |
| Actifs liés à des instruments financiers .....                                                                                                                                | 5    | 3 062             | 3 054            |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                                                                                                | 14   | 4 264             | 2 740            |
| Immobilisations corporelles à la juste valeur.....                                                                                                                            | 8    | 71 551            | 73 475           |
| Goodwill .....                                                                                                                                                                | 13   | 5 867             | 5 434            |
| Actifs d'impôt différé .....                                                                                                                                                  |      | 482               | 330              |
| Autres actifs non courants .....                                                                                                                                              |      | 1 078             | 941              |
| <b>Total de l'actif .....</b>                                                                                                                                                 |      | <b>98 303 \$</b>  | <b>94 809 \$</b> |
| <b>Passif</b>                                                                                                                                                                 |      |                   |                  |
| Passifs courants                                                                                                                                                              |      |                   |                  |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....                                                                                                                                 | 18   | 2 187 \$          | 2 104 \$         |
| Passifs liés à des instruments financiers.....                                                                                                                                | 5    | 972               | 636              |
| Montants à payer à des parties liées.....                                                                                                                                     | 20   | 6 834             | 4 855            |
| Emprunts de la société mère.....                                                                                                                                              | 9    | 627               | 709              |
| Emprunts sans recours.....                                                                                                                                                    | 9    | 6 121             | 5 005            |
| Provisions .....                                                                                                                                                              |      | 94                | 220              |
| Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente .....                                                                                                   | 4    | 3 778             | 1 036            |
|                                                                                                                                                                               |      | <b>20 613</b>     | <b>14 565</b>    |
| Passifs liés à des instruments financiers.....                                                                                                                                | 5    | 2 767             | 2 790            |
| Emprunts de la société mère.....                                                                                                                                              | 9    | 3 443             | 3 093            |
| Emprunts sans recours.....                                                                                                                                                    | 9    | 25 734            | 25 583           |
| Passifs d'impôt différé.....                                                                                                                                                  |      | 8 803             | 8 439            |
| Provisions .....                                                                                                                                                              |      | 1 053             | 1 215            |
| Montants à payer à des parties liées.....                                                                                                                                     | 20   | 1 053             | 592              |
| Autres passifs non courants .....                                                                                                                                             |      | 1 993             | 2 076            |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                                                                       |      |                   |                  |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                                     |      |                   |                  |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....                                                                  | 10   | 23 616            | 26 168           |
| Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield .....                                                                             | 10   | 44                | 50               |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield ..... | 10   | 2 145             | 2 457            |
| Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 .....                                                                                                   | 10   | 1 981             | 2 269            |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                                    | 10   | 555               | 537              |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                          | 10   | 737               | 737              |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées.....                                                                                                      | 11   | 634               | 634              |
| Capitaux propres des commanditaires.....                                                                                                                                      | 12   | 3 132             | 3 604            |
| <b>Total des capitaux propres.....</b>                                                                                                                                        |      | <b>32 844</b>     | <b>36 456</b>    |
| <b>Total du passif et des capitaux propres .....</b>                                                                                                                          |      | <b>98 303 \$</b>  | <b>94 809 \$</b> |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

# BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

## COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

| NON AUDITÉ<br>(EN MILLIONS, SAUF LES DONNÉES PAR PART)                                                                                                                       | Note | Trimestres clos les<br>30 septembre |           | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------|-----------|
|                                                                                                                                                                              |      | 2025                                | 2024      | 2025                                             | 2024      |
| Produits .....                                                                                                                                                               | 20   | <b>1 596 \$</b>                     | 1 470 \$  | <b>4 868 \$</b>                                  | 4 444 \$  |
| Autres produits .....                                                                                                                                                        |      | <b>319</b>                          | 155       | <b>551</b>                                       | 251       |
| Coûts d'exploitation directs <sup>1</sup> .....                                                                                                                              |      | <b>(721)</b>                        | (623)     | <b>(2 095)</b>                                   | (1 875)   |
| Coûts de service de gestion .....                                                                                                                                            | 20   | <b>(57)</b>                         | (59)      | <b>(162)</b>                                     | (157)     |
| Charge d'intérêts .....                                                                                                                                                      | 9    | <b>(586)</b>                        | (514)     | <b>(1 819)</b>                                   | (1 479)   |
| Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                                                        | 14   | <b>(10)</b>                         | (12)      | <b>(83)</b>                                      | (70)      |
| Profit de change et sur les instruments financiers .....                                                                                                                     | 5    | <b>66</b>                           | 186       | <b>570</b>                                       | 422       |
| Charge d'amortissement .....                                                                                                                                                 | 8    | <b>(611)</b>                        | (514)     | <b>(1 803)</b>                                   | (1 533)   |
| Divers .....                                                                                                                                                                 |      | <b>(20)</b>                         | (137)     | <b>(342)</b>                                     | (176)     |
| (Charge) recouvrement d'impôt                                                                                                                                                |      |                                     |           |                                                  |           |
| Exigible.....                                                                                                                                                                | 7    | —                                   | 38        | <b>57</b>                                        | (6)       |
| Différé.....                                                                                                                                                                 | 7    | <b>66</b>                           | (29)      | <b>292</b>                                       | (18)      |
|                                                                                                                                                                              |      | <b>66</b>                           | 9         | <b>349</b>                                       | (24)      |
| Résultat net.....                                                                                                                                                            |      | <b>42 \$</b>                        | (39) \$   | <b>34 \$</b>                                     | (197) \$  |
| Résultat net attribuable aux éléments suivants :                                                                                                                             |      |                                     |           |                                                  |           |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                                    |      |                                     |           |                                                  |           |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation .....                                                                | 10   | <b>135 \$</b>                       | 116 \$    | <b>385 \$</b>                                    | 182 \$    |
| Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield.....                                                                             | 10   | <b>35</b>                           | 30        | <b>105</b>                                       | 93        |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield..... | 10   | <b>(46)</b>                         | (62)      | <b>(158)</b>                                     | (161)     |
| Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2.....                                                                                                   | 10   | <b>(43)</b>                         | (57)      | <b>(146)</b>                                     | (149)     |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                                   | 10   | <b>8</b>                            | 7         | <b>22</b>                                        | 20        |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                         | 10   | <b>10</b>                           | 10        | <b>30</b>                                        | 27        |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées .....                                                                                                    | 11   | <b>9</b>                            | 9         | <b>26</b>                                        | 29        |
| Capitaux propres des commanditaires .....                                                                                                                                    | 12   | <b>(66)</b>                         | (92)      | <b>(230)</b>                                     | (238)     |
|                                                                                                                                                                              |      | <b>42 \$</b>                        | (39) \$   | <b>34 \$</b>                                     | (197) \$  |
| Perte de base et diluée par part de société en commandite .....                                                                                                              |      | <b>(0,23) \$</b>                    | (0,32) \$ | <b>(0,81) \$</b>                                 | (0,83) \$ |

<sup>1)</sup> Les coûts d'exploitation directs ne comprennent pas la charge d'amortissement présentée ci-dessous.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

# BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

| NON AUDITÉ<br>(EN MILLIONS)                                                                                                                                                            | Note | Trimestres clos les<br>30 septembre |         | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------|---------|--------------------------------------------------|------------|
|                                                                                                                                                                                        |      | 2025                                | 2024    | 2025                                             | 2024       |
| Résultat net .....                                                                                                                                                                     |      | 42 \$                               | (39) \$ | 34 \$                                            | (197) \$   |
| Autres éléments du résultat global qui ne seront pas<br>reclassés en résultat net                                                                                                      |      |                                     |         |                                                  |            |
| Réévaluation des immobilisations corporelles .....                                                                                                                                     | 8    | (20)                                | —       | 89                                               | (121)      |
| Écart actuariel sur les régimes à prestations<br>définies .....                                                                                                                        |      | 7                                   | 3       | 10                                               | 7          |
| Recouvrement (charge) d'impôt différé sur les<br>éléments ci-dessus .....                                                                                                              |      | 34                                  | 1       | (85)                                             | (2)        |
| Profit latent (perte latente) sur les placements dans<br>des titres de capitaux propres .....                                                                                          | 5    | —                                   | (5)     | 1                                                | (6)        |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la<br>mise en équivalence .....                                                                                                      | 14   | (1)                                 | 6       | 11                                               | 9          |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés<br>en résultat net .....                                                                                                                |      | 20                                  | 5       | 26                                               | (113)      |
| Autres éléments du résultat global qui peuvent être<br>reclassés en résultat net                                                                                                       |      |                                     |         |                                                  |            |
| Écart de conversion .....                                                                                                                                                              |      | 280                                 | 132     | 1 441                                            | (806)      |
| Profit (perte) de la période sur les instruments<br>financiers désignés comme couvertures de flux de<br>trésorerie .....                                                               | 5    | (203)                               | 173     | (180)                                            | (89)       |
| Profit latent (perte latente) sur les swaps de change –<br>couverture d'un investissement net .....                                                                                    | 5    | (94)                                | (101)   | (564)                                            | 45         |
| Ajustements pour reclassement de montants<br>comptabilisés en résultat net .....                                                                                                       | 5    | 77                                  | (49)    | 79                                               | (111)      |
| Recouvrement (charge) d'impôt différé sur les<br>éléments ci-dessus .....                                                                                                              |      | 11                                  | 6       | 29                                               | 37         |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la<br>mise en équivalence .....                                                                                                      | 14   | (17)                                | 65      | 21                                               | 44         |
| Total des éléments qui pourraient être reclassés en<br>résultat net à une date ultérieure .....                                                                                        |      | 54                                  | 226     | 826                                              | (880)      |
| Autres éléments du résultat global .....                                                                                                                                               |      | 74                                  | 231     | 852                                              | (993)      |
| Résultat global .....                                                                                                                                                                  |      | 116 \$                              | 192 \$  | 886 \$                                           | (1 190) \$ |
| Résultat global attribuable aux :                                                                                                                                                      |      |                                     |         |                                                  |            |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                                              |      |                                     |         |                                                  |            |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit<br>au résultat net dans les filiales en exploitation .....                                                                       | 10   | 293 \$                              | 298 \$  | 971 \$                                           | (462) \$   |
| Participation de commandité dans une filiale société<br>de portefeuille détenue par Brookfield .....                                                                                   | 10   | 34                                  | 30      | 106                                              | 91         |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit<br>au résultat net dans une filiale société de<br>portefeuille – parts rachetables/échangeables<br>détenues par Brookfield ..... | 10   | (67)                                | (50)    | (85)                                             | (260)      |
| Actions échangeables de BEPC et actions<br>échangeables de catégorie A.2 .....                                                                                                         | 10   | (62)                                | (45)    | (79)                                             | (240)      |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                                             | 10   | (5)                                 | 13      | 40                                               | 8          |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                                   | 10   | 10                                  | 10      | 30                                               | 27         |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des<br>parts privilégiées .....                                                                                                           | 11   | 9                                   | 9       | 26                                               | 29         |
| Capitaux propres des commanditaires .....                                                                                                                                              | 12   | (96)                                | (73)    | (123)                                            | (383)      |
|                                                                                                                                                                                        |      | 116 \$                              | 192 \$  | 886 \$                                           | (1 190) \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

# BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

| NON AUDITÉ<br>TRIMESTRES CLOS LES<br>30 SEPTEMBRE<br>(EN MILLIONS) | Cumul des autres éléments du résultat global   |                        |                          |                                                                           |                                              |                                                         | Participations ne donnant pas le contrôle                   |                                                                                         |                         |                                      |                                                                                      |                                                                                                                           |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                     |                                  |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                    | Capitaux<br>propres des<br>comman-<br>ditaires | Écart de<br>conversion | Écart de<br>réévaluation | Pertes<br>actuarielles<br>sur les<br>régimes<br>à prestations<br>définies | Couver-<br>tures de<br>flux de<br>trésorerie | Placements<br>dans des titres<br>de capitaux<br>propres | Total des<br>capitaux<br>propres des<br>comman-<br>ditaires | Capitaux<br>propres des<br>comman-<br>ditaires<br>détenant des<br>parts<br>priviliégées | Actions<br>priviliégées | Billets<br>subordonnés<br>perpétuels | Actions<br>échangeables<br>de BEPC et<br>actions<br>échangeables de<br>catégorie A.2 | Participations<br>ne donnant pas<br>le contrôle ayant<br>droit au résultat<br>net dans les<br>filiales en<br>exploitation | Participation<br>de<br>commandité<br>dans une filiale<br>société de<br>portefeuille<br>détenue par<br>Brookfield | Participations ne<br>donnant pas le<br>contrôle ayant droit<br>au résultat net dans<br>une filiale société<br>de portefeuille –<br>parts rachetables/<br>échangeables<br>détenues par<br>Brookfield | Total des<br>capitaux<br>propres |
| Solde au 30 juin 2025.....                                         | (3 119) \$                                     | (777) \$               | 7 230 \$                 | 4 \$                                                                      | (10) \$                                      | — \$                                                    | 3 328 \$                                                    | 634 \$                                                                                  | 568 \$                  | 737 \$                               | 2 106 \$                                                                             | 23 627 \$                                                                                                                 | 47 \$                                                                                                            | 2 280 \$                                                                                                                                                                                            | 33 327 \$                        |
| Résultat net .....                                                 | (66)                                           | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (66)                                                        | 9                                                                                       | 8                       | 10                                   | (43)                                                                                 | 135                                                                                                                       | 35                                                                                                               | (46)                                                                                                                                                                                                | 42                               |
| Autres éléments du<br>résultat global .....                        | —                                              | 15                     | (27)                     | 1                                                                         | (19)                                         | —                                                       | (30)                                                        | —                                                                                       | (13)                    | —                                    | (19)                                                                                 | 158                                                                                                                       | (1)                                                                                                              | (21)                                                                                                                                                                                                | 74                               |
| Apports en capital .....                                           | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | 325                                                                                                                       | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 325                              |
| Remboursement de capital .....                                     | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (93)                                                                                                                      | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (93)                             |
| Cession (note 3) .....                                             | 5                                              | —                      | (5)                      | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (408)                                                                                                                     | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (408)                            |
| Distributions ou dividendes<br>déclarés .....                      | (106)                                          | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (106)                                                       | (9)                                                                                     | (8)                     | (10)                                 | (67)                                                                                 | (198)                                                                                                                     | (37)                                                                                                             | (73)                                                                                                                                                                                                | (508)                            |
| Régime de réinvestissement<br>des distributions .....              | 2                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | 2                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | —                                                                                                                         | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 2                                |
| Divers .....                                                       | —                                              | 1                      | 3                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | 4                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | 4                                                                                    | 70                                                                                                                        | —                                                                                                                | 5                                                                                                                                                                                                   | 83                               |
| Variation au cours de la période...                                | (165)                                          | 16                     | (29)                     | 1                                                                         | (19)                                         | —                                                       | (196)                                                       | —                                                                                       | (13)                    | —                                    | (125)                                                                                | (11)                                                                                                                      | (3)                                                                                                              | (135)                                                                                                                                                                                               | (483)                            |
| Solde au 30 septembre 2025.....                                    | (3 284) \$                                     | (761) \$               | 7 201 \$                 | 5 \$                                                                      | (29) \$                                      | — \$                                                    | 3 132 \$                                                    | 634 \$                                                                                  | 555 \$                  | 737 \$                               | 1 981 \$                                                                             | 23 616 \$                                                                                                                 | 44 \$                                                                                                            | 2 145 \$                                                                                                                                                                                            | 32 844 \$                        |
| Solde au 30 juin 2024.....                                         | (2 487) \$                                     | (813) \$               | 6 704 \$                 | 2 \$                                                                      | 8 \$                                         | 1 \$                                                    | 3 415 \$                                                    | 634 \$                                                                                  | 565 \$                  | 738 \$                               | 2 152 \$                                                                             | 18 099 \$                                                                                                                 | 48 \$                                                                                                            | 2 330 \$                                                                                                                                                                                            | 27 981 \$                        |
| Résultat net .....                                                 | (92)                                           | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (92)                                                        | 9                                                                                       | 7                       | 10                                   | (57)                                                                                 | 116                                                                                                                       | 30                                                                                                               | (62)                                                                                                                                                                                                | (39)                             |
| Autres éléments du<br>résultat global .....                        | —                                              | 22                     | 1                        | 2                                                                         | (4)                                          | (2)                                                     | 19                                                          | —                                                                                       | 6                       | —                                    | 12                                                                                   | 182                                                                                                                       | —                                                                                                                | 12                                                                                                                                                                                                  | 231                              |
| Apports en capital .....                                           | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | 313                                                                                                                       | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 313                              |
| Remboursement de capital .....                                     | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (54)                                                                                                                      | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (54)                             |
| Cession .....                                                      | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (39)                                                                                                                      | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (39)                             |
| Distributions ou dividendes<br>déclarés .....                      | (101)                                          | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (101)                                                       | (9)                                                                                     | (7)                     | (10)                                 | (64)                                                                                 | (143)                                                                                                                     | (33)                                                                                                             | (69)                                                                                                                                                                                                | (436)                            |
| Régime de réinvestissement<br>des distributions .....              | 2                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | 2                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | —                                                                                                                         | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 2                                |
| Divers .....                                                       | (2)                                            | —                      | —                        | (1)                                                                       | 1                                            | —                                                       | (2)                                                         | —                                                                                       | —                       | —                                    | (1)                                                                                  | (3)                                                                                                                       | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (6)                              |
| Variation au cours de la période...                                | (193)                                          | 22                     | 1                        | 1                                                                         | (3)                                          | (2)                                                     | (174)                                                       | —                                                                                       | 6                       | —                                    | (110)                                                                                | 372                                                                                                                       | (3)                                                                                                              | (119)                                                                                                                                                                                               | (28)                             |
| Solde au 30 septembre 2024.....                                    | (2 680) \$                                     | (791) \$               | 6 705 \$                 | 3 \$                                                                      | 5 \$                                         | (1) \$                                                  | 3 241 \$                                                    | 634 \$                                                                                  | 571 \$                  | 738 \$                               | 2 042 \$                                                                             | 18 471 \$                                                                                                                 | 45 \$                                                                                                            | 2 211 \$                                                                                                                                                                                            | 27 953 \$                        |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

# BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

| NON AUDITÉ<br>PÉRIODES DE NEUF MOIS<br>CLOSES LES 30 SEPTEMBRE<br>(EN MILLIONS) | Cumul des autres éléments du résultat global   |                        |                          |                                                                           |                                              |                                                         | Participations ne donnant pas le contrôle                   |                                                                                         |                         |                                      |                                                                                      |                                                                                                                           |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                     |                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                 | Capitaux<br>propres des<br>comman-<br>ditaires | Écart de<br>conversion | Écart de<br>réévaluation | Pertes<br>actuarielles<br>sur les<br>régimes<br>à prestations<br>définies | Couver-<br>tures de<br>flux de<br>trésorerie | Placements<br>dans des titres<br>de capitaux<br>propres | Total des<br>capitaux<br>propres des<br>comman-<br>ditaires | Capitaux<br>propres des<br>comman-<br>ditaires<br>détenant des<br>parts<br>priviliégées | Actions<br>priviliégées | Billets<br>subordonnés<br>perpétuels | Actions<br>échangeables<br>de BEPC et<br>actions<br>échangeables de<br>catégorie A.2 | Participations<br>ne donnant pas<br>le contrôle ayant<br>droit au résultat<br>net dans les<br>filiales en<br>exploitation | Participation<br>de<br>commandité<br>dans une filiale<br>société de<br>portefeuille<br>détenue par<br>Brookfield | Participations ne<br>donnant pas le<br>contrôle ayant droit<br>au résultat net dans<br>une filiale société<br>de portefeuille –<br>parts rachetables/<br>échangeables<br>détenues par<br>Brookfield | Total des<br>capitaux<br>propres |
| Solde au 31 décembre 2024.....                                                  | (2 774) \$                                     | (859) \$               | 7 237 \$                 | 4 \$                                                                      | (4) \$                                       | — \$                                                    | 3 604 \$                                                    | 634 \$                                                                                  | 537 \$                  | 737 \$                               | 2 269 \$                                                                             | 26 168 \$                                                                                                                 | 50 \$                                                                                                            | 2 457 \$                                                                                                                                                                                            | 36 456 \$                        |
| Résultat net .....                                                              | (230)                                          | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (230)                                                       | 26                                                                                      | 22                      | 30                                   | (146)                                                                                | 385                                                                                                                       | 105                                                                                                              | (158)                                                                                                                                                                                               | 34                               |
| Autres éléments du<br>résultat global .....                                     | —                                              | 94                     | 36                       | 2                                                                         | (26)                                         | 1                                                       | 107                                                         | —                                                                                       | 18                      | —                                    | 67                                                                                   | 586                                                                                                                       | 1                                                                                                                | 73                                                                                                                                                                                                  | 852                              |
| Titres de capitaux propres rachetés<br>pour annulation (note 12) .....          | (34)                                           | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (34)                                                        | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | —                                                                                                                         | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (34)                             |
| Apports en capital .....                                                        | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | 2 154                                                                                                                     | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 2 154                            |
| Remboursement de capital .....                                                  | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (555)                                                                                                                     | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (555)                            |
| Acquisition .....                                                               | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (3 166)                                                                                                                   | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (3 166)                          |
| Cessions (note 3) .....                                                         | 55                                             | —                      | (55)                     | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (1 002)                                                                                                                   | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (1 002)                          |
| Distributions ou dividendes déclarés..                                          | (320)                                          | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (320)                                                       | (26)                                                                                    | (22)                    | (30)                                 | (202)                                                                                | (958)                                                                                                                     | (113)                                                                                                            | (220)                                                                                                                                                                                               | (1 891)                          |
| Régime de réinvestissement<br>des distributions .....                           | 5                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | 5                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | —                                                                                                                         | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 5                                |
| Divers .....                                                                    | 14                                             | 4                      | (17)                     | (1)                                                                       | 1                                            | (1)                                                     | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | (7)                                                                                  | 4                                                                                                                         | 1                                                                                                                | (7)                                                                                                                                                                                                 | (9)                              |
| Variation au cours de la période .....                                          | (510)                                          | 98                     | (36)                     | 1                                                                         | (25)                                         | —                                                       | (472)                                                       | —                                                                                       | 18                      | —                                    | (288)                                                                                | (2 552)                                                                                                                   | (6)                                                                                                              | (312)                                                                                                                                                                                               | (3 612)                          |
| Solde au 30 septembre 2025 .....                                                | (3 284) \$                                     | (761) \$               | 7 201 \$                 | 5 \$                                                                      | (29) \$                                      | — \$                                                    | 3 132 \$                                                    | 634 \$                                                                                  | 555 \$                  | 737 \$                               | 1 981 \$                                                                             | 23 616 \$                                                                                                                 | 44 \$                                                                                                            | 2 145 \$                                                                                                                                                                                            | 32 844 \$                        |
| Solde au 31 décembre 2023 .....                                                 | (2 118) \$                                     | (701) \$               | 6 743 \$                 | 2 \$                                                                      | 36 \$                                        | 1 \$                                                    | 3 963 \$                                                    | 760 \$                                                                                  | 583 \$                  | 592 \$                               | 2 479 \$                                                                             | 18 863 \$                                                                                                                 | 55 \$                                                                                                            | 2 684 \$                                                                                                                                                                                            | 29 979 \$                        |
| Résultat net .....                                                              | (238)                                          | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (238)                                                       | 29                                                                                      | 20                      | 27                                   | (149)                                                                                | 182                                                                                                                       | 93                                                                                                               | (161)                                                                                                                                                                                               | (197)                            |
| Autres éléments du<br>résultat global .....                                     | —                                              | (93)                   | (21)                     | 2                                                                         | (31)                                         | (2)                                                     | (145)                                                       | —                                                                                       | (12)                    | —                                    | (91)                                                                                 | (644)                                                                                                                     | (2)                                                                                                              | (99)                                                                                                                                                                                                | (993)                            |
| Émission de titres<br>de capitaux propres .....                                 | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | 146                                  | —                                                                                    | —                                                                                                                         | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 146                              |
| Titres de capitaux propres rachetés<br>pour annulation .....                    | (52)                                           | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (52)                                                        | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | —                                                                                                                         | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (52)                             |
| Apports en capital .....                                                        | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | 824                                                                                                                       | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 824                              |
| Remboursement de capital .....                                                  | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (221)                                                                                                                     | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (221)                            |
| Rachat de parts de société en<br>commandite privilégiées .....                  | —                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | (131)                                                                                   | —                       | —                                    | —                                                                                    | —                                                                                                                         | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (131)                            |
| Cession .....                                                                   | 3                                              | —                      | (3)                      | —                                                                         | —                                            | —                                                       | —                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | (76)                                                                                                                      | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | (76)                             |
| Distributions ou dividendes déclarés..                                          | (305)                                          | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | (305)                                                       | (29)                                                                                    | (20)                    | (27)                                 | (193)                                                                                | (494)                                                                                                                     | (100)                                                                                                            | (208)                                                                                                                                                                                               | (1 376)                          |
| Régime de réinvestissement<br>des distributions .....                           | 6                                              | —                      | —                        | —                                                                         | —                                            | —                                                       | 6                                                           | —                                                                                       | —                       | —                                    | —                                                                                    | —                                                                                                                         | —                                                                                                                | —                                                                                                                                                                                                   | 6                                |
| Divers .....                                                                    | 24                                             | 3                      | (14)                     | (1)                                                                       | —                                            | —                                                       | 12                                                          | 5                                                                                       | —                       | —                                    | (4)                                                                                  | 37                                                                                                                        | (1)                                                                                                              | (5)                                                                                                                                                                                                 | 44                               |
| Variation au cours de la période .....                                          | (562)                                          | (90)                   | (38)                     | 1                                                                         | (31)                                         | (2)                                                     | (722)                                                       | (126)                                                                                   | (12)                    | 146                                  | (437)                                                                                | (392)                                                                                                                     | (10)                                                                                                             | (473)                                                                                                                                                                                               | (2 026)                          |
| Solde au 30 septembre 2024 .....                                                | (2 680) \$                                     | (791) \$               | 6 705 \$                 | 3 \$                                                                      | 5 \$                                         | (1) \$                                                  | 3 241 \$                                                    | 634 \$                                                                                  | 571 \$                  | 738 \$                               | 2 042 \$                                                                             | 18 471 \$                                                                                                                 | 45 \$                                                                                                            | 2 211 \$                                                                                                                                                                                            | 27 953 \$                        |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

# BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

| NON AUDITÉ<br>(EN MILLIONS)                                                                                                                                                                                                                      | Note   | Trimestres clos les |          | Périodes de neuf mois closes les |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------|----------------------------------|----------|
|                                                                                                                                                                                                                                                  |        | 30 septembre        |          | 30 septembre                     |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                  |        | 2025                | 2024     | 2025                             | 2024     |
| <b>Activités d'exploitation</b>                                                                                                                                                                                                                  |        |                     |          |                                  |          |
| Résultat net .....                                                                                                                                                                                                                               |        | 42 \$               | (39) \$  | 34 \$                            | (197) \$ |
| Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :                                                                                                                                                                   |        |                     |          |                                  |          |
| Charge d'amortissement.....                                                                                                                                                                                                                      | 8      | 611                 | 514      | 1 803                            | 1 533    |
| Profit latent de change et sur les instruments financiers.....                                                                                                                                                                                   | 5      | (89)                | (211)    | (578)                            | (450)    |
| Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....                                                                                                                             | 14     | 10                  | 12       | 83                               | 70       |
| Charge (recouvrement) d'impôt différé.....                                                                                                                                                                                                       | 7      | (66)                | 29       | (292)                            | 18       |
| Autres éléments sans effet de trésorerie.....                                                                                                                                                                                                    |        | (134)               | 70       | 41                               | 163      |
| Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                                                                                                                                              | 14     | 36                  | 4        | 100                              | 12       |
|                                                                                                                                                                                                                                                  |        | 410                 | 379      | 1 191                            | 1 149    |
| Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées.....                                                                                                                                                      | 20     | 40                  | 14       | 226                              | 98       |
| Variation nette des soldes du fonds de roulement.....                                                                                                                                                                                            |        | (64)                | 105      | (265)                            | (194)    |
|                                                                                                                                                                                                                                                  |        | 386                 | 498      | 1 152                            | 1 053    |
| <b>Activités de financement</b>                                                                                                                                                                                                                  |        |                     |          |                                  |          |
| Produit tiré des billets à moyen terme.....                                                                                                                                                                                                      | 9      | —                   | 289      | 307                              | 586      |
| Produit tiré des billets hybrides.....                                                                                                                                                                                                           | 9      | —                   | —        | 184                              | —        |
| Remboursement de billets à moyen terme .....                                                                                                                                                                                                     | 9      | —                   | —        | (291)                            | —        |
| Facilités de crédit de la société mère, montant net.....                                                                                                                                                                                         | 9      | (169)               | (200)    | (240)                            | 100      |
| Papier commercial, montant net.....                                                                                                                                                                                                              | 9      | (238)               | 137      | 197                              | 693      |
| Produit tiré des emprunts sans recours.....                                                                                                                                                                                                      | 9, 20  | 3 531               | 2 226    | 10 658                           | 6 265    |
| Remboursement des emprunts sans recours.....                                                                                                                                                                                                     | 9, 20  | (1 432)             | (1 791)  | (6 698)                          | (5 996)  |
| Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....                                                                                                              | 10     | 55                  | 292      | 1 884                            | 784      |
| Remboursements de capital aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....                                                                                                       | 10     | (93)                | (56)     | (555)                            | (259)    |
| Émission de titres de capitaux propres et frais connexes.....                                                                                                                                                                                    | 10, 12 | —                   | —        | —                                | 146      |
| Remboursement et rachat de titres de capitaux propres.....                                                                                                                                                                                       | 11, 12 | —                   | —        | (34)                             | (183)    |
| Distributions versées :                                                                                                                                                                                                                          |        |                     |          |                                  |          |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation, aux porteurs d'actions privilégiées, aux commanditaires détenant des parts privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels ..... |        |                     |          |                                  |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | 10, 11 | (221)               | (169)    | (1 032)                          | (570)    |
| Aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield ou de BRELP et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation .....                                                                                                                             |        |                     |          |                                  |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | 10, 12 | (287)               | (267)    | (851)                            | (798)    |
| Entrées de trésorerie provenant de parties liées .....                                                                                                                                                                                           | 20     | (217)               | 226      | 5 253                            | 1 575    |
| Sorties de trésorerie attribuées à des parties liées .....                                                                                                                                                                                       | 20     | (22)                | (115)    | (3 127)                          | (442)    |
|                                                                                                                                                                                                                                                  |        | 907                 | 572      | 5 655                            | 1 901    |
| <b>Activités d'investissement</b>                                                                                                                                                                                                                |        |                     |          |                                  |          |
| Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise.....                                                                                                                                       |        |                     |          |                                  |          |
|                                                                                                                                                                                                                                                  |        | —                   | (98)     | (4 429)                          | (109)    |
| Investissement dans les immobilisations corporelles.....                                                                                                                                                                                         | 2      | (1 755)             | (918)    | (4 779)                          | (2 578)  |
| Investissement dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                                                                                                                                           | 8      | (90)                | (27)     | (146)                            | (99)     |
| Produit de la cession d'actifs, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés.....                                                                                                                                     | 14     | 783                 | 66       | 1 313                            | 256      |
| Achats d'actifs financiers .....                                                                                                                                                                                                                 | 3      | (70)                | (63)     | (167)                            | (322)    |
| Produit tiré des actifs financiers .....                                                                                                                                                                                                         | 5      | 1                   | 88       | 347                              | 181      |
| Liquidités soumises à restrictions et autres.....                                                                                                                                                                                                | 5      | (51)                | (58)     | (178)                            | (68)     |
|                                                                                                                                                                                                                                                  |        | (1 182)             | (1 010)  | (8 039)                          | (2 739)  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                                                                                                                                                                          |        |                     |          |                                  |          |
| (Diminution) augmentation .....                                                                                                                                                                                                                  |        | 111                 | 60       | (1 232)                          | 215      |
| (Perte) profit de change sur la trésorerie.....                                                                                                                                                                                                  |        | —                   | 16       | 121                              | (28)     |
| Variation nette de la trésorerie classée comme actif détenu en vue de la vente.....                                                                                                                                                              |        | (83)                | (46)     | (89)                             | (62)     |
| Solde au début de la période.....                                                                                                                                                                                                                |        | 1 907               | 1 236    | 3 135                            | 1 141    |
| Solde à la fin de la période .....                                                                                                                                                                                                               |        | 1 935 \$            | 1 266 \$ | 1 935 \$                         | 1 266 \$ |
| Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :                                                                                                                                                                                      |        |                     |          |                                  |          |
| Intérêts payés.....                                                                                                                                                                                                                              |        | 500 \$              | 459 \$   | 1 664 \$                         | 1 403 \$ |
| Intérêts reçus.....                                                                                                                                                                                                                              |        | 16 \$               | 29 \$    | 69 \$                            | 82 \$    |
| Impôts sur le résultat payés (recouvrés).....                                                                                                                                                                                                    |        | 32 \$               | (1) \$   | 95 \$                            | 69 \$    |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

# BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.

## NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Les activités de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield ») consistent à détenir un portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables principalement en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe et en Asie-Pacifique (« APAC »).

Sauf indication contraire, « Énergie Brookfield » désigne Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées, y compris Brookfield Renewable Corporation (« BEPC »). Sauf indication contraire, « la société en commandite » désigne Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées, à l'exclusion de BEPC.

La société mère directe d'Énergie Brookfield est son commandité, Brookfield Renewable Partners Limited (« BRPL »), tandis que la société mère ultime d'Énergie Brookfield est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans les présents états financiers. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions (auparavant Brookfield Reinsurance) et leurs parties liées. Le terme « fonds privé géré par BAM » désigne un fonds privé géré par Brookfield Asset Management et ses filiales.

Les participations consolidées d'Énergie Brookfield comprennent les parts de société en commandite sans droit de vote cotées en Bourse (les « parts de société en commandite ») détenues par le public et par les détenteurs de Brookfield, les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de BEPC détenues par le public et par Brookfield Wealth Solutions, les actions échangeables de catégorie A.2 (les « actions échangeables de catégorie A.2 ») de Brookfield Renewable Holdings Corporation (« BRHC ») détenues par Brookfield, les parts de société en commandite rachetables/échangeables (les « parts de société en commandite rachetables/échangeables ») détenues dans Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), filiale société de portefeuille d'Énergie Brookfield, détenues par Brookfield, et la participation de commandité dans BRELP détenue par Brookfield (la « participation de commandité »). Les porteurs des parts de société en commandite, des parts de société en commandite rachetables/échangeables, de la participation de commandité et des actions échangeables de BEPC sont désignés collectivement les « porteurs de parts », sauf indication contraire. Les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, la participation de commandité, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 sont désignées collectivement les « parts » ou par l'expression « par part », sauf indication contraire.

Énergie Brookfield est une société en commandite cotée en Bourse créée en vertu des lois des Bermudes, conformément à une convention de société en commandite modifiée et reformulée en date du 20 novembre 2011, dans sa version modifiée de temps à autre.

Le bureau principal d'Énergie Brookfield est situé au 73 Front Street, Fifth Floor, Hamilton HM12, Bermudes.

Les parts de société en commandite sont négociées à la Bourse de New York sous le symbole « BEP » et à la Bourse de Toronto sous le symbole « BEP.UN ». Les parts privilégiées de société en commandite de catégorie A, série 7, série 13 et série 18 d'Énergie Brookfield sont négociées à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles « BEP.PR.G », « BEP.PR.M » et « BEP.PR.R ». Les parts privilégiées de société en commandite de catégorie A de série 17 sont négociées à la Bourse de New York sous le symbole « BEP.PR.A ». Les billets subordonnés perpétuels sont négociés à la Bourse de New York sous les symboles « BEPH », « BEPI », et « BEPJ ».

Les actions échangeables de BEPC sont négociées sous le symbole « BEPC » à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto.

| Notes des états financiers consolidés                                              | Page |
|------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables | 66   |
| 2. Acquisitions                                                                    | 67   |
| 3. Cession d'actifs                                                                | 69   |
| 4. Actifs détenus en vue de la vente                                               | 71   |
| 5. Gestion des risques et instruments financiers                                   | 72   |
| 6. Informations sectorielles                                                       | 76   |
| 7. Impôts sur le résultat                                                          | 83   |
| 8. Immobilisations corporelles                                                     | 85   |
| 9. Emprunts                                                                        | 87   |
| 10. Participations ne donnant pas le contrôle                                      | 90   |
| 11. Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées            | 95   |
| 12. Capitaux propres des commanditaires                                            | 95   |
| 13. Goodwill                                                                       | 96   |
| 14. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence       | 97   |
| 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie                                        | 98   |
| 16. Liquidités soumises à restrictions                                             | 98   |
| 17. Créances clients et autres actifs courants                                     | 98   |
| 18. Dettes fournisseurs et autres créditeurs                                       | 99   |
| 19. Engagements, éventualités et garanties                                         | 99   |
| 20. Transactions entre parties liées                                               | 101  |
| 21. Filiales faisant appel public à l'épargne                                      | 105  |
| 22. Événements postérieurs à la date de clôture                                    | 106  |

## **1. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES**

### **a) Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Certaines informations et notes complémentaires normalement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ont été omises ou résumées. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024 d'Énergie Brookfield. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024.

Les résultats figurant dans les présents états financiers consolidés intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet. Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 5 novembre 2025 par le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield, nommément BRPL.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « £ », « R\$ », « COP », « INR », « CNY », « KRW » et \$ AU renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, à la livre sterling, au réal, au peso colombien, à la roupie indienne, au yuan, au won sud-coréen et au dollar australien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

### **b) Mode de présentation**

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

### **c) Périmètre de consolidation**

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes d'Énergie Brookfield et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles Énergie Brookfield exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales d'Énergie Brookfield sont présentées distinctement dans les capitaux propres aux états consolidés intermédiaires de la situation financière.

## **d) Modifications futures de méthodes comptables**

### **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)**

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

### **Modifications d'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers**

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, fournissent des indications supplémentaires pour apprécier les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

### **Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles**

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société en commandite. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a pas à l'heure actuelle aucune modification future aux Normes IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur Énergie Brookfield.

## **2. ACQUISITIONS**

### **Neoen**

En décembre 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 53 % conférant le contrôle de Neoen, promoteur mondial de projets d'énergie renouvelable de premier plan coté en bourse dont le siège social est établi en France, pour un produit de 3,2 milliards € (3,4 milliards \$) (montant net prévu de 258 millions € (269 millions \$) pour Énergie Brookfield) (l'« investissement initial »). Neoen détient des actifs d'énergie renouvelable et de stockage d'énergie en exploitation et en construction d'une puissance de 8 GW et un portefeuille de projets en développement d'une puissance de 20 GW. À la suite de la clôture de l'investissement initial, le consortium a été tenu de procéder à une offre publique d'achat en trésorerie obligatoire pour les actions et les obligations convertibles restantes de Neoen, au même prix d'achat par action versé pour l'acquisition de la participation donnant le contrôle de 53 %.

En janvier 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a acquis 21 214 001 actions et 1 103 895 obligations convertibles supplémentaires de Neoen sur le marché libre, au cours de la période précédant l'offre publique, pour un montant de 901 millions € (926 millions \$) (montant net prévu de 72 millions € (74 millions \$) pour Énergie Brookfield). Compte tenu des achats effectués au cours de la période précédant l'offre publique, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, détenait une participation d'environ 67 %.

En mars 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire, aux termes de laquelle un total de 46 084 401 actions et 2 578 731 obligations convertibles de Neoen ont été acquises en contrepartie de 2,3 milliards € (2,4 milliards \$) (montant net prévu de 182 millions € (194 millions \$) pour Énergie Brookfield). Compte tenu de l'offre publique d'achat en trésorerie obligatoire, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, détenait une participation d'environ 98 % au 31 mars 2025.

En avril 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a réalisé une procédure d'éviction visant l'acquisition des actions de Neoen qui avaient été exclues de l'offre, ce qui a eu pour résultat la radiation des titres de Neoen de la Bourse Euronext Paris. Compte tenu de la procédure d'éviction, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, détient une participation de 100 % au 30 juin 2025.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition, y compris les droits de timbre découlant de l'atteinte des seuils de propriété établis dans certains territoires où Neoen exerce ses activités, ont totalisé 135 millions \$, dont 125 millions \$ ont été engagés en 2025. Ces coûts ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat.

### Portefeuille d'énergies renouvelables aux États-Unis

Le 29 mai 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis en contrepartie d'un montant de 1,4 milliard \$ (montant net de 299 millions \$ pour Énergie Brookfield). Les coûts de transaction liés à l'acquisition ont totalisé 10 millions \$ et ont été comptabilisés au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat du deuxième trimestre de 2025.

La répartition provisoire du prix d'acquisition à la juste valeur, au 30 septembre 2025, à l'égard du portefeuille d'énergies renouvelables aux États-Unis est la suivante :

| (EN MILLIONS)                                                                  | Portefeuille<br>d'énergies<br>renouvelables<br>aux États-Unis <sup>1</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie .....                                  | 84 \$                                                                      |
| Créances clients et autres actifs courants.....                                | 4                                                                          |
| Immobilisations corporelles à la juste valeur.....                             | 502                                                                        |
| Actifs liés à des instruments financiers <sup>1</sup> .....                    | 112                                                                        |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ..... | 929                                                                        |
| Montants à recevoir de parties liées.....                                      | 507                                                                        |
| Autres actifs non courants .....                                               | 136                                                                        |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....                                  | (220)                                                                      |
| Passifs liés à des instruments financiers <sup>1</sup> .....                   | (36)                                                                       |
| Emprunts sans recours <sup>1</sup> .....                                       | (652)                                                                      |
| Provisions .....                                                               | (19)                                                                       |
| Autres passifs non courants .....                                              | (2)                                                                        |
| Juste valeur des actifs nets acquis.....                                       | 1 345                                                                      |
| Goodwill.....                                                                  | 73                                                                         |
| Juste valeur totale des actifs nets acquis, compte tenu du goodwill.....       | 1 418 \$                                                                   |

<sup>1)</sup> Comprennent les montants courants et non courants.

## Réalisées en 2024

*Les placements suivants ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition par Énergie Brookfield, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à compter de la date d'acquisition.*

### Portefeuille éolien en Inde

Le 5 juillet 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 74 % (participation nette de 15 % pour Énergie Brookfield) dans une entreprise d'énergie renouvelable commerciale et industrielle de premier plan située en Inde axée sur l'énergie éolienne et détenant des actifs en exploitation d'une puissance de 524 MW et un portefeuille d'actifs en développement d'une puissance de 2,75 GW. Au cours du deuxième trimestre de 2025, la répartition du prix d'acquisition a été finalisée et aucun changement important n'a été apporté à la répartition du prix d'acquisition au 31 décembre 2024 telle qu'elle est présentée dans le rapport annuel de 2024.

### Portefeuille de production décentralisée en Corée du Sud

Le 22 juillet 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a réalisé l'acquisition d'une plateforme d'énergie renouvelable entièrement intégrée spécialisée dans la production décentralisée en Corée du Sud qui détient des actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 103 MW ainsi qu'un portefeuille d'actifs en développement d'une puissance de 2,2 GW. Au cours du deuxième trimestre de 2025, la répartition du prix d'acquisition a été finalisée et aucun changement important n'a été apporté à la répartition du prix d'acquisition au 31 décembre 2024 telle qu'elle est présentée dans le rapport annuel de 2024.

## 3. CESSION D'ACTIFS

Le 15 janvier 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a reçu des actifs de production décentralisée d'une puissance d'environ 540 MW de sa coentreprise détenant un portefeuille de production décentralisée en Chine d'une puissance de 1 020 MW, ce qui a entraîné une réduction de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société. Énergie Brookfield a comptabilisé les actifs de production décentralisée reçus à titre d'acquisition d'actifs, car ils ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3. La dissolution de la coentreprise devrait avoir lieu en 2025. Se reporter à la note 8, « Immobilisations corporelles », pour de plus amples renseignements.

Le 28 février 2025 et le 23 avril 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs d'énergie éolienne et d'énergie solaire en Inde d'une puissance de 1 004 MW, pour un produit d'environ 16,5 milliards INR (188 millions \$) (montant net de 4,6 milliards INR (52 millions \$) pour Énergie Brookfield). Par suite de cette cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 566 millions \$ et un passif total de 378 millions \$. Par conséquent, le cumul des autres éléments du résultat global sur l'écart de conversion de 20 millions \$ (montant net de 6 millions \$ pour Énergie Brookfield), auparavant classé dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassé au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts de transaction et l'impôt connexe totalisant 8 millions \$ (montant net de 2 millions \$ pour Énergie Brookfield) ont été comptabilisés au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat. La tranche après impôt d'Énergie Brookfield de l'écart de réévaluation cumulé de 117 millions \$, qui était auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassée directement dans les capitaux propres et a été présentée dans le poste Cessions des états consolidés des variations des capitaux propres.

Le 25 mars 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 25 % dans une centrale de stockage par pompage en Europe d'une puissance de 2,2 GW, pour un produit d'environ 280 millions £ (361 millions \$) (montant net de 80 millions £ (105 millions \$) pour Énergie Brookfield). Par suite de la cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 604 millions \$ et un passif total de 317 millions \$. La vente s'est traduite par un profit sur cession, avant l'ajustement des éléments, de 73 millions \$ (montant net de 22 millions \$ pour Énergie Brookfield), qui a été comptabilisé au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat. Le cumul des autres éléments du résultat global sur l'écart de conversion de 16 millions \$ (montant net de 5 millions \$ pour Énergie Brookfield), auparavant classé dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassé

au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts de transaction de 11 millions \$ (montant net de 3 millions \$ pour Énergie Brookfield) avaient été comptabilisés au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Par suite de cette cession, la quote-part après impôt d'Énergie Brookfield de l'écart de réévaluation cumulé de 187 millions \$, qui était auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassée directement dans les capitaux propres et présentée au poste Cessions des états consolidés des variations des capitaux propres.

Le 4 juin 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs éoliens aux États-Unis d'une puissance de 845 MW, pour un produit d'environ 206 millions \$ (montant net de 52 millions \$ pour Énergie Brookfield). À la clôture de la vente, Énergie Brookfield n'exerçait plus de contrôle sur cette participation. Par suite de cette cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 2,0 milliards \$ ainsi qu'un passif total de 1,2 milliard \$, et a comptabilisé à la juste valeur sa participation restante à titre de placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. La vente s'est traduite par une perte sur cession, déduction faite des coûts de transaction et des produits des frais liés au prélèvement différé de 8 millions \$ (montant net de 1 million \$ pour Énergie Brookfield), comptabilisée au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat. Par suite de cette cession, la quote-part après impôt d'Énergie Brookfield de l'écart de réévaluation cumulé de 95 millions \$, qui était auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassée directement dans les capitaux propres et présentée au poste Cession des états consolidés des variations des capitaux propres.

Le 1<sup>er</sup> août 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille en Australie d'une puissance de 650 MW comportant des projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire et de stockage par batteries en exploitation et en construction, pour un produit d'environ 830 millions \$ AU (533 millions \$) (montant net de 76 millions \$ AU (49 millions \$) pour Énergie Brookfield). Le portefeuille faisait déjà l'objet d'une convention d'achat et de vente qui avait été conclue avant qu'Énergie Brookfield n'acquière Neoen. Par suite de cette cession, Énergie Brookfield a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 760 millions \$ et un passif total de 227 millions \$. Le cumul des autres éléments du résultat global sur l'écart de conversion de 39 millions \$ (montant net de 4 millions \$ pour Énergie Brookfield), auparavant classé dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassé au poste Perte (profit) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

Le 14 août 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a reconstitué le conseil d'administration d'une plateforme d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde, après quoi Énergie Brookfield a cessé d'exercer un contrôle sur cette plateforme. La reconstitution du conseil d'administration a été entreprise afin de faciliter un premier appel public à l'épargne par actions proposé par la plateforme. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a investi un montant de 266 millions \$ dans la plateforme depuis l'investissement initial, pour acquérir une participation d'environ 48 %. À la suite de la vente d'une participation de 6 % et de la perte de contrôle, Énergie Brookfield a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 2 086 millions \$ et un passif total de 1 423 millions \$ et a comptabilisé dans cet état à la juste valeur sa participation restante de 42 % dans la plateforme en tant qu'investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, un profit de 217 millions \$ a été comptabilisé au poste Autres produits dans le compte consolidé de résultat. La tranche après impôt d'Énergie Brookfield de l'écart de réévaluation cumulé de 100 millions \$, auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassée directement dans les capitaux propres et a été présentée en tant que cession dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Le cumul des autres éléments du résultat global de 88 millions \$ (montant net de 8 millions \$ pour Énergie Brookfield) attribuable à une perte liée à la valeur de marché sans effet de trésorerie des CAÉ comptabilisées selon IFRS 9 et l'écart de conversion ont été reclassés au poste Perte (profit) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

#### 4. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 30 septembre 2025, les actifs détenus en vue de la vente se composaient des éléments suivants :

Au cours du quatrième trimestre de 2024, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un actif solaire en construction en Inde d'une puissance de 633 MW, pour un produit d'environ 10,6 milliards INR (120 millions \$) (montant net de 2,7 milliards INR (30 millions \$) pour Énergie Brookfield). Au 30 septembre 2025, cet actif était assorti d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 40 millions \$ (montant net de 10 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui sera reclassé dans les capitaux propres au moment de la cession.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille de production décentralisée international composé d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 200 MW, pour un produit d'environ 57 millions € (67 millions \$) (montant net de 11 millions € (13 millions \$) pour Énergie Brookfield). Au 30 septembre 2025, ces actifs étaient assortis d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 17 millions \$ (montant net de 2 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui sera reclassé dans les capitaux propres au moment de la cession.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation en Australie d'une puissance de 315 MW, pour un produit d'environ 258 millions \$ AU (168 millions \$) (montant net de 24 millions \$ AU (16 millions \$) pour Énergie Brookfield). Au 30 septembre 2025, ces actifs étaient assortis d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 116 millions \$ (montant net de 7 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui sera reclassé dans les capitaux propres au moment de la cession.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 47 MW, pour un produit d'environ 125 millions \$ (montant net de 51 millions \$ pour Énergie Brookfield). Au 30 septembre 2025, ces actifs étaient assortis d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 84 millions \$ (montant net de 32 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui sera reclassé dans les capitaux propres au moment de la cession.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 100 % dans un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation d'une puissance de 1,5 GW et une participation de 47 % dans une plateforme de production décentralisée en développement d'une puissance de 2,3 GW aux États-Unis, pour un produit de base d'environ 1,1 milliard \$ (montant net de 449 millions \$ pour Énergie Brookfield), sous réserve des ajustements de clôture habituels. Au 30 septembre 2025, ces actifs étaient assortis d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 320 millions \$ (montant net de 116 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui sera reclassé dans les capitaux propres au moment de la cession.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 833 MW, pour un produit d'environ 412 millions \$ (montant net de 115 millions \$ pour Énergie Brookfield). Au 30 septembre 2025, ces actifs étaient assortis d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 184 millions \$ (montant net de 46 millions \$ pour Énergie Brookfield) qui sera reclassé dans les capitaux propres au moment de la cession.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux actifs et passifs classés comme étant détenus en vue de la vente :

| (EN MILLIONS)                                                                 | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                                                  |                   |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie .....                                 | 89 \$             | 48 \$            |
| Liquidités soumises à restrictions .....                                      | 43                | 14               |
| Créances clients et autres actifs courants .....                              | 168               | 51               |
| Actifs liés à des instruments financiers .....                                | 49                | 37               |
| Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence..... | 67                | 421              |
| Immobilisations corporelles à la juste valeur .....                           | 5 694             | 1 343            |
| Goodwill .....                                                                | 115               | —                |
| Actifs d'impôt différé .....                                                  | —                 | 9                |
| Autres actifs non courants.....                                               | 44                | 126              |
| Actifs détenus en vue de la vente .....                                       | <u>6 269 \$</u>   | <u>2 049 \$</u>  |
| <b>Passif</b>                                                                 |                   |                  |
| Passifs courants.....                                                         | 143 \$            | 57 \$            |
| Emprunts sans recours .....                                                   | 2 837             | 797              |
| Passifs liés à des instruments financiers.....                                | 99                | 3                |
| Passifs d'impôt différé .....                                                 | 192               | 131              |
| Provisions .....                                                              | 290               | 10               |
| Autres passifs non courants .....                                             | 217               | 38               |
| Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente .....   | <u>3 778 \$</u>   | <u>1 036 \$</u>  |

## 5. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### GESTION DES RISQUES

Énergie Brookfield court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. Énergie Brookfield a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

Il n'y a eu aucune autre modification importante au chapitre des risques auxquels Énergie Brookfield est exposée par rapport à ceux énoncés dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2024.

#### Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'Énergie Brookfield, y compris les contrats d'énergie dérivés, les conventions d'achat d'électricité qui sont comptabilisées selon IFRS 9, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de change et les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux évalués et présentés à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

| (EN MILLIONS)                                                                          | 30 septembre 2025 |             |           |           | 31 décembre 2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|-----------|-----------|------------------|
|                                                                                        | Niveau 1          | Niveau 2    | Niveau 3  | Total     | Total            |
| <b>Actifs évalués à la juste valeur :</b>                                              |                   |             |           |           |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie.....                                           | 1 935 \$          | — \$        | — \$      | 1 935 \$  | 3 135 \$         |
| Liquidités soumises à restrictions <sup>1</sup> .....                                  | 313               | —           | —         | 313       | 463              |
| Actifs liés à des instruments financiers <sup>1</sup>                                  |                   |             |           |           |                  |
| CAÉ selon IFRS 9.....                                                                  | —                 | —           | 316       | 316       | 170              |
| Contrats d'énergie dérivés.....                                                        | —                 | 81          | —         | 81        | 71               |
| Swaps de taux d'intérêt .....                                                          | —                 | 287         | —         | 287       | 393              |
| Swaps de change .....                                                                  | —                 | 38          | —         | 38        | 189              |
| Financements donnant droit à des avantages fiscaux ...                                 | —                 | —           | 85        | 85        | 94               |
| Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres <sup>2</sup> ..... | —                 | 43          | 2 150     | 2 193     | 1 939            |
| Immobilisations corporelles .....                                                      | —                 | —           | 71 551    | 71 551    | 73 475           |
| <b>Passifs évalués à la juste valeur :</b>                                             |                   |             |           |           |                  |
| Passifs liés à des instruments financiers <sup>1</sup>                                 |                   |             |           |           |                  |
| CAÉ selon IFRS 9.....                                                                  | —                 | (34)        | (949)     | (983)     | (1 025)          |
| Contrats d'énergie dérivés.....                                                        | —                 | (144)       | —         | (144)     | (109)            |
| Swaps de taux d'intérêt .....                                                          | —                 | (195)       | —         | (195)     | (109)            |
| Swaps de change .....                                                                  | —                 | (539)       | —         | (539)     | (58)             |
| Financements donnant droit à des avantages fiscaux ...                                 | —                 | —           | (1 878)   | (1 878)   | (2 125)          |
| Contrepartie éventuelle <sup>1,3</sup> .....                                           | —                 | —           | (74)      | (74)      | (61)             |
| <b>Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :</b>                           |                   |             |           |           |                  |
| Emprunts de la société mère <sup>1</sup> .....                                         | (3 469)           | (627)       | —         | (4 096)   | (3 801)          |
| Emprunt sans recours <sup>1,4</sup> .....                                              | (2 008)           | (30 199)    | —         | (32 207)  | (30 662)         |
| Total .....                                                                            | (3 229) \$        | (31 289) \$ | 71 201 \$ | 36 683 \$ | 41 979 \$        |

<sup>1)</sup> Comprennent le montant courant et les montants non courants.

<sup>2)</sup> Ne tiennent pas compte de placements dans des titres de créance d'un montant de 306 millions \$ (566 millions \$ en 2024) évalués au coût amorti.

<sup>3)</sup> Se rapporte aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions d'actifs effectués entre 2022 et 2025 comportant des obligations venant à échéance entre 2025 et 2027.

<sup>4)</sup> Au cours de l'exercice, un montant de 188 millions \$ (néant en 2024) a été transféré du niveau 2 au niveau 1.

## Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers d'Énergie Brookfield :

| (EN MILLIONS)                                                            | 30 septembre 2025 |          |                    | 31 décembre 2024   |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------|--------------------|--------------------|
|                                                                          | Actif             | Passif   | Actif (passif) net | Actif (passif) net |
| CAÉ selon IFRS 9.....                                                    | 316 \$            | 983 \$   | (667) \$           | (855) \$           |
| Contrats d'énergie dérivés.....                                          | 81                | 144      | (63)               | (38)               |
| Swaps de taux d'intérêt.....                                             | 287               | 195      | 92                 | 284                |
| Swaps de change.....                                                     | 38                | 539      | (501)              | 131                |
| Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres..... | 2 499             | —        | 2 499              | 2 505              |
| Financements donnant droit à des avantages fiscaux.....                  | 85                | 1 878    | (1 793)            | (2 031)            |
| Total.....                                                               | 3 306             | 3 739    | (433)              | (4)                |
| Moins : tranche courante.....                                            | 244               | 972      | (728)              | (268)              |
| Tranche non courante.....                                                | 3 062 \$          | 2 767 \$ | 295 \$             | 264 \$             |

### a) Contrats d'énergie dérivés et CAÉ selon IFRS 9

Énergie Brookfield a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires d'Énergie Brookfield à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

### b) Couvertures de taux d'intérêt

Énergie Brookfield a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires.

### c) Swaps de change

Énergie Brookfield a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions libellées en monnaies étrangères qui sont prévues.

### d) Financements donnant droit à des avantages fiscaux

Énergie Brookfield détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens destinés aux réseaux publics. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Les profits ou les pertes sur les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

## e) Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres

Les placements d'Énergie Brookfield dans des titres de capitaux propres et des titres de créance sont comptabilisés à la JVRN, à la JVAERG et au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                                              | Trimestres clos les<br>30 septembre |               | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |               |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------|---------------|
|                                                                            | 2025                                | 2024          | 2025                                             | 2024          |
| Contrats d'énergie dérivés .....                                           | 8 \$                                | 16 \$         | 31 \$                                            | 13 \$         |
| CAÉ selon IFRS 9 .....                                                     | (119)                               | 44            | (93)                                             | 45            |
| Placement dans des titres d'emprunt et des titres de capitaux propres..... | 58                                  | 22            | 122                                              | 69            |
| Swaps de taux d'intérêt .....                                              | (3)                                 | 1             | (21)                                             | 27            |
| Swaps de change .....                                                      | 20                                  | (2)           | (205)                                            | 22            |
| Financements donnant droit à des avantages fiscaux.....                    | 132                                 | 133           | 346                                              | 274           |
| Profit (perte) de change .....                                             | (30)                                | (28)          | 390                                              | (28)          |
|                                                                            | <b>66 \$</b>                        | <b>186 \$</b> | <b>570 \$</b>                                    | <b>422 \$</b> |

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Autres éléments du résultat global dans les états consolidés du résultat global pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                                     | Trimestres clos les<br>30 septembre |              | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |                |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------|----------------|
|                                                                   | 2025                                | 2024         | 2025                                             | 2024           |
| Contrats d'énergie dérivés .....                                  | 12 \$                               | 13 \$        | 4 \$                                             | 26 \$          |
| CAÉ selon IFRS 9 .....                                            | (245)                               | 261          | (111)                                            | (87)           |
| Swaps de taux d'intérêt .....                                     | 28                                  | (102)        | (78)                                             | (30)           |
| Swaps de change .....                                             | 2                                   | 1            | 5                                                | 2              |
|                                                                   | <b>(203)</b>                        | <b>173</b>   | <b>(180)</b>                                     | <b>(89)</b>    |
| Swaps de change – investissement net .....                        | (94)                                | (101)        | (564)                                            | 45             |
| Placements dans des titres de créance et de capitaux propres..... | —                                   | (5)          | 1                                                | (6)            |
|                                                                   | <b>(297) \$</b>                     | <b>67 \$</b> | <b>(743) \$</b>                                  | <b>(50) \$</b> |

Le tableau suivant présente les ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net dans les états consolidés du résultat global pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                    | Trimestres clos les<br>30 septembre |                | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |                 |
|----------------------------------|-------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------|-----------------|
|                                  | 2025                                | 2024           | 2025                                             | 2024            |
| Contrats d'énergie dérivés ..... | (13) \$                             | (48) \$        | (6) \$                                           | (106) \$        |
| CAÉ selon IFRS 9 .....           | 102                                 | —              | 109                                              | —               |
| Swaps de taux d'intérêt .....    | (10)                                | (1)            | (24)                                             | (5)             |
| Swaps de change .....            | (2)                                 | —              | —                                                | —               |
|                                  | <b>77 \$</b>                        | <b>(49) \$</b> | <b>79 \$</b>                                     | <b>(111) \$</b> |

## 6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le « principal décideur opérationnel ») d'Énergie Brookfield analysent les résultats de l'entreprise, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie.

Les activités d'Énergie Brookfield sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et stockage (production décentralisée, stockage par pompage et systèmes de stockage d'énergie par batteries), 5) solutions durables (gaz naturel renouvelable, captage et stockage de carbone, recyclage, cogénération, biomasse, services d'énergie nucléaire, électrocarburants et transformation énergétique) et 6) siège social. L'hydroélectricité est de surcroît sectorisée par région, notamment Amérique du Nord, Colombie et Brésil. Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de la Société.

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part d'Énergie Brookfield dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux porteurs de parts (les porteurs de la participation de commandité, des parts de société en commandite rachetables/échangeables, des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2 et des parts de société en commandite) une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Charge d'impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) tiennent compte de la quote-part d'Énergie Brookfield des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment, et puisque 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux par suite de crédits rattachés à certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons monétisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui pourrait autrement ne pas être reflété dans notre compte consolidé de résultats.

Énergie Brookfield n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas qu'Énergie Brookfield dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Énergie Brookfield présente ses résultats répartis en fonction de ces secteurs et les informations sectorielles des périodes antérieures sont présentées de façon cohérente.

Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables ». Énergie Brookfield analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des fonds provenant des activités. Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celle des fonds provenant des activités utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »).

Énergie Brookfield se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante sans effet de trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes, y compris la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement. Énergie Brookfield tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs qu'elle a développés ou qu'elle ne comptait pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulé réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                         | Attribuable aux porteurs de parts |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        | Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | Selon les IFRS <sup>1</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------|----------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                                                                                                                                                                       | Hydroélectricité                  |        |          | Énergie éolienne | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social | Total  |                                                                                     |                                                           |                             |
|                                                                                                                                                                       | Amérique du Nord                  | Brésil | Colombie |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           |                             |
| Produits .....                                                                                                                                                        | 224 \$                            | 48 \$  | 73 \$    | 116 \$           | 174 \$                                       | 68 \$                             | 123 \$             | — \$         | 826 \$ | (208) \$                                                                            | 978 \$                                                    | 1 596 \$                    |
| Autres produits .....                                                                                                                                                 | 19                                | 2      | —        | 29               | 35                                           | 57                                | 21                 | 24           | 187    | (32)                                                                                | 164                                                       | 319                         |
| Coûts d'exploitation directs .....                                                                                                                                    | (116)                             | (18)   | (27)     | (56)             | (37)                                         | (24)                              | (97)               | (9)          | (384)  | 127                                                                                 | (464)                                                     | (721)                       |
| Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ..... | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —      | 113                                                                                 | 5                                                         | 118                         |
| Coûts de service de gestion .....                                                                                                                                     | 127                               | 32     | 46       | 89               | 172                                          | 101                               | 47                 | 15           | 629    | —                                                                                   | 683                                                       | —                           |
| Charge d'intérêts .....                                                                                                                                               | (66)                              | (2)    | (17)     | (39)             | (38)                                         | (11)                              | (8)                | (57)         | (57)   | —                                                                                   | —                                                         | (57)                        |
| Charge (recouvrement) d'impôt exigible .....                                                                                                                          | (1)                               | (1)    | 1        | (3)              | (4)                                          | (1)                               | (1)                | —            | (10)   | 2                                                                                   | 8                                                         | (586)                       |
| Distributions attribuables aux éléments suivants :                                                                                                                    |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           |                             |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées .....                                                                                             | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (9)          | (9)    | —                                                                                   | —                                                         | (9)                         |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                            | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (8)          | (8)    | —                                                                                   | —                                                         | (8)                         |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                  | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (10)         | (10)   | —                                                                                   | —                                                         | (10)                        |
| Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                 | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —      | (29)                                                                                | (5)                                                       | (34)                        |
| Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle .....                                                            | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —      | —                                                                                   | (306)                                                     | (306)                       |
| Fonds provenant des activités .....                                                                                                                                   | 60                                | 29     | 30       | 47               | 130                                          | 89                                | 38                 | (121)        | 302    | —                                                                                   | —                                                         | —                           |
| Charge d'amortissement .....                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (611)                       |
| Profit de change et sur les instruments financiers .....                                                                                                              |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | 66                          |
| Recouvrement d'impôt différé .....                                                                                                                                    |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | 66                          |
| Divers .....                                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (20)                        |
| Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                                                   |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (94)                        |
| Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle .....                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | 171                         |
| Résultat net attribuable aux porteurs de parts <sup>2</sup> .....                                                                                                     |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (120)                       |

<sup>1)</sup> La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 10 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 135 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

<sup>2)</sup> Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC, aux actions échangeables de catégorie A.2 et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2024 :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                         | Attribuable aux porteurs de parts |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        | Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | Selon les IFRS <sup>1</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------|----------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                                                                                                                                                                       | Hydroélectricité                  |        |          |                  | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social | Total  |                                                                                     |                                                           |                             |
|                                                                                                                                                                       | Amérique du Nord                  | Brésil | Colombie | Énergie éolienne |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           |                             |
| Produits .....                                                                                                                                                        | 208 \$                            | 48 \$  | 87 \$    | 133 \$           | 145 \$                                       | 64 \$                             | 119 \$             | — \$         | 804 \$ | (189) \$                                                                            | 855 \$                                                    | 1 470 \$                    |
| Autres produits .....                                                                                                                                                 | 4                                 | 2      | 1        | 31               | 41                                           | 54                                | 8                  | 2            | 143    | (34)                                                                                | 46                                                        | 155                         |
| Coûts d'exploitation directs .....                                                                                                                                    | (96)                              | (17)   | (38)     | (55)             | (28)                                         | (23)                              | (95)               | (9)          | (361)  | 127                                                                                 | (389)                                                     | (623)                       |
| Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ..... | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —      | 96                                                                                  | —                                                         | 96                          |
|                                                                                                                                                                       | 116                               | 33     | 50       | 109              | 158                                          | 95                                | 32                 | (7)          | 586    | —                                                                                   | 512                                                       |                             |
| Coûts de service de gestion .....                                                                                                                                     | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (59)         | (59)   | —                                                                                   | —                                                         | (59)                        |
| Charge d'intérêts .....                                                                                                                                               | (70)                              | (3)    | (20)     | (34)             | (30)                                         | (10)                              | (5)                | (48)         | (220)  | 23                                                                                  | (317)                                                     | (514)                       |
| Charge (recouvrement) d'impôt exigible .....                                                                                                                          | (2)                               | (2)    | (6)      | 5                | (1)                                          | —                                 | 3                  | —            | (3)    | (1)                                                                                 | 42                                                        | 38                          |
| Distributions attribuables aux éléments suivants :                                                                                                                    |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           |                             |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées .....                                                                                             | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (9)          | (9)    | —                                                                                   | —                                                         | (9)                         |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                            | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (7)          | (7)    | —                                                                                   | —                                                         | (7)                         |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                  | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (10)         | (10)   | —                                                                                   | —                                                         | (10)                        |
| Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                 | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —      | (22)                                                                                | —                                                         | (22)                        |
| Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle .....                                                            | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —      | —                                                                                   | (237)                                                     | (237)                       |
| Fonds provenant des activités .....                                                                                                                                   | 44                                | 28     | 24       | 80               | 127                                          | 85                                | 30                 | (140)        | 278    | —                                                                                   | —                                                         |                             |
| Charge d'amortissement .....                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (514)                       |
| Profit (perte) de change et sur les instruments financiers .....                                                                                                      |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | 186                         |
| Charge d'impôt différé .....                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (29)                        |
| Divers .....                                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (137)                       |
| Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                                                   |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (86)                        |
| Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle .....                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | 121                         |
| Perte nette attribuable aux porteurs de parts <sup>2</sup> .....                                                                                                      |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |        |                                                                                     |                                                           | (181) \$                    |

<sup>1)</sup> La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 12 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 116 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

<sup>2)</sup> Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                         | Attribuable aux porteurs de parts |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          | Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | Selon les IFRS <sup>1</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------|----------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                                                                                                                                                                       | Hydroélectricité                  |        |          |                  | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social | Total    |                                                                                     |                                                           |                             |
|                                                                                                                                                                       | Amérique du Nord                  | Brésil | Colombie | Énergie éolienne |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           |                             |
| Produits .....                                                                                                                                                        | 856 \$                            | 148 \$ | 211 \$   | 427 \$           | 396 \$                                       | 188 \$                            | 431 \$             | — \$         | 2 657 \$ | (699) \$                                                                            | 2 910 \$                                                  | 4 868 \$                    |
| Autres produits .....                                                                                                                                                 | 42                                | 7      | 1        | 94               | 114                                          | 161                               | 48                 | 38           | 505      | (130)                                                                               | 176                                                       | 551                         |
| Coûts d'exploitation directs .....                                                                                                                                    | (372)                             | (50)   | (76)     | (177)            | (108)                                        | (69)                              | (325)              | (31)         | (1 208)  | 420                                                                                 | (1 307)                                                   | (2 095)                     |
| Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ..... | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —        | 409                                                                                 | 15                                                        | 424                         |
|                                                                                                                                                                       | 526                               | 105    | 136      | 344              | 402                                          | 280                               | 154                | 7            | 1 954    | —                                                                                   | 1 794                                                     |                             |
| Coûts de service de gestion .....                                                                                                                                     | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (162)        | (162)    | —                                                                                   | —                                                         | (162)                       |
| Charge d'intérêts .....                                                                                                                                               | (201)                             | (8)    | (56)     | (119)            | (101)                                        | (31)                              | (24)               | (146)        | (686)    | 72                                                                                  | (1 205)                                                   | (1 819)                     |
| Charge d'impôt exigible .....                                                                                                                                         | (4)                               | (5)    | (6)      | (8)              | (8)                                          | (2)                               | (6)                | (1)          | (40)     | 11                                                                                  | 86                                                        | 57                          |
| Distributions attribuables aux éléments suivants :                                                                                                                    |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           |                             |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées .....                                                                                             | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (26)         | (26)     | —                                                                                   | —                                                         | (26)                        |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                            | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (22)         | (22)     | —                                                                                   | —                                                         | (22)                        |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                  | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (30)         | (30)     | —                                                                                   | —                                                         | (30)                        |
| Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                 | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —        | (83)                                                                                | (15)                                                      | (98)                        |
| Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle .....                                                            | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —        | —                                                                                   | (660)                                                     | (660)                       |
| Fonds provenant des activités .....                                                                                                                                   | 321                               | 92     | 74       | 217              | 293                                          | 247                               | 124                | (380)        | 988      | —                                                                                   | —                                                         |                             |
| Charge d'amortissement .....                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (1 803)                     |
| Profit de change et sur les instruments financiers .....                                                                                                              |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | 570                         |
| Recouvrement d'impôt différé .....                                                                                                                                    |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | 292                         |
| Divers .....                                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (342)                       |
| Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                                                   |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (409)                       |
| Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle .....                                                                                           |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | 275                         |
| Perte nette attribuable aux porteurs de parts <sup>2</sup> .....                                                                                                      |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (429) \$                    |

<sup>1)</sup> La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 83 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 385 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

<sup>2)</sup> Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC, aux actions échangeables de catégorie A.2 et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                         | Attribuable aux porteurs de parts |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          | Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | Selon les IFRS <sup>1</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------|----------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                                                                                                                                                                       | Hydroélectricité                  |        |          |                  | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social | Total    |                                                                                     |                                                           |                             |
|                                                                                                                                                                       | Amérique du Nord                  | Brésil | Colombie | Énergie éolienne |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           |                             |
| Produits .....                                                                                                                                                        | 767 \$                            | 160 \$ | 238 \$   | 457 \$           | 358 \$                                       | 177 \$                            | 352 \$             | — \$         | 2 509 \$ | (540) \$                                                                            | 2 475 \$                                                  | 4 444 \$                    |
| Autres produits .....                                                                                                                                                 | 20                                | 4      | 2        | 82               | 99                                           | 80                                | 50                 | 56           | 393      | (65)                                                                                | (77)                                                      | 251                         |
| Coûts d'exploitation directs .....                                                                                                                                    | (300)                             | (54)   | (114)    | (173)            | (92)                                         | (65)                              | (284)              | (30)         | (1 112)  | 369                                                                                 | (1 132)                                                   | (1 875)                     |
| Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ..... | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —        | 236                                                                                 | —                                                         | 236                         |
|                                                                                                                                                                       | 487                               | 110    | 126      | 366              | 365                                          | 192                               | 118                | 26           | 1 790    | —                                                                                   | 1 266                                                     |                             |
| Coûts de service de gestion .....                                                                                                                                     | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (157)        | (157)    | —                                                                                   | —                                                         | (157)                       |
| Charge d'intérêts .....                                                                                                                                               | (204)                             | (11)   | (63)     | (94)             | (86)                                         | (27)                              | (14)               | (122)        | (621)    | 45                                                                                  | (903)                                                     | (1 479)                     |
| Charge (recouvrement) d'impôt exigible .....                                                                                                                          | (5)                               | (5)    | (10)     | (2)              | —                                            | (2)                               | 1                  | —            | (23)     | 4                                                                                   | 13                                                        | (6)                         |
| Distributions attribuables aux éléments suivants :                                                                                                                    |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           |                             |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées .....                                                                                             | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (29)         | (29)     | —                                                                                   | —                                                         | (29)                        |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                            | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (20)         | (20)     | —                                                                                   | —                                                         | (20)                        |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                  | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | (27)         | (27)     | —                                                                                   | —                                                         | (27)                        |
| Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                 | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —        | (49)                                                                                | —                                                         | (49)                        |
| Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle .....                                                            | —                                 | —      | —        | —                | —                                            | —                                 | —                  | —            | —        | —                                                                                   | (376)                                                     | (376)                       |
| Fonds provenant des activités .....                                                                                                                                   | 278                               | 94     | 53       | 270              | 279                                          | 163                               | 105                | (329)        | 913      | —                                                                                   | —                                                         |                             |
| Charge d'amortissement .....                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (1 533)                     |
| Profit de change et sur les instruments financiers .....                                                                                                              |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | 422                         |
| Charge d'impôt différé .....                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (18)                        |
| Divers .....                                                                                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (176)                       |
| Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence .....                                                   |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (257)                       |
| Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle .....                                                                                          |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | 194                         |
| Perte nette attribuable aux porteurs de parts <sup>2</sup> .....                                                                                                      |                                   |        |          |                  |                                              |                                   |                    |              |          |                                                                                     |                                                           | (455) \$                    |

<sup>1)</sup> La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 70 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 182 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

<sup>2)</sup> Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées, aux actions privilégiées et aux billets subordonnés perpétuels.

Le tableau qui suit présente de l'information relative aux états de la situation financière de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des états consolidés de la situation financière, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

| (EN MILLIONS)                                | Attribuable aux porteurs de parts |        |          |        |                  |                                              |                                   |                    |              | Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | Selon les IFRS |       |
|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------|----------|--------|------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------|-------|
|                                              | Hydroélectricité                  |        |          |        | Énergie éolienne | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Énergie décentralisée et stockage | Solutions durables | Siège social |                                                                                     |                                                           |                | Total |
|                                              | Amérique du Nord                  | Brésil | Colombie |        |                  |                                              |                                   |                    |              |                                                                                     |                                                           |                |       |
|                                              |                                   |        |          |        |                  |                                              |                                   |                    |              |                                                                                     |                                                           |                |       |
| <b>Au 30 septembre 2025</b>                  |                                   |        |          |        |                  |                                              |                                   |                    |              |                                                                                     |                                                           |                |       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 106 \$                            | 77 \$  | 16 \$    | 175 \$ | 220 \$           | 53 \$                                        | 61 \$                             | 5 \$               | 713 \$       | (125) \$                                                                            | 1 347 \$                                                  | 1 935 \$       |       |
| Immobilisations corporelles.....             | 14 850                            | 1 392  | 3 257    | 6 049  | 4 377            | 1 276                                        | 761                               | —                  | 31 962       | (2 522)                                                                             | 42 111                                                    | 71 551         |       |
| Total de l'actif.....                        | 15 883                            | 1 658  | 3 586    | 7 669  | 6 222            | 3 190                                        | 2 337                             | 89                 | 40 634       | (2 806)                                                                             | 60 475                                                    | 98 303         |       |
| Total du passif.....                         | 10 249                            | 535    | 2 077    | 5 753  | 4 665            | 2 134                                        | 1 089                             | 4 854              | 31 356       | (2 806)                                                                             | 36 909                                                    | 65 459         |       |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>                   |                                   |        |          |        |                  |                                              |                                   |                    |              |                                                                                     |                                                           |                |       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 55 \$                             | 52 \$  | 24 \$    | 453 \$ | 151 \$           | 70 \$                                        | 56 \$                             | 5 \$               | 866 \$       | (112) \$                                                                            | 2 381 \$                                                  | 3 135 \$       |       |
| Immobilisations corporelles.....             | 14 669                            | 1 238  | 2 801    | 5 255  | 3 784            | 2 558                                        | 644                               | —                  | 30 949       | (1 831)                                                                             | 44 357                                                    | 73 475         |       |
| Total de l'actif.....                        | 15 653                            | 1 452  | 3 184    | 7 081  | 4 894            | 3 313                                        | 2 106                             | 95                 | 37 778       | (2 272)                                                                             | 59 303                                                    | 94 809         |       |
| Total du passif.....                         | 9 187                             | 460    | 1 725    | 5 617  | 3 393            | 1 992                                        | 934                               | 4 157              | 27 465       | (2 272)                                                                             | 33 160                                                    | 58 353         |       |

## Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par secteur à présenter pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                             | Trimestres clos les<br>30 septembre |                 | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |                 |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------|-----------------|
|                                                           | 2025                                | 2024            | 2025                                             | 2024            |
| <b>Hydroélectricité</b>                                   |                                     |                 |                                                  |                 |
| Amérique du Nord .....                                    | 274 \$                              | 238 \$          | 987 \$                                           | 891 \$          |
| Brésil .....                                              | 49                                  | 55              | 155                                              | 180             |
| Colombie .....                                            | 323                                 | 385             | 932                                              | 1 046           |
|                                                           | 646                                 | 678             | 2 074                                            | 2 117           |
| <b>Énergie éolienne .....</b>                             | <b>331</b>                          | <b>391</b>      | <b>1 208</b>                                     | <b>1 237</b>    |
| <b>Énergie solaire destinée aux réseaux publics .....</b> | <b>394</b>                          | <b>283</b>      | <b>1 030</b>                                     | <b>771</b>      |
| <b>Énergie décentralisée et stockage .....</b>            | <b>220</b>                          | <b>103</b>      | <b>551</b>                                       | <b>293</b>      |
| <b>Solutions durables .....</b>                           | <b>5</b>                            | <b>15</b>       | <b>5</b>                                         | <b>26</b>       |
| <b>Total .....</b>                                        | <b>1 596 \$</b>                     | <b>1 470 \$</b> | <b>4 868 \$</b>                                  | <b>4 444 \$</b> |

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles consolidées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par secteur géographique :

| (EN MILLIONS)        | 30 septembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
|----------------------|----------------------|---------------------|
| États-Unis .....     | 34 061 \$            | 37 931 \$           |
| Colombie .....       | 14 051               | 12 431              |
| Canada .....         | 7 548                | 7 116               |
| Brésil .....         | 5 007                | 4 319               |
| Europe .....         | 6 817                | 5 976               |
| Asie-Pacifique ..... | 7 586                | 7 550               |
| Autres .....         | 745                  | 892                 |
|                      | 75 815 \$            | 76 215 \$           |

## 7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, le taux d'imposition effectif d'Énergie Brookfield s'est établi à 275,0 % et 110,8 % (18,8 % et (13,9) % en 2024). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des crédits d'impôt à l'investissement et à la production, du recouvrement d'impôt net lié à la réorganisation de certains actifs, du profit latent de change, du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle, des variations des actifs d'impôt non comptabilisés et des écarts entre les taux.

La société en commandite mène ses activités dans des pays, notamment le Canada, qui ont adopté de nouvelles lois pour instituer l'impôt complémentaire minimum mondial. Ces nouvelles lois sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La société en commandite a appliqué une exception obligatoire temporaire à la comptabilisation et à la présentation de l'impôt différé associé à l'impôt complémentaire minimum mondial et comptabilisera la charge d'impôt lorsqu'elle deviendra exigible. Aucune incidence importante sur l'impôt exigible n'a été relevée pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025. L'impôt complémentaire minimum mondial ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière de la société en commandite.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, la structure organisationnelle de Neoen a été simplifiée à la suite de la privatisation. Cette réorganisation a entraîné la renonciation de certaines pertes fiscales et un remaniement parallèle de certains actifs à des fins fiscales, ce qui s'est traduit par une charge d'impôt exigible de 47 millions \$ et un recouvrement d'impôt différé de 161 millions \$ au cours du deuxième trimestre de 2025. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, le taux d'imposition effectif d'Énergie Brookfield s'est établi à 74,6 %.

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

| (EN MILLIONS)                                                                | Hydro-<br>électricité | Énergie<br>éolienne | Énergie<br>solaire | Divers <sup>1</sup> | Total <sup>2, 3</sup> |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles à la juste valeur</b>                         |                       |                     |                    |                     |                       |
| Au 31 décembre 2024.....                                                     | 32 899 \$             | 17 832 \$           | 15 191 \$          | 996 \$              | 66 918 \$             |
| Ajouts.....                                                                  | 15                    | 181                 | 416                | 57                  | 669                   |
| Transfert des immobilisations en cours.....                                  | 31                    | 802                 | 1 695              | 1 215               | 3 743                 |
| Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....                    | —                     | —                   | 40                 | —                   | 40                    |
| Cessions <sup>4</sup> .....                                                  | —                     | (2 495)             | (641)              | —                   | (3 136)               |
| Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente.....                   | (141)                 | (531)               | (3 815)            | (11)                | (4 498)               |
| Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global : |                       |                     |                    |                     |                       |
| Variation de la juste valeur.....                                            | (102)                 | 173                 | (92)               | 3                   | (18)                  |
| Écart de conversion.....                                                     | 1 939                 | 626                 | 576                | 63                  | 3 204                 |
| Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :                        |                       |                     |                    |                     |                       |
| Variation de la juste valeur.....                                            | —                     | (3)                 | (101)              | 1                   | (103)                 |
| Charge d'amortissement.....                                                  | (481)                 | (663)               | (579)              | (80)                | (1 803)               |
| <b>Au 30 septembre 2025 .....</b>                                            | <b>34 160 \$</b>      | <b>15 922 \$</b>    | <b>12 690 \$</b>   | <b>2 244 \$</b>     | <b>65 016 \$</b>      |
| <b>Immobilisations en cours</b>                                              |                       |                     |                    |                     |                       |
| Au 31 décembre 2024.....                                                     | 299 \$                | 2 107 \$            | 3 264 \$           | 887 \$              | 6 557 \$              |
| Ajouts.....                                                                  | 126                   | 978                 | 2 662              | 650                 | 4 416                 |
| Transferts dans les immobilisations corporelles.....                         | (31)                  | (802)               | (1 695)            | (1 215)             | (3 743)               |
| Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....                    | —                     | —                   | 462                | —                   | 462                   |
| Cessions <sup>4</sup> .....                                                  | —                     | (156)               | (191)              | —                   | (347)                 |
| Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente.....                   | —                     | —                   | (1 161)            | —                   | (1 161)               |
| Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global : |                       |                     |                    |                     |                       |
| Ajouts.....                                                                  | —                     | 36                  | 71                 | —                   | 107                   |
| Écart de conversion.....                                                     | 8                     | 50                  | 98                 | 88                  | 244                   |
| <b>Au 30 septembre 2025 .....</b>                                            | <b>402 \$</b>         | <b>2 213 \$</b>     | <b>3 510 \$</b>    | <b>410 \$</b>       | <b>6 535 \$</b>       |
| <b>Total des immobilisations corporelles à la juste valeur</b>               |                       |                     |                    |                     |                       |
| Au 31 décembre 2024 <sup>2, 3</sup> .....                                    | 33 198 \$             | 19 939 \$           | 18 455 \$          | 1 883 \$            | 73 475 \$             |
| <b>Au 30 septembre 2025<sup>2, 3</sup> .....</b>                             | <b>34 562 \$</b>      | <b>18 135 \$</b>    | <b>16 200 \$</b>   | <b>2 654 \$</b>     | <b>71 650 \$</b>      |

<sup>1)</sup> Comprend la biomasse, la cogénération et le stockage par batteries.

<sup>2)</sup> Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 48 millions \$ (49 millions \$ en 2024) du secteur hydroélectricité, de 392 millions \$ (427 millions \$ en 2024) du secteur énergie éolienne, de 591 millions \$ (637 millions \$ en 2024) du secteur énergie solaire et de 19 millions \$ (3 millions \$ en 2024) dans divers.

<sup>3)</sup> Comprend des terrains non assujettis à la réévaluation d'une valeur de 207 millions \$ (204 millions \$ en 2024) dans le secteur hydroélectricité, de 44 millions \$ (61 millions \$ en 2024) dans le secteur énergie éolienne, de 173 millions \$ (167 millions \$ en 2024) dans le secteur énergie solaire et de 3 millions \$ (2 millions \$ en 2024) dans divers.

<sup>4)</sup> Comprend la décomptabilisation d'une plateforme d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde. Se reporter à la note 3, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les transactions suivantes qui étaient directement liées aux immobilisations corporelles de ses activités d'énergie hydroélectrique :

- Conclusion d'un accord-cadre d'énergie hydroélectrique avec Google visant la production d'une capacité maximale de 3 000 MW provenant de ses centrales hydroélectriques aux États-Unis d'ici la fin de 2032
- Conclusion d'accords visant la vente de deux participations de 25 % dans un portefeuille hydroélectrique aux États-Unis
- Entente visant l'acquisition d'une participation additionnelle d'au plus 15 % de ses activités hydroélectriques en Colombie, soit Isagen S.A. E.S.P.

À la suite de ces transactions, Énergie Brookfield a procédé à une réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles de ses activités d'énergie hydroélectrique au 30 juin 2025. La réévaluation a également porté sur des actifs hydroélectriques qui sont comptabilisés comme des placements en titres de capitaux propres. Se reporter à la note 14, « Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » pour les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La réévaluation a permis de déterminer que la valeur comptable des immobilisations corporelles se rapprochait de leur juste valeur au 30 juin 2025, en tenant compte des transactions susmentionnées. Par conséquent, la réévaluation a eu une incidence négligeable sur la valeur comptable des immobilisations corporelles des activités hydroélectriques d'Énergie Brookfield.

Au cours de la période, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les acquisitions des participations suivantes. Elles sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 :

| <b>Région</b> | <b>Technologie</b>                             | <b>Puissance</b> | <b>Montant comptabilisé<br/>en immobilisations<br/>corporelles</b> | <b>Participation<br/>financière<br/>d'Énergie Brookfield</b> |
|---------------|------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Chine         | Énergie décentralisée et stockage              | 540 MW           | 269 millions \$                                                    | 25 %                                                         |
| États-Unis    | Énergie solaire destinée à des réseaux publics | 300 MW           | 66 millions \$                                                     | 20 %                                                         |
| États-Unis    | Diverses                                       | 725 MW           | 47 millions \$                                                     | 58 %                                                         |
| États-Unis    | Énergie décentralisée et stockage              | 77 MW            | 42 millions \$                                                     | 20 %                                                         |
| États-Unis    | Énergie décentralisée et stockage              | 76 MW            | 33 millions \$                                                     | 25 %                                                         |
| États-Unis    | Énergie solaire destinée à des réseaux publics | 177 MW           | 23 millions \$                                                     | 20 %                                                         |
| Corée du Sud  | Énergie solaire destinée à des réseaux publics | 39 MW            | 23 millions \$                                                     | 28 %                                                         |
| Royaume-Uni   | Énergie éolienne                               | 28 MW            | 21 millions \$                                                     | 26 %                                                         |
| Chine         | Énergie éolienne                               | 90 MW            | 19 millions \$                                                     | 20 %                                                         |

## 9. EMPRUNTS

### Emprunts de la société mère

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts de la société mère :

| (EN MILLIONS, SAUF<br>INDICATION CONTRAIRE)                   | 30 septembre 2025        |                      |                     |                            | 31 décembre 2024         |                      |                     |                            |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------|----------------------------|
|                                                               | Moyenne pondérée         |                      |                     |                            | Moyenne pondérée         |                      |                     |                            |
|                                                               | Taux<br>d'intérêt<br>(%) | Durée<br>(en années) | Valeur<br>comptable | Juste<br>valeur<br>estimée | Taux<br>d'intérêt<br>(%) | Durée<br>(en années) | Valeur<br>comptable | Juste<br>valeur<br>estimée |
| Facilités de crédit.....                                      | s. o.                    | 5                    | — \$                | — \$                       | 5,6                      | 5                    | 240 \$              | 240 \$                     |
| Papier commercial.....                                        | 4,6                      | <1                   | 627                 | 627                        | 5,0                      | <1                   | 431                 | 431                        |
| Billets à moyen terme :                                       |                          |                      |                     |                            |                          |                      |                     |                            |
| Série 4 (150 \$ CA).....                                      | 5,8                      | 11                   | 108                 | 120                        | 5,8                      | 12                   | 104                 | 115                        |
| Série 9 (400 \$ CA).....                                      | —                        | —                    | —                   | —                          | 3,8                      | <1                   | 278                 | 278                        |
| Série 10 (500 \$ CA).....                                     | 3,6                      | 1                    | 359                 | 361                        | 3,6                      | 2                    | 348                 | 349                        |
| Série 11 (475 \$ CA).....                                     | 4,3                      | 3                    | 341                 | 351                        | 4,3                      | 4                    | 330                 | 336                        |
| Série 12 (475 \$ CA).....                                     | 3,4                      | 4                    | 341                 | 341                        | 3,4                      | 5                    | 330                 | 324                        |
| Série 13 (300 \$ CA).....                                     | 4,3                      | 24                   | 216                 | 190                        | 4,3                      | 25                   | 209                 | 186                        |
| Série 14 (425 \$ CA).....                                     | 3,3                      | 25                   | 305                 | 228                        | 3,3                      | 26                   | 296                 | 222                        |
| Série 15 (400 \$ CA) <sup>1</sup> ....                        | 5,9                      | 7                    | 287                 | 320                        | 5,9                      | 8                    | 278                 | 307                        |
| Série 16 (400 \$ CA).....                                     | 5,3                      | 8                    | 287                 | 310                        | 5,3                      | 9                    | 278                 | 297                        |
| Série 17 (500 \$ CA).....                                     | 5,3                      | 28                   | 359                 | 368                        | 5,3                      | 29                   | 348                 | 361                        |
| Série 18 (300 \$ CA).....                                     | 5,0                      | 9                    | 216                 | 226                        | 5,0                      | 10                   | 209                 | 216                        |
| Série 19 (450 \$ CA).....                                     | 4,5                      | 10                   | 323                 | 327                        | —                        | —                    | —                   | —                          |
|                                                               | 4,5                      | 12                   | 3 142               | 3 142                      | 4,4                      | 12                   | 3 008               | 2 991                      |
| Billets hybrides :                                            |                          |                      |                     |                            |                          |                      |                     |                            |
| Subalternes fixe-fixe<br>(200 \$ CA).....                     | 5,5                      | 29                   | 144                 | 145                        | 5,5                      | 30                   | 139                 | 139                        |
| Subalternes fixe-fixe<br>(250 \$ CA).....                     | 5,4                      | 30                   | 180                 | 182                        | —                        | —                    | —                   | —                          |
|                                                               | 5,4                      | 30                   | 324                 | 327                        | 5,5                      | 30                   | 139                 | 139                        |
| Total des emprunts de la société mère .....                   |                          |                      | 4 093               | 4 096 \$                   |                          |                      | 3 818               | 3 801 \$                   |
| Ajouter : primes non amorties <sup>2</sup> .....              |                          |                      | 1                   |                            |                          |                      | 2                   |                            |
| Déduire : coûts de financement non amortis <sup>2</sup> ..... |                          |                      | (24)                |                            |                          |                      | (18)                |                            |
| Déduire : tranche courante.....                               |                          |                      | (627)               |                            |                          |                      | (709)               |                            |
|                                                               |                          |                      | <u>3 443 \$</u>     |                            |                          |                      | <u>3 093 \$</u>     |                            |

<sup>1)</sup> Comprend un montant de 7 millions \$ (7 millions \$ en 2024) à rembourser à une entreprise associée à Brookfield. Se reporter à la note 20, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

<sup>2)</sup> Les primes non amorties et les coûts de financement sont amortis sur la durée des emprunts.

### *Facilités de crédit et papier commercial*

Au 30 septembre 2025, le papier commercial en circulation d'Énergie Brookfield totalisait 627 millions \$ (431 millions \$ en 2024).

Pour répondre aux fins générales de la société, Énergie Brookfield émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve du service de la dette. Se reporter à la note 19, « Engagements, éventualités et garanties », pour des informations sur les lettres de crédit émises par des filiales.

Le tableau qui suit résume la portion non utilisée des facilités de crédit de la société mère :

| (EN MILLIONS)                                                                             | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Facilités de crédit de la société mère et des parties liées autorisées <sup>1</sup> ..... | 2 450 \$          | 2 450 \$         |
| Emprunts tirés sur les facilités de crédit de la société mère <sup>1</sup> .....          | —                 | (240)            |
| Facilité de lettres de crédit autorisée .....                                             | 500               | 500              |
| Lettres de crédit émises .....                                                            | (348)             | (335)            |
| Tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère .....                     | 2 602 \$          | 2 375 \$         |

<sup>1)</sup> Les montants sont garantis par Énergie Brookfield.

### *Billets à moyen terme et billets hybrides*

Les emprunts de la société mère sont des obligations contractées par une filiale de financement d'Énergie Brookfield, soit Brookfield Renewable Partners ULC (« Canadian Finco ») (se reporter à la note 21, « Filiales faisant appel public à l'épargne »). Canadian Finco peut rembourser de temps à autre une partie ou la totalité des emprunts, conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Le solde est exigible à l'échéance et les intérêts sur les emprunts de la société mère sont payés semestriellement. Les billets à terme à payer par Canadian Finco sont garantis sans condition par Énergie Brookfield, Brookfield Renewable Energy L.P. BRELP ») et certaines autres filiales.

Au cours du premier trimestre de 2025, Énergie Brookfield a émis des billets à moyen terme de série 19 d'un montant en capital de 450 millions \$ CA. Les billets à moyen terme portent intérêt à un taux fixe de 4,54 % et viennent à échéance le 12 octobre 2035. Les billets à moyen terme de série 19 sont des obligations vertes à l'échelle de la société mère.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a remboursé des billets à moyen terme de série 9 d'un montant en capital de 400 millions \$ CA (291 millions \$) avant leur échéance.

Au cours du deuxième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a émis des billets hybrides subalternes à un taux rajusté fixe d'un montant en capital de 250 millions \$ CA. Les billets hybrides portent intérêt à un taux de 5,37 %, rajusté tous les cinq ans à compter du 10 septembre 2030, et viennent à échéance le 10 septembre 2055. Les billets hybrides sont des obligations vertes à l'échelle de la société mère.

## Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts à long terme sur des actifs précis et sans recours, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours en Amérique du Nord et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), le taux Sterling Overnight Index Average (le taux « SONIA »), le taux interbancaire offert en euros (le taux « EURIBOR ») et le taux canadien des opérations de pension à un jour (le taux « CORRA »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Europe pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables selon la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou le taux du certificat de dépôt interbancaire (« CDI »), majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont composés de taux fixes et de taux variables indexés sur l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et sur l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Colombie, majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Inde constituent des dettes à taux fixe et à taux variable indexés sur le taux préférentiel du prêteur (coût marginal du taux d'emprunt (« CMTE »)). Les emprunts sans recours en Chine sont assortis de taux d'intérêt variables de la Banque populaire de Chine (« BPC »). Les emprunts sans recours en Corée du Sud sont assortis de taux fixes et de taux variables indexés sur le taux du certificat de dépôt publié par la Korea Financial Investment Association (« KOFIA »). Les emprunts sans recours en Australie sont assortis de taux fixes et de taux variables indexés sur le taux Bank Bill Swap Bid Rate (« BBSY »).

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours :

|                                                               | 30 septembre 2025  |                   |                  |                      | 31 décembre 2024   |                   |                  |                      |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------|----------------------|--------------------|-------------------|------------------|----------------------|
|                                                               | Moyenne pondérée   |                   |                  |                      | Moyenne pondérée   |                   |                  |                      |
|                                                               | Taux d'intérêt (%) | Durée (en années) | Valeur comptable | Juste valeur estimée | Taux d'intérêt (%) | Durée (en années) | Valeur comptable | Juste valeur estimée |
| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                      |                    |                   |                  |                      |                    |                   |                  |                      |
| Emprunts sans recours <sup>1, 2, 3</sup>                      |                    |                   |                  |                      |                    |                   |                  |                      |
| Hydroélectricité .....                                        | 6,9                | 8                 | 10 593 \$        | 10 640 \$            | 7,0                | 8                 | 9 484 \$         | 9 363 \$             |
| Énergie éolienne .....                                        | 5,0                | 9                 | 8 250            | 8 166                | 5,9                | 9                 | 10 228           | 10 224               |
| Énergie solaire destinée aux réseaux publics .....            | 5,8                | 10                | 10 041           | 10 022               | 6,3                | 11                | 7 275            | 7 250                |
| Énergie décentralisée et stockage .....                       | 5,7                | 3                 | 3 079            | 3 115                | 5,8                | 4                 | 3 722            | 3 630                |
| Solutions durables .....                                      | 7,7                | 3                 | 264              | 264                  | 6,5                | 1                 | 195              | 195                  |
| Total .....                                                   | 6,0                | 8                 | 32 227 \$        | 32 207 \$            | 6,3                | 9                 | 30 904 \$        | 30 662 \$            |
| Ajouter : primes non amorties <sup>4</sup> .....              |                    |                   | (190)            |                      |                    |                   | (145)            |                      |
| Déduire : coûts de financement non amortis <sup>4</sup> ..... |                    |                   | (182)            |                      |                    |                   | (171)            |                      |
| Déduire : tranche courante .....                              |                    |                   | (6 121)          |                      |                    |                   | (5 005)          |                      |
|                                                               |                    |                   | 25 734 \$        |                      |                    |                   | 25 583 \$        |                      |

<sup>1)</sup> Comprennent un montant de 1 479 millions \$ (1 494 millions \$ en 2024) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

<sup>2)</sup> Comprennent un montant de 67 millions \$ (65 millions \$ en 2024) à rembourser à une entreprise associée à Brookfield. Se reporter à la note 20, « Transactions entre parties liées ».

<sup>3)</sup> Au cours du deuxième trimestre de 2025, des filiales d'Énergie Brookfield, ainsi que des parties liées, sont devenues parties à une facilité de crédit sans recours auprès de prêteurs tiers. Énergie Brookfield a convenu que ses filiales assumeraient leur part de tout retrait sur la facilité de crédit ou tout remboursement de celle-ci.

<sup>4)</sup> Les primes, escomptes et coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

## Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts d'Énergie Brookfield au 30 septembre 2025 :

| (EN MILLIONS)                                                                  | Emprunts de la société mère | Emprunts sans recours |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Au 31 décembre 2024                                                            | 3 802 \$                    | 30 588 \$             |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net <sup>1</sup> | 157                         | 3 602                 |
| Sans effet de trésorerie                                                       |                             |                       |
| Acquisition                                                                    | —                           | 652                   |
| Cession                                                                        | —                           | (811)                 |
| Transfert dans les passifs détenus en vue de la vente                          | —                           | (2 810)               |
| Changement de référentiel comptable <sup>2</sup>                               | —                           | (1 049)               |
| Écart de conversion                                                            | 111                         | 1 387                 |
| Divers <sup>3, 4</sup>                                                         | —                           | 296                   |
| Au 30 septembre 2025                                                           | 4 070 \$                    | 31 855 \$             |

<sup>1)</sup> Compte non tenu des flux de trésorerie nets liés aux activités de financement s'élevant à 358 millions \$ se rapportant aux financements donnant droit à des avantages fiscaux comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

<sup>2)</sup> Comprend la décomptabilisation d'une plateforme d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde. Se reporter à la note 3, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

<sup>3)</sup> Comprend des emprunts sans recours d'un montant de 277 millions \$ pris en charge dans le cadre d'acquisitions d'actifs.

<sup>4)</sup> Comprend l'amortissement des primes, escomptes et coûts de financement non amortis.

## 10. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle d'Énergie Brookfield se répartissaient comme suit :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                                 | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation .....                                                                 | 23 616 \$         | 26 168 \$        |
| Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield .....                                                                             | 44                | 50               |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield ..... | 2 145             | 2 457            |
| Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 .....                                                                                                   | 1 981             | 2 269            |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                                    | 555               | 537              |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                          | 737               | 737              |
|                                                                                                                                                                               | <b>29 078 \$</b>  | <b>32 218 \$</b> |

*Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation*

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

| (EN MILLIONS)                                                                         | Participations<br>détenues par<br>des tiers | Au<br>31 décembre<br>2024 | Résultat<br>net      | Autres<br>éléments<br>du résultat<br>global | Apports<br>en capital  | Rembour-<br>sement<br>de capital | Cessions                 | Distributions          | Acquisitions             | Divers             | Au<br>30 septembre<br>2025 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------------------------|------------------------|----------------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------|----------------------------|
| Brookfield Americas Infrastructure Fund .....                                         | <b>78 %</b>                                 | 44 \$                     | <b>(1) \$</b>        | <b>(7) \$</b>                               | <b>2 \$</b>            | <b>— \$</b>                      | <b>— \$</b>              | <b>— \$</b>            | <b>— \$</b>              | <b>(2) \$</b>      | <b>36 \$</b>               |
| Brookfield Infrastructure Fund II .....                                               | <b>43 % - 60 %</b>                          | 2 011                     | <b>7</b>             | <b>(199)</b>                                | <b>—</b>               | <b>(2)</b>                       | <b>—</b>                 | <b>(31)</b>            | <b>—</b>                 | <b>—</b>           | <b>1 786</b>               |
| Brookfield Infrastructure Fund III .....                                              | <b>23 % - 71 %</b>                          | 3 456                     | <b>3</b>             | <b>73</b>                                   | <b>7</b>               | <b>(155)</b>                     | <b>—</b>                 | <b>(236)</b>           | <b>—</b>                 | <b>(13)</b>        | <b>3 135</b>               |
| Brookfield Infrastructure Fund IV .....                                               | <b>75 %</b>                                 | 2 106                     | <b>(29)</b>          | <b>159</b>                                  | <b>202</b>             | <b>(209)</b>                     | <b>(162)</b>             | <b>(63)</b>            | <b>—</b>                 | <b>3</b>           | <b>2 007</b>               |
| Brookfield Infrastructure Fund V .....                                                | <b>72 %</b>                                 | 1 955                     | <b>(7)</b>           | <b>17</b>                                   | <b>(1)</b>             | <b>1</b>                         | <b>—</b>                 | <b>(61)</b>            | <b>—</b>                 | <b>3</b>           | <b>1 907</b>               |
| Brookfield Global Transition Fund I .....                                             | <b>77 % - 80 %</b>                          | 5 312                     | <b>189</b>           | <b>74</b>                                   | <b>527</b>             | <b>(188)</b>                     | <b>—</b>                 | <b>(83)</b>            | <b>—</b>                 | <b>(81)</b>        | <b>5 750</b>               |
| Brookfield Global Transition Fund II .....                                            | <b>72 % - 80 %</b>                          | 329                       | <b>52</b>            | <b>(36)</b>                                 | <b>599</b>             | <b>—</b>                         | <b>—</b>                 | <b>(27)</b>            | <b>—</b>                 | <b>106</b>         | <b>1 023</b>               |
| Partenaires institutionnels de Neoen .....                                            | <b>24 % - 38 %</b>                          | 601                       | <b>151</b>           | <b>1</b>                                    | <b>629</b>             | <b>—</b>                         | <b>—</b>                 | <b>(66)</b>            | <b>(194)</b>             | <b>(15)</b>        | <b>1 107</b>               |
| Portefeuille hydroélectrique au Canada .....                                          | <b>50 %</b>                                 | 1 219                     | <b>22</b>            | <b>69</b>                                   | <b>1</b>               | <b>—</b>                         | <b>—</b>                 | <b>(47)</b>            | <b>—</b>                 | <b>—</b>           | <b>1 264</b>               |
| The Catalyst Group .....                                                              | <b>25 %</b>                                 | 125                       | <b>15</b>            | <b>8</b>                                    | <b>—</b>               | <b>—</b>                         | <b>—</b>                 | <b>(7)</b>             | <b>—</b>                 | <b>—</b>           | <b>141</b>                 |
| Partenaires institutionnels d'Isagen .....                                            | <b>53 %</b>                                 | 3 447                     | <b>58</b>            | <b>466</b>                                  | <b>—</b>               | <b>—</b>                         | <b>—</b>                 | <b>(274)</b>           | <b>—</b>                 | <b>—</b>           | <b>3 697</b>               |
| Participations ne donnant pas le contrôle<br>dans Isagen – actionnaires publics ..... | <b>0,3 %</b>                                | 22                        | <b>—</b>             | <b>3</b>                                    | <b>—</b>               | <b>—</b>                         | <b>—</b>                 | <b>—</b>               | <b>—</b>                 | <b>—</b>           | <b>25</b>                  |
| Divers .....                                                                          | <b>2 % - 71 %</b>                           | 5 541                     | <b>(75)</b>          | <b>(42)</b>                                 | <b>188</b>             | <b>(2)</b>                       | <b>(840)</b>             | <b>(63)</b>            | <b>(2 972)</b>           | <b>3</b>           | <b>1 738</b>               |
| Total .....                                                                           |                                             | <u>26 168 \$</u>          | <u><b>385 \$</b></u> | <u><b>586 \$</b></u>                        | <u><b>2 154 \$</b></u> | <u><b>(555) \$</b></u>           | <u><b>(1 002) \$</b></u> | <u><b>(958) \$</b></u> | <u><b>(3 166) \$</b></u> | <u><b>4 \$</b></u> | <u><b>23 616 \$</b></u>    |

Au 31 décembre 2024, la participation de 47 % dans Neoen qui n'était pas détenue par Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels a été comptabilisée à titre de participation ne donnant pas le contrôle à la juste valeur implicite équivalant au montant versé pour la participation initiale détenant le contrôle de 53 % conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés*. L'offre publique d'achat obligatoire lancée au cours du premier trimestre a entraîné le reclassement de la participation ne donnant pas le contrôle et, au 31 mars 2025, la participation de 2 % non détenue par Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels d'un montant de 194 millions \$ a été comptabilisée au poste Provisions de l'état consolidé de la situation financière. Au cours du deuxième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a mis en œuvre une procédure d'éviction afin d'acquérir les actions de Neoen qui avaient été exclues de l'offre. Se reporter à la note 2, « Acquisitions », pour de plus amples renseignements.

*Participations de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield, participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield, actions échangeables de catégorie A de Brookfield Renewable Corporation détenues par des actionnaires publics et les détenteurs de Brookfield et actions échangeables de catégorie A.2 de Brookfield Renewable Holdings Corporation détenues par les détenteurs de Brookfield*

Brookfield, à titre de détenteur de la participation de commandité de 1 % dans BRELP, a le droit de recevoir les distributions régulières, en plus d'une distribution incitative fondée sur le montant par lequel les distributions trimestrielles dépassent les niveaux cibles. Dans la mesure où les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,20 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative au 30 septembre 2025 est alors de 15 % des distributions au-delà de ce seuil. Si les distributions des parts de société en commandite sont supérieures à 0,2253 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative équivaut alors à 25 % de toutes les distributions au-delà de ce seuil. Des distributions incitatives de 36 millions \$ et de 108 millions \$ ont été déclarées au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 (respectivement 31 millions \$ et 96 millions \$ en 2024).

Les capitaux propres consolidés comprennent les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité sont détenues entièrement par Brookfield, tandis que les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 sont détenues à 25 % par les détenteurs de Brookfield, et le reste par les actionnaires publics. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 donnent au porteur le droit, à son gré, de racheter respectivement ces parts ou actions pour une contrepartie en trésorerie. Puisque ce droit de rachat est assujéti au droit de premier refus d'Énergie Brookfield et qu'Énergie Brookfield peut, à son gré, régler la demande de rachat en contrepartie de parts de société en commandite qu'elle détient ou, dans le cas des actions échangeables de catégorie A.2, d'actions échangeables de BEPC ou des parts de société en commandite, au gré de Brookfield, plutôt qu'en trésorerie, à raison de une pour une, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 sont classées à titre de capitaux propres selon IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Se reporter à la note 20, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

Les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle puisqu'elles sont liées à une participation dans une filiale qui n'est pas attribuable, directement ou indirectement, à Énergie Brookfield. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé respectivement 497 et 36 058 actions échangeables de BEPC (respectivement 193 et 10 335 actions échangeables de BEPC en 2024), contre un nombre équivalent de parts de société en commandite d'une valeur de moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2024). Aucune part de société en commandite rachetable/échangeable ni aucune action échangeable de catégorie A.2 n'a été rachetée.

Les parts de société en commandite rachetables/échangeables émises par BRELP, les actions échangeables de BEPC émises par BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 émises par BRHC comportent les mêmes caractéristiques économiques à tous égards des parts de société en commandite émises par Énergie Brookfield, sauf en ce qui concerne le droit de rachat décrit précédemment. Les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité, compte non tenu des distributions incitatives, donnent droit au résultat net et aux distributions par part équivalant à la participation par part des parts de société en commandite d'Énergie Brookfield.

Au 30 septembre 2025, 194 487 939 parts de société en commandite rachetables/échangeables (194 487 939 parts de société en commandite rachetables/échangeables au 31 décembre 2024), 179 604 793 actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée (179 640 851 actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée au 31 décembre 2024) et 3 977 260 parts de commandité (3 977 260 parts de commandité au 31 décembre 2024) étaient en circulation.

En décembre 2024, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 255 578 parts de société en commandite et 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

### Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                                 | Trimestres clos les<br>30 septembre |        | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------|--------------------------------------------------|--------|
|                                                                                                                                                                               | 2025                                | 2024   | 2025                                             | 2024   |
| Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield.....                                                                              | 1 \$                                | 2 \$   | 5 \$                                             | 4 \$   |
| Distributions incitatives .....                                                                                                                                               | 36                                  | 31     | 108                                              | 96     |
|                                                                                                                                                                               | 37                                  | 33     | 113                                              | 100    |
| Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield ..... | 73                                  | 69     | 220                                              | 208    |
| Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 détenues par :                                                                                          |                                     |        |                                                  |        |
| Détenteurs de Brookfield .....                                                                                                                                                | 17                                  | 16     | 51                                               | 48     |
| Porteurs d'actions externes.....                                                                                                                                              | 50                                  | 48     | 151                                              | 145    |
| Total des actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 .....                                                                                         | 67                                  | 64     | 202                                              | 193    |
|                                                                                                                                                                               | 177 \$                              | 166 \$ | 535 \$                                           | 501 \$ |

### Actions privilégiées

Les actions privilégiées d'Énergie Brookfield comprenaient les actions privilégiées de catégorie A d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») suivantes :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | Actions en circulation | Taux de rendement cumulatif des dividendes (%) | Date de rachat la plus rapprochée | Dividendes déclarés pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre |       | Valeur comptable aux |                  |
|------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|------------------|
|                                          |                        |                                                |                                   | 2025                                                                       | 2024  | 30 septembre 2025    | 31 décembre 2024 |
|                                          |                        |                                                |                                   |                                                                            |       |                      |                  |
| Série 1 (209 \$ CA).....                 | 8,37                   | 5,20                                           | Avril 2025                        | 6 \$                                                                       | 3 \$  | 150 \$               | 119 \$           |
| Série 2 (40 \$ CA) <sup>1</sup> .....    | 1,59                   | 5,28                                           | Avril 2025                        | 2                                                                          | 3     | 28                   | 54               |
| Série 3 (249 \$ CA).....                 | 9,96                   | 6,52                                           | Juillet 2024                      | 7                                                                          | 7     | 178                  | 172              |
| Série 5 (103 \$ CA).....                 | 4,11                   | 5,00                                           | Avril 2018                        | 3                                                                          | 3     | 74                   | 71               |
| Série 6 (175 \$ CA).....                 | 7,00                   | 5,00                                           | Juillet 2018                      | 4                                                                          | 4     | 125                  | 121              |
|                                          | 31,03                  |                                                |                                   | 22 \$                                                                      | 20 \$ | 555 \$               | 537 \$           |

<sup>1)</sup> Le taux de dividende correspond à la distribution annualisée fondée sur le taux variable trimestriel le plus récent.

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont élevées à respectivement 6 millions \$ et 20 millions \$ (respectivement 7 millions \$ et 20 millions \$ en 2024).

Les actions privilégiées de catégorie A ne sont assorties d'aucune date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 30 septembre 2025, aucune des actions privilégiées de catégorie A émises n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

Au cours de l'exercice, Énergie Brookfield a déclaré des distributions trimestrielles à taux fixe sur les actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB pour une période de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> mai 2025 qui seront versées à un taux annuel de 5,203 %.

Au cours de l'exercice, Énergie Brookfield a déclaré des distributions trimestrielles à taux variable sur les actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB pour une période de trois mois commençant le 1<sup>er</sup> mai 2025 qui seront versées à un taux annualisé de 5,27 %.

Au cours de l'exercice, 1 619 actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB.

Au cours de l'exercice, 1 524 396 actions privilégiées de catégorie A, série 2, d'Actions privilégiées ERB ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de catégorie A, série 1, d'Actions privilégiées ERB.

En décembre 2024, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2025 ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Actions privilégiées ERB est autorisée à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A. Aucune action privilégiée de catégorie A n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

#### *Billets subordonnés perpétuels*

Le tableau suivant présente la composition des billets subordonnés perpétuels d'Énergie Brookfield :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE) |                        | Taux d'intérêt (%) | Date de rachat la plus rapprochée | Charge d'intérêt pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre |              | Valeur comptable aux |                  |
|------------------------------------------|------------------------|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------|------------------|
| Date d'émission                          | Billets en circulation |                    |                                   | 2025                                                                    | 2024         | 30 septembre 2025    | 31 décembre 2024 |
| Avril 2021                               | 14,00                  | 4,63               | Avril 2026                        | 12 \$                                                                   | 12 \$        | 340 \$               | 340 \$           |
| Décembre 2021                            | 10,40                  | 4,88               | Décembre 2026                     | 10                                                                      | 10           | 252                  | 252              |
| Mars 2024                                | 6,00                   | 7,25               | Mars 2029                         | 8                                                                       | 5            | 145                  | 145              |
|                                          | <u>30,40</u>           |                    |                                   | <u>30 \$</u>                                                            | <u>27 \$</u> | <u>737 \$</u>        | <u>737 \$</u>    |

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont élevées à respectivement 10 millions \$ et 30 millions \$ (respectivement 10 millions \$ et 27 millions \$ en 2024).

## 11. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES DÉTENANT DES PARTS PRIVILÉGIÉES

Les capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées d'Énergie Brookfield sont composés des parts privilégiées de catégorie A présentées comme suit :

| (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | Actions en circulation | Taux de rendement cumulatif des distributions (%) | Date de rachat permise la plus rapprochée | Distributions déclarées pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre |       | Valeur comptable aux |                  |
|------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|------------------|
|                                          |                        |                                                   |                                           | 2025                                                                           | 2024  | 30 septembre 2025    | 31 décembre 2024 |
| Série 7 (175 \$ CA) .....                | 7,00                   | 5,50                                              | Janvier 2026                              | 5                                                                              | 5     | 128                  | 128              |
| Série 13 (250 \$ CA) .....               | 10,00                  | 6,05                                              | Avril 2028                                | 7                                                                              | 9     | 196                  | 196              |
| Série 15 (175 \$ CA) .....               | —                      | —                                                 | Avril 2024                                | —                                                                              | 2     | —                    | —                |
| Série 17 (200 \$) .....                  | 8,00                   | 5,25                                              | Mars 2025                                 | 8                                                                              | 8     | 195                  | 195              |
| Série 18 (150 \$ CA) .....               | 6,00                   | 5,50                                              | Avril 2027                                | 6                                                                              | 5     | 115                  | 115              |
|                                          | 31,00                  |                                                   |                                           | 26 \$                                                                          | 29 \$ | 634 \$               | 634 \$           |

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont élevées à respectivement 7 millions \$ et 24 millions \$ (respectivement 9 millions \$ et 29 millions \$ en 2024).

*Parts de société en commandite privilégiées de catégorie A – offre publique de rachat dans le cours normal des activités*

En décembre 2024, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Énergie Brookfield lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 17 décembre 2025, ou plus tôt si les rachats sont terminés avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield peut racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries de parts de société en commandite privilégiées de catégorie A. Aucune part n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

## 12. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES

*Capitaux propres des commanditaires*

Au 30 septembre 2025, un total de 283 904 210 parts de société en commandite étaient en circulation (285 180 371 parts de société en commandite au 31 décembre 2024) dont 74 339 049 parts de société en commandite (74 339 049 parts de société en commandite au 31 décembre 2024) étaient détenues par les détenteurs de Brookfield. Brookfield détient toutes les participations de commandité dans Énergie Brookfield, ce qui représentait une participation de 0,01 %.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, un total de respectivement 71 536 et 210 756 parts de société en commandite (respectivement 58 696 et 216 208 parts de société en commandite en 2024) ont été émises dans le cadre du programme de réinvestissement des distributions, pour une valeur totale de respectivement 2 millions \$ et 5 millions \$ (respectivement 2 millions \$ et 6 millions \$ en 2024).

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les porteurs d'actions échangeables de BEPC ont échangé respectivement 497 et 36 058 actions échangeables de BEPC (respectivement 193 et 10 335 actions échangeables de BEPC en 2024), contre un nombre équivalent de parts de société en commandite d'une valeur de moins de 1 million \$ (moins de 1 million \$ en 2024).

Au 30 septembre 2025, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 48 % d'Énergie Brookfield sur une base entièrement échangeable. Les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte, soit 313 640 823 parts de société en commandite, parts de société en commandite rachetables/échangeables, actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée. La participation restante est détenue par des investisseurs publics.

Compte non tenu d'un échange intégral, les détenteurs de Brookfield détenaient, au 30 septembre 2025, une participation directe de société en commandite de 26 % dans Énergie Brookfield, une participation directe de 41 % dans BRELP découlant de la détention de parts de société en commandite rachetables/échangeables, une participation directe de commandité de 1 % dans BRELP et une participation directe et indirecte de 25 % dans les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2.

En décembre 2024, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite et ses actions échangeables de BEPC en circulation. Énergie Brookfield est autorisée à racheter jusqu'à 14 255 578 parts de société en commandite et 8 982 042 actions échangeables de BEPC, soit 5 % de ses parts de société en commandite ainsi que de ses actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2025, ou plus tôt si Énergie Brookfield venait à terminer ses rachats avant cette date. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, un total de respectivement néant et 1 522 975 parts de société en commandite (respectivement néant et 2 279 654 parts de société en commandite en 2024) ont été rachetées et annulées, pour une valeur totale de respectivement néant et 34 millions \$ (respectivement néant et 52 millions \$ en 2024). Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2024.

### Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                             | Trimestres clos les<br>30 septembre |               | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |               |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------|---------------|
|                                                           | 2025                                | 2024          | 2025                                             | 2024          |
| Détenteurs de Brookfield.....                             | 28 \$                               | 27 \$         | 84 \$                                            | 80 \$         |
| Porteurs de parts de société en commandite externes ..... | 78                                  | 74            | 236                                              | 225           |
|                                                           | <b>106 \$</b>                       | <b>101 \$</b> | <b>320 \$</b>                                    | <b>305 \$</b> |

En janvier 2025, les distributions aux porteurs de parts sont passées à 1,492 \$ par part de société en commandite sur une base annualisée, soit une hausse de 0,07 \$ par part de société en commandite, qui a pris effet pour la distribution versée en mars 2025.

Les distributions versées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont élevées à respectivement 109 millions \$ et 316 millions \$ (respectivement 100 millions \$ et 299 millions \$ en 2024).

## 13. GOODWILL

Le tableau qui suit présente un rapprochement du goodwill pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

| (EN MILLIONS)                                              | Total           |
|------------------------------------------------------------|-----------------|
| Solde au 31 décembre 2024 .....                            | 5 434 \$        |
| Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises ..... | 73              |
| Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente..... | (115)           |
| Changement de référentiel comptable <sup>1</sup> .....     | (206)           |
| Écart de conversion et autres.....                         | 681             |
| Solde au 30 septembre 2025.....                            | <b>5 867 \$</b> |

<sup>1)</sup> Comprend la décomptabilisation d'une plateforme d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde. Se reporter à la note 3, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

## 14. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence d'Énergie Brookfield pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

| (EN MILLIONS)                                         | Total    |
|-------------------------------------------------------|----------|
| Solde au 31 décembre 2024                             | 2 740 \$ |
| Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises  | 929      |
| Participations                                        | 213      |
| Cessions                                              | (125)    |
| Quote-part du résultat net                            | (83)     |
| Quote-part des autres éléments du résultat global     | 32       |
| Dividendes reçus                                      | (100)    |
| Changement de référentiel comptable <sup>1, 2</sup>   | 691      |
| Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente | (67)     |
| Écart de conversion et autres                         | 34       |
| Solde au 30 septembre 2025                            | 4 264 \$ |

<sup>1)</sup> Comprend la comptabilisation d'un portefeuille éolien d'une puissance de 845 MW aux États-Unis. Se reporter à la note 3, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

<sup>2)</sup> Comprend la décomptabilisation d'une plateforme d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde. Se reporter à la note 3, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

Le 6 août 2025, Isagen S.A. E.S.P. a investi 544 milliards COP (135 millions \$) (montant net de 125 milliards COP (30 millions \$) pour Énergie Brookfield) dans un actif solaire destiné aux réseaux publics au moyen d'un partenariat stratégique avec un exploitant et promoteur de centrales d'énergie renouvelable en Amérique du Sud. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, détient une participation d'environ 50 % dans le projet (participation nette de 11 % pour Énergie Brookfield).

Le tableau suivant présente les participations et la valeur comptable des investissements d'Énergie Brookfield dans des entreprises associées et des coentreprises, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

|                                                    | Participation     |                  | Valeur comptable  |                  |
|----------------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                    | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
| Hydroélectricité .....                             | 22 %-50 %         | 22 %-50 %        | 358 \$            | 349 \$           |
| Énergie éolienne .....                             | 25 %-50 %         | 25 %-50 %        | 894               | 476              |
| Énergie solaire destinée aux réseaux publics ..... | 25 %-65 %         | 25 %-65 %        | 1 421             | 320              |
| Énergie décentralisée et stockage .....            | 42 %-67 %         | 50 %-67 %        | 613               | 680              |
| Solutions durables.....                            | 4 %-67 %          | 4 %-67 %         | 978               | 915              |
|                                                    |                   |                  | <b>4 264 \$</b>   | <b>2 740 \$</b>  |

## 15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Énergie Brookfield se présentaient comme suit :

| (EN MILLIONS)                           | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-----------------------------------------|-------------------|------------------|
| Trésorerie.....                         | 1 480 \$          | 2 682 \$         |
| Dépôts à court terme.....               | 351               | 146              |
| Liquidités soumises à restrictions..... | 104               | 307              |
|                                         | <b>1 935 \$</b>   | <b>3 135 \$</b>  |

## 16. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions d'Énergie Brookfield se présentaient comme suit :

| (EN MILLIONS)                                              | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Activités .....                                            | 171 \$            | 284 \$           |
| Obligations liées au crédit .....                          | 133               | 157              |
| Dépenses d'investissement et projets de développement..... | 9                 | 22               |
| Total.....                                                 | 313               | 463              |
| Moins : tranche non courante .....                         | (157)             | (177)            |
| Tranche courante .....                                     | <b>156 \$</b>     | <b>286 \$</b>    |

## 17. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants d'Énergie Brookfield se composaient des éléments suivants :

| (EN MILLIONS)                                      | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|----------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Créances clients.....                              | 911 \$            | 808 \$           |
| Charges payées d'avance et créances diverses ..... | 269               | 174              |
| Taxes de vente à recouvrer .....                   | 213               | 193              |
| Stocks .....                                       | 120               | 154              |
| Impôts à recevoir .....                            | 139               | 91               |
| Dépôts à court terme et avances .....              | 207               | 200              |
| Dépôts affectés en garantie <sup>1</sup> .....     | 102               | 197              |
| Tranche courante de l'actif sur contrat .....      | 72                | 65               |
| Autres créances à court terme.....                 | 313               | 242              |
|                                                    | <b>2 346 \$</b>   | <b>2 124 \$</b>  |

<sup>1)</sup> Les dépôts affectés en garantie sont associés à des contrats d'énergie dérivés qu'Énergie Brookfield conclut en vue de réduire son exposition aux prix de l'électricité sur les marchés de gros au moment de la vente future de sa production non visée par contrat, conformément à la stratégie de gestion des risques d'Énergie Brookfield.

Énergie Brookfield reçoit essentiellement des paiements mensuels provenant des produits tirés des conventions d'achat d'électricité facturés et n'avait pas de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances découlant de contrats conclus avec les clients sont comptabilisées dans les créances clients.

## 18. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs d'Énergie Brookfield étaient comme suit :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 934 \$            | 787 \$           |
| Créditeurs liés aux activités d'exploitation.....                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 504               | 733              |
| Intérêts à payer sur des emprunts .....                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 333               | 264              |
| Impôts à payer .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 78                | 28               |
| Distributions à verser aux porteurs de parts de société en commandite,<br>distributions à verser sur les parts de société en commandite privilégiées,<br>dividendes à payer sur actions privilégiées, distributions à verser sur billets<br>subordonnés perpétuels et dividendes à payer sur actions échangeables <sup>1</sup> ..... | 62                | 60               |
| Tranche courante du passif sur contrat .....                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 60                | 47               |
| Tranche courante des obligations locatives .....                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 50                | 49               |
| Divers .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 166               | 136              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>2 187 \$</b>   | <b>2 104 \$</b>  |

<sup>1)</sup> Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs de parts de société en commandite externes et aux porteurs d'actions échangeables de BEPC. Les montants à payer aux détenteurs de Brookfield sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

## 19. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

### Engagements

Dans le cours de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales sont parties à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 30 septembre 2025, Énergie Brookfield avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours totalisant 4 685 millions \$ (2 923 millions \$ au 31 décembre 2024). De ce montant, une tranche de 1 863 millions \$ est exigible en 2025, une tranche de 2 170 millions \$, en 2026, une tranche de 638 millions \$, de 2027 à 2029, et une tranche de 14 millions \$ par la suite.

Le tableau suivant présente la liste des actifs et des portefeuilles d'actifs qu'Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a convenu d'acquérir sous réserve des conditions de clôture habituelles, au 30 septembre 2025 :

| Région       | Technologie                                  | Puissance                                        | Contrepartie                      | Participation financière d'Énergie Brookfield | Clôture prévue |
|--------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------|----------------|
| Corée du Sud | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Développement de 244 MW                          | 70 milliards KRW (50 millions \$) | 25 %                                          | T1 2032        |
| Corée du Sud | Énergie solaire destinée aux réseaux publics | Exploitation de 39 MW                            | 32 milliards KRW (23 millions \$) | 25 %                                          | T3 2025        |
| Chine        | Énergie éolienne                             | Développement de 50 MW                           | 58 millions CNY (8 millions \$)   | 20 %                                          | T3 2025        |
| Chine        | Énergie éolienne                             | Développement de 201 MW                          | 533 millions CNY (74 millions \$) | 20 %                                          | T3 2025        |
| Brésil       | Énergie décentralisée et stockage            | Développement de 812 MW et exploitation de 30 MW | 118 millions R\$ (22 millions \$) | 20 %                                          | De 2025 à 2026 |
| Colombie     | Diverses                                     | Exploitation de 3,1 GW                           | Jusqu'à 1 milliard \$             | 15 %                                          | T4 2025        |
| Espagne      | Énergie décentralisée et stockage            | Exploitation de 206 MW                           | 116 millions € (136 millions \$)  | 20 %                                          | T1 2026        |

Une partie intégrante de la stratégie d'Énergie Brookfield consiste à participer avec des partenaires institutionnels à des fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield qui ciblent des acquisitions correspondant au profil d'Énergie Brookfield. Dans le cours normal de ses activités, Énergie Brookfield s'est engagée auprès de fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield à participer à ces acquisitions cibles dans l'avenir, lorsque celles-ci auront été identifiées, le cas échéant. De temps à autre, afin de permettre que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, Énergie Brookfield financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), Énergie Brookfield et des coinvestisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

## Éventualités

Énergie Brookfield et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée d'Énergie Brookfield ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Énergie Brookfield, au nom des filiales d'Énergie Brookfield, et les filiales elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement. L'activité relative aux lettres de crédit émises par Énergie Brookfield est décrite à la note 9, « Emprunts ».

Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement dans la mesure où elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III, Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Infrastructure Fund V, Brookfield Global Transition Fund I, Brookfield Global Transition Fund II et The Catalytic Transition Fund. Les filiales d'Énergie Brookfield ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, et ses filiales se présentaient comme suit aux :

| (EN MILLIONS)                                                  | 30 septembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|----------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels ..... | 183 \$            | 74 \$            |
| Filiales d'Énergie Brookfield .....                            | 3 570             | 2 718            |
|                                                                | <b>3 753 \$</b>   | <b>2 792 \$</b>  |

## Garanties

Dans le cours normal de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales signent des conventions prévoyant l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers, et de Brookfield Corporation, dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, d'activités de commercialisation d'électricité comme les conventions d'achat et de vente, les swaps, les facilités de crédit de certains fonds privés de Brookfield, et qui sont également garantis par les capitaux engagés de nos partenaires institutionnels tiers, ainsi que de ventes et d'achats d'actifs et de services. Énergie Brookfield a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation empêche Énergie Brookfield de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Énergie Brookfield et ses filiales n'ont jamais versé de montant important aux termes de telles conventions d'indemnisation.

## 20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont principalement effectuées avec Brookfield et ses parties liées.

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2029, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), majoré d'une marge. Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield Corporation.

Brookfield Corporation peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès d'Énergie Brookfield qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Au 30 septembre 2025, aucun fonds n'avait été déposé auprès d'Énergie Brookfield (néant au 31 décembre 2024). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et le dépôt de Brookfield Corporation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025 se sont établis à néant (néant en 2024).

Énergie Brookfield participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Infrastructure Debt Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »). Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit soutenues par Brookfield.

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent convenir, de pair avec des tiers indépendants, de fournir des financements à but commercial à Énergie Brookfield ou de participer à des mobilisations de capitaux entreprises par Énergie Brookfield de manière indépendante. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a souscrit des financements par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux de respectivement 100 millions \$ et 200 millions \$ au moyen d'une structure d'actions privilégiées auprès de Brookfield Wealth Solutions. Au 30 septembre 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, devait les soldes suivants à Brookfield Wealth Solutions : une créance de 67 millions \$ au titre d'emprunts sans recours (65 millions \$ au 31 décembre 2024); une créance de 7 millions \$ au titre d'emprunts de la société mère (7 millions \$ au 31 décembre 2024); un financement donnant droit à des avantages fiscaux classé comme des passifs liés à des instruments financiers de 20 millions \$ (1 million \$ au 31 décembre 2024); des capitaux propres des commanditaires privilégiés d'un montant de 11 millions \$ (10 millions \$ au 31 décembre 2024); et des emprunts de 347 millions \$ (348 millions \$ au 31 décembre 2024) classés comme des montants à payer aux parties liées. Au cours du troisième trimestre de 2025, un passif financier de 32 millions \$ a été transféré dans les passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des conventions avec Brookfield et ses filiales afin de transférer des crédits d'impôt obtenus dans le cadre de projets d'énergie renouvelable. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, Énergie Brookfield a transféré à Brookfield et ses filiales des crédits d'impôt totalisant respectivement néant et 19 millions \$ (respectivement néant et néant en 2024).

Au cours du premier trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un actif solaire destiné aux réseaux publics en Jamaïque détenu par Neoen d'une puissance de 52 MW à une entreprise associée d'Énergie Brookfield pour un produit d'environ 19 millions \$ (montant net d'environ 2 millions \$ pour Énergie Brookfield). L'actif faisait déjà l'objet d'une convention d'achat et de vente négociée dans des conditions normales de concurrence qui avait été conclue avant qu'Énergie Brookfield n'acquière Neoen et, par conséquent, aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé à la suite de la transaction.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a convenu d'acquérir une participation supplémentaire de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. auprès de ses partenaires institutionnels dans un fonds privé géré par BAM, à une valeur équivalente au prix d'acquisition par un tiers indépendant, soit 1 milliard \$. Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation supplémentaire de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. pour une valeur de 1 milliard \$. Énergie Brookfield continuera de consolider ce portefeuille. En ce qui a trait à la clôture de la transaction, Énergie Brookfield a souscrit un financement à but commercial de 400 millions \$ auprès de Brookfield Wealth Solutions.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 50 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW pour un produit prévu d'environ 490 millions \$ (montant net de 237 millions \$ pour Énergie Brookfield), dont une tranche de 25 % a été vendue à un fonds privé géré par BAM à une valeur équivalente à celle convenue avec le tiers non affilié qui a acquis la participation restante de 25 % dans le portefeuille dans le cadre de la transaction. Énergie Brookfield conservera le contrôle du portefeuille après la vente partielle. Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles. Après s'être entendus sur cette vente, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a exercé son droit de vendre une participation de 100 % dans un groupe sous-jacent de centrales hydroélectriques faisant partie du portefeuille à un tiers indépendant selon une évaluation plus élevée. Se reporter à la note 4, « Actifs détenus en vue de la vente », pour de plus amples renseignements.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation minoritaire de 6 % dans une plateforme d'actifs d'énergie renouvelable en exploitation et en développement en Inde, pour un produit de 45 millions \$ (montant net de 9 millions \$ pour Énergie Brookfield) auprès d'une entreprise associée faisant partie du groupe fondateur du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») proposé visant à faciliter la vente des actions par la plateforme. La cession a été comptabilisée à titre de transaction de capitaux propres selon IFRS 10, *États financiers consolidés*, par conséquent, aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé à la suite de la transaction. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a consenti un financement d'un montant d'environ 70 millions \$ (montant

net de 14 millions \$ pour Énergie Brookfield) auprès de l'entreprise associée afin de faciliter la vente. Dans le cadre du PAPE, la tranche restante du produit a été affectée à l'acquisition d'actions additionnelles auprès de tiers indépendants, à une valeur équivalente. Se reporter à la note 3, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

Au cours du troisième trimestre de 2025, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 100 % dans un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation d'une puissance de 1,5 GW. De ce pourcentage, une part de 47 % a été vendue à un tiers et la part restante de 53 %, à un fonds privé géré par BAM, à une valeur équivalente à celle qui avait été convenue auprès du tiers indépendant. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre une participation de 47 % dans une plateforme de production décentralisée en développement aux États-Unis d'une puissance de 2,3 GW, pour un produit combiné de base qui devrait s'élever à environ 925 millions \$ (montant net de 395 millions \$ pour Énergie Brookfield). Cette transaction est sous réserve des modalités de clôture habituelles.

Le tableau suivant présente les conventions et les transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

| (EN MILLIONS)                                                                | Trimestres clos les<br>30 septembre |                | Périodes de neuf mois closes les<br>30 septembre |                 |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------|-----------------|
|                                                                              | 2025                                | 2024           | 2025                                             | 2024            |
| <b>Produits</b>                                                              |                                     |                |                                                  |                 |
| Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits..... | (15) \$                             | 4 \$           | 9 \$                                             | 12 \$           |
| Services de développement.....                                               | 9                                   | —              | 23                                               | —               |
|                                                                              | (6) \$                              | 4 \$           | 32 \$                                            | 12 \$           |
| <b>Autres produits</b>                                                       |                                     |                |                                                  |                 |
| Produits de distribution.....                                                | 15 \$                               | — \$           | 44 \$                                            | 3 \$            |
| Intérêts et autre revenu de placement.....                                   | 14                                  | —              | 19                                               | —               |
|                                                                              | 29 \$                               | — \$           | 63 \$                                            | 3 \$            |
| <b>Coûts d'exploitation directs</b>                                          |                                     |                |                                                  |                 |
| Autres services entre parties liées .....                                    | (12) \$                             | (4) \$         | (19) \$                                          | (9) \$          |
| <b>Charge d'intérêts</b>                                                     |                                     |                |                                                  |                 |
| Emprunts.....                                                                | (48) \$                             | (22) \$        | (160) \$                                         | (49) \$         |
| Désactualisation des soldes des contrats .....                               | (5)                                 | (4)            | (24)                                             | (21)            |
|                                                                              | (53) \$                             | (26) \$        | (184) \$                                         | (70) \$         |
| <b>Autres</b>                                                                |                                     |                |                                                  |                 |
| Autres charges liées aux services entre parties liées .....                  | (5) \$                              | (3) \$         | (7) \$                                           | (1) \$          |
| Profit sur les instruments financiers.....                                   | 2                                   | 1              | 8 \$                                             | 3 \$            |
|                                                                              | (3) \$                              | (2) \$         | 1 \$                                             | 2 \$            |
| <b>Coûts de service de gestion.....</b>                                      | <b>(57) \$</b>                      | <b>(59) \$</b> | <b>(162) \$</b>                                  | <b>(157) \$</b> |
| <b>Impôt exigible</b>                                                        |                                     |                |                                                  |                 |
| Crédits d'impôt à l'investissement .....                                     | — \$                                | —              | 19 \$                                            | — \$            |

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                                                                                             | Partie liée                                                                                           | 30 septembre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Actifs courants</b>                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                       |                      |                     |
| Créances clients et autres actifs courants                                                                                                                                                                                                |                                                                                                       |                      |                     |
| Actif sur contrat                                                                                                                                                                                                                         | Brookfield .....                                                                                      | 72 \$                | 65 \$               |
| Montants à recevoir de parties liées                                                                                                                                                                                                      | Brookfield <sup>1</sup> .....                                                                         | 386 \$               | 573 \$              |
| Montants à recevoir                                                                                                                                                                                                                       | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres <sup>2</sup> ..... | 663                  | 300                 |
|                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                       | <b>1 049 \$</b>      | 873 \$              |
| Actifs détenus en vue de la vente                                                                                                                                                                                                         | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....               | 14 \$                | 125 \$              |
| Actifs liés à des instruments financiers                                                                                                                                                                                                  | Brookfield .....                                                                                      | — \$                 | 38 \$               |
| <b>Actifs non courants</b>                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                       |                      |                     |
| Actifs liés à des instruments financiers                                                                                                                                                                                                  | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....               | 71 \$                | — \$                |
| Autres actifs non courants                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                       |                      |                     |
| Actif sur contrat                                                                                                                                                                                                                         | Brookfield .....                                                                                      | 220 \$               | 250 \$              |
| Montants à recevoir de parties liées                                                                                                                                                                                                      | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....               | 12                   | 8                   |
| <b>Passifs courants</b>                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                       |                      |                     |
| Passifs sur contrat                                                                                                                                                                                                                       | Brookfield .....                                                                                      | 60 \$                | 47 \$               |
| Passifs liés à des instruments financiers                                                                                                                                                                                                 | Brookfield .....                                                                                      | 3 \$                 | — \$                |
| Montants à payer à des parties liées                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                       |                      |                     |
| Montants à payer                                                                                                                                                                                                                          | Brookfield <sup>3</sup> .....                                                                         | 4 896 \$             | 4 005 \$            |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....               | 1 770                | 684                 |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 123                  | 123                 |
| Distributions à verser sur les parts de société en commandite, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les parts de société en commandite rachetables/échangeables et la participation de commandité | Brookfield .....                                                                                      | 45                   | 43                  |
|                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                       | <b>6 834 \$</b>      | 4 855 \$            |
| Passifs détenus en vue de la vente                                                                                                                                                                                                        | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....               | 32 \$                | 31 \$               |
| <b>Passifs non courants</b>                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                       |                      |                     |
| Passifs liés à des instruments financiers                                                                                                                                                                                                 | Brookfield .....                                                                                      | 9 \$                 | 13 \$               |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 20                   | 1                   |
| Montants à payer à des parties liées                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                       |                      |                     |
| Montants à payer                                                                                                                                                                                                                          | Brookfield <sup>3</sup> .....                                                                         | 779 \$               | 309 \$              |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 224                  | 225                 |
|                                                                                                                                                                                                                                           | Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....               | 50                   | 58                  |
|                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                       | <b>1 053 \$</b>      | 592 \$              |
| Emprunts de la société mère                                                                                                                                                                                                               | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 7 \$                 | 7 \$                |
| Emprunts sans recours                                                                                                                                                                                                                     | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 67 \$                | 65 \$               |
| <b>Autres passifs non courants</b>                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                       |                      |                     |
| Passif sur contrat                                                                                                                                                                                                                        | Brookfield .....                                                                                      | 678 \$               | 686 \$              |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                       |                      |                     |
| Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées                                                                                                                                                                       | Brookfield Wealth Solutions .....                                                                     | 11 \$                | 10 \$               |

- 1) Comprendent des montants à recevoir de 268 millions \$ (376 millions \$ en 2024) aux termes de la facilité de crédit de Brookfield Global Transition Fund.
- 2) Comprend un montant de 507 millions \$ pris en charge lors de l'acquisition d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis. Se reporter à la note 2, « Acquisitions », pour de plus amples renseignements. Au 30 septembre 2025, un montant de 443 millions \$ (néant en 2024) était exigible.
- 3) Comprendent des montants à payer de respectivement 289 millions \$ (32 millions \$ en 2024), 1 343 millions \$ (87 millions \$ en 2024) et 2 693 millions \$ (3 493 millions \$ en 2024) aux termes des facilités de crédit de Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Global Transition Fund I et Brookfield Global Transition Fund II.

## 21. FILIALES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Les tableaux suivants présentent les informations financières résumées consolidées relatives à Énergie Brookfield, Actions privilégiées ERB et Canadian Finco :

| (EN MILLIONS)                                                                                                                                                                                | Énergie<br>Brookfield <sup>1</sup> | Actions<br>privilégiées<br>ERB | Canadian<br>Finco | Entités de<br>soutien au<br>crédit des<br>filiales <sup>2</sup> | Autres<br>filiales <sup>1,3</sup> | Ajustements de<br>consolidation <sup>4</sup> | Énergie<br>Brookfield<br>(données<br>consolidées) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Au 30 septembre 2025</b>                                                                                                                                                                  |                                    |                                |                   |                                                                 |                                   |                                              |                                                   |
| Actifs courants .....                                                                                                                                                                        | — \$                               | 381 \$                         | 3 533 \$          | 1 389 \$                                                        | 11 993 \$                         | (5 297) \$                                   | 11 999 \$                                         |
| Actifs non courants .....                                                                                                                                                                    | 3 843                              | 234                            | 1                 | 39 657                                                          | 86 193                            | (43 624)                                     | 86 304                                            |
| Passifs courants .....                                                                                                                                                                       | 77                                 | 9                              | 59                | 9 064                                                           | 19 693                            | (8 289)                                      | 20 613                                            |
| Passifs non courants .....                                                                                                                                                                   | —                                  | —                              | 3 446             | 48                                                              | 41 352                            | —                                            | 44 846                                            |
| Participations ne donnant pas<br>le contrôle ayant droit au<br>résultat net dans les filiales<br>en exploitation .....                                                                       | —                                  | —                              | —                 | —                                                               | 23 616                            | —                                            | 23 616                                            |
| Participations ne donnant<br>pas le contrôle ayant droit<br>au résultat net dans une filiale<br>société de portefeuille – parts<br>rachetables/échangeables<br>détenues par Brookfield ..... | —                                  | —                              | —                 | 2 145                                                           | —                                 | —                                            | 2 145                                             |
| Actions échangeables de BEPC et<br>actions échangeables de<br>catégorie A.2 .....                                                                                                            | —                                  | —                              | —                 | —                                                               | 1 981                             | —                                            | 1 981                                             |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                                                   | —                                  | 555                            | —                 | —                                                               | —                                 | —                                            | 555                                               |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                                         | —                                  | —                              | —                 | 737                                                             | —                                 | —                                            | 737                                               |
| Capitaux propres des<br>commanditaires détenant<br>des parts privilégiées .....                                                                                                              | 634                                | —                              | —                 | 639                                                             | —                                 | (639)                                        | 634                                               |
| <b>Au 31 décembre 2024</b>                                                                                                                                                                   |                                    |                                |                   |                                                                 |                                   |                                              |                                                   |
| Actifs courants .....                                                                                                                                                                        | 41 \$                              | 369 \$                         | 3 193 \$          | 429 \$                                                          | 8 836 \$                          | (4 033) \$                                   | 8 835 \$                                          |
| Actifs non courants .....                                                                                                                                                                    | 4 282                              | 227                            | 1                 | 41 568                                                          | 85 893                            | (45 997)                                     | 85 974                                            |
| Passifs courants .....                                                                                                                                                                       | 80                                 | 8                              | 322               | 7 257                                                           | 13 619                            | (6 721)                                      | 14 565                                            |
| Passifs non courants .....                                                                                                                                                                   | —                                  | —                              | 2 853             | 352                                                             | 40 583                            | —                                            | 43 788                                            |
| Participations ne donnant pas<br>le contrôle ayant droit au résultat<br>net dans les filiales<br>en exploitation .....                                                                       | —                                  | —                              | —                 | —                                                               | 26 168                            | —                                            | 26 168                                            |
| Participations ne donnant pas<br>le contrôle ayant droit au résultat<br>net dans une filiale société de<br>portefeuille – parts<br>rachetables/échangeables détenues<br>par Brookfield ..... | —                                  | —                              | —                 | 2 457                                                           | —                                 | —                                            | 2 457                                             |
| Actions échangeables de BEPC<br>et actions échangeables de<br>catégorie A.2 .....                                                                                                            | —                                  | —                              | —                 | —                                                               | 2 269                             | —                                            | 2 269                                             |
| Actions privilégiées .....                                                                                                                                                                   | —                                  | 537                            | —                 | —                                                               | —                                 | —                                            | 537                                               |
| Billets subordonnés perpétuels .....                                                                                                                                                         | —                                  | —                              | —                 | 737                                                             | —                                 | —                                            | 737                                               |
| Capitaux propres des<br>commanditaires détenant<br>des parts privilégiées .....                                                                                                              | 634                                | —                              | —                 | 639                                                             | —                                 | (639)                                        | 634                                               |

<sup>1)</sup> Comprennent les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>2)</sup> Comprennent BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Énergie Brookfield Investments Limited et BEP Subco Inc., collectivement les « entités de soutien au crédit des filiales ».

<sup>3)</sup> Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Canadian Finco et les entités de soutien au crédit des filiales.

<sup>4)</sup> Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

| (EN MILLIONS)                                              | Énergie<br>Brookfield <sup>1</sup> | Actions<br>privilégiées<br>ERB | Canadian<br>Finco | Entités de<br>soutien au<br>crédit des<br>filiales <sup>2</sup> | Autres<br>filiales <sup>1,3</sup> | Ajustements de<br>consolidation <sup>4</sup> | Énergie<br>Brookfield<br>(données<br>consolidées) |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Trimestre clos le<br/>30 septembre 2025</b>             |                                    |                                |                   |                                                                 |                                   |                                              |                                                   |
| <b>Produits.....</b>                                       | — \$                               | — \$                           | — \$              | — \$                                                            | 1 596 \$                          | — \$                                         | 1 596 \$                                          |
| <b>Résultat net.....</b>                                   | (57)                               | —                              | —                 | (505)                                                           | 287                               | 317                                          | 42                                                |
| Trimestre clos le 30 septembre 2024                        |                                    |                                |                   |                                                                 |                                   |                                              |                                                   |
| Produits .....                                             | — \$                               | — \$                           | — \$              | — \$                                                            | 1 470 \$                          | — \$                                         | 1 470 \$                                          |
| Résultat net .....                                         | (83)                               | —                              | 1                 | (603)                                                           | 257                               | 389                                          | (39)                                              |
| <b>Période de neuf mois close le<br/>30 septembre 2025</b> |                                    |                                |                   |                                                                 |                                   |                                              |                                                   |
| <b>Produits.....</b>                                       | — \$                               | — \$                           | — \$              | — \$                                                            | 4 868 \$                          | — \$                                         | 4 868 \$                                          |
| <b>Résultat net.....</b>                                   | (204)                              | —                              | 5                 | (1 729)                                                         | 840                               | 1 122                                        | 34                                                |
| Période de neuf mois close le<br>30 septembre 2024         |                                    |                                |                   |                                                                 |                                   |                                              |                                                   |
| Produits .....                                             | — \$                               | — \$                           | — \$              | — \$                                                            | 4 444 \$                          | — \$                                         | 4 444 \$                                          |
| Résultat net .....                                         | (209)                              | —                              | 1                 | (1 489)                                                         | 656                               | 844                                          | (197)                                             |

<sup>1)</sup> Comprennent les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>2)</sup> Comprennent BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., Brookfield BRP Europe Holdings Limited, Brookfield Renewable Investments et BEP Subco Inc., collectivement les « entités de soutien au crédit des filiales ».

<sup>3)</sup> Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Canadian Finco et les « entités de soutien au crédit des filiales ».

<sup>4)</sup> Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

Se reporter à la note 9, « Emprunts », pour de plus amples renseignements concernant les emprunts à moyen terme consentis par Canadian Finco. Se reporter à la note 10, « Participations ne donnant pas le contrôle », pour de plus amples renseignements concernant les actions privilégiées de catégorie A émises par Actions privilégiées ERB.

## 22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. en contrepartie de 1 milliard \$. Énergie Brookfield a accru sa participation dans l'entreprise, pour la faire passer à environ 37,3 %, et continuera de consolider cette entreprise.

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 833 MW en courant continu (613 MW en courant alternatif), pour un produit d'environ 412 millions \$ (montant net de 115 millions \$ pour Énergie Brookfield). Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles.

## INFORMATION GÉNÉRALE

### Bureau principal

73 Front Street  
5<sup>th</sup> Floor  
Hamilton, HM12  
Bermudes  
Téléphone : 441 294-3304  
<https://bep.brookfield.com>

### Dirigeants de Brookfield Canada Renewable Manager LP, fournisseur de services de Brookfield Renewable Partners L.P.

Connor Teskey  
Chef de la direction

Patrick Taylor  
Chef de la direction des finances

### Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Société de fiducie Computershare du Canada  
100 University Avenue  
8<sup>th</sup> floor  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1  
Téléphone (sans frais) : 1 800 564-6253  
Télécopieur (sans frais) : 1 888 453-0330  
[www.computershare.com](http://www.computershare.com)

### Administrateurs du commandité de Brookfield Renewable Partners L.P.

Jeffrey Blidner  
D<sup>re</sup> Sarah Deasley  
Nancy Dorn  
Lou Maroun  
Stephen Westwell  
Patricia Zuccoti

### Symboles boursiers

NYSE : BEP (parts de société en commandite)  
TSX : BEP.UN (parts de société en commandite)  
NYSE : BEPC (actions échangeables)  
TSX : BEPC (actions échangeables)  
TSX : BEP.PR.G (parts de société en commandite  
privilégiées, série 7)  
TSX : BEP.PR.M (parts de société en commandite  
privilégiées, série 13)  
NYSE : BEP.PR.A (parts de société en commandite  
privilégiées, série 17)  
TSX : BEP.PR.R (parts de société en commandite  
privilégiées, série 18)  
TSX : BRF.PR.A (actions privilégiiées, série 1)  
TSX : BRF.PR.B (actions privilégiiées, série 2)  
TSX : BRF.PR.C (actions privilégiiées, série 3)  
TSX : BRF.PR.E (actions privilégiiées, série 5)  
TSX : BRF.PR.F (actions privilégiiées, série 6)  
NYSE : BEPH (billets subordonnés perpétuels)  
NYSE : BEPI (billets subordonnés perpétuels)  
NYSE : BEPJ (billets subordonnés perpétuels)

### Information pour les investisseurs

Pour en savoir plus sur Énergie Brookfield, visitez l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Vous pouvez également consulter en ligne le rapport annuel et le formulaire 20-F de 2024. Pour obtenir des informations à jour et détaillées, visitez notre section « Nouvelles ».

Des renseignements financiers additionnels ont été transmis électroniquement à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières par l'intermédiaire d'EDGAR aux États-Unis, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov), et par l'intermédiaire de SEDAR+ au Canada, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les actionnaires peuvent acheminer leurs demandes de renseignements au service des Relations avec les

Brookfield Renewable Partners L.P.

[bep.brookfield.com](http://bep.brookfield.com)

**NYSE:** BEP

**TSX:** BEP.UN